Life Nature
& Territoires
en région Rhône-Alpes

Biodiversité & développement territorial

SYNTHÈSE DU COLLOQUE EUROPÉEN

19, 20 ET 21 MAI 2008

Région RhôneAlpes

PRÉFACE

Lorsqu'en 2003 l'Office national des forêts et le Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels ont construit le programme Life nature & territoires en région Rhône-Alpes, trois ambitions étaient partagées :

- *faire reconnaître et mettre en valeur des expériences réussies de territoires où Natura 2000 était reconnu, bien perçu et contribuait à des dynamiques locales mobilisant des acteurs socio-économiques. Cet objectif prenait tout son sens dans un contexte encore généralisé de rejet massif de Natura 2000 ;*
- *faire basculer la perception de la biodiversité dans le discours dominant. Longtemps vécu comme une contrainte faisant obstacle au développement économique des territoires, il devenait possible, sur la base d'une enquête auprès des acteurs socio-économiques, de mettre en évidence une autre lecture dans laquelle la biodiversité et Natura 2000 deviennent un atout, une ressource mobilisable dans le cadre de nouvelles constructions de projets territoriaux ;*
- *renforcer et structurer un réseau d'acteurs rhônalpins mobilisés autour de ces dynamiques (gestionnaires d'espaces naturels, collectivités, élus et techniciens, acteurs socio-économiques, chercheurs, agents de développement).*

Durant quatre années, ce programme a permis de multiplier les rencontres. Les porteurs de projets et partenaires de seize sites du programme, qui se sont rencontrés régulièrement, partagent une vision valorisante de la biodiversité présente sur leur territoire. Des chartes forestières, les premières mesures agri-environnementales territorialisées, des contrats Natura 2000, des réserves naturelles régionales, des actions "biodiversité" de contrat de rivière ou de contrat de développement de Rhône-Alpes ont vu le jour au sein de ce réseau.

Les dynamiques enclenchées stimulent d'autres territoires qui s'approprient progressivement leur biodiversité et développent des programmes d'actions. Les lectures nouvelles des territoires et de leurs enjeux de biodiversité introduites par l'état des lieux des actions de gestion des espaces naturels de Rhône-Alpes ou la cartographie des corridors biologiques portée par la Région contribuent à cette intégration plus fine des enjeux de biodiversité à toutes les échelles territoriales.

Ce colloque de clôture du programme Life permet de faire connaître toute cette dynamique en dehors de la Région Rhône-Alpes. À ce titre, nous nous félicitons de la participation d'acteurs d'autres régions françaises et de l'implication de délégations de plusieurs pays européens, lesquelles ont, non seulement, enrichi les débats, mais aussi permis d'inscrire nos démarches rhônalpines dans un réseau européen de sites naturels préservés et de créer des liens entre de multiples réseaux d'acteurs qui partagent nos ambitions.

Pour l'équipe des opérateurs du programme
Life nature & territoires et organisateurs du colloque

Régis Michon** et **Hervé Coquillart

Une version anglaise des actes est disponible sur les sites :

www.life-nature-territoires.eu
www.colloquebiodiversite.com

ou sur demande au CREN Rhône-Alpes : crenra.secretariat@espaces-naturels.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION 4

LES NOTIONS DE TERRITOIRE ET DE BIODIVERSITÉ 8

PARTIE I : LES IDÉES MAJEURES DU COLLOQUE 13

UN PROJET POUR LE TERRITOIRE INCLUANT LA BIODIVERSITÉ 14

BILAN ET PERSPECTIVES DE CE PROGRAMME LIFE NATURE 25

PARTIE I : LES GRANDES CONTRIBUTIONS 29

LA VISION EUROPÉENNE 30

LA VISION RÉGIONALE 34

ATELIER "FORÊT GÉRÉE, FORÊT PRÉSERVÉE" 42

ATELIER "AGRICULTURE EN ESPACES NATURELS" 50

ATELIER "TOURISME ET FRÉQUENTATION EN ESPACES NATURELS" 59

ATELIER "GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU" 67

ATELIER "RÔLE DES ACTEURS, GOUVERNANCE" 72

ATELIER "COMPLÉMENTARITÉ D'OUTILS" 82

ATELIER "BIODIVERSITÉ ET RESSOURCE DE TERRITOIRE" 86

INTRODUCTION

Le programme Life nature & territoires en région Rhône-Alpes prévoyait un séminaire de clôture en 2008. Fort de la richesse des discussions et des rencontres qui se sont déroulées durant ce programme, le CREN Rhône-Alpes, ayant en charge la réalisation de cette opération, et la Région Rhône-Alpes ont souhaité donner une autre ampleur à cette rencontre et construire un véritable moment d'échanges sur la manière dont la biodiversité peut devenir un outil pour les territoires et comment les acteurs locaux peuvent s'approprier une telle démarche.

Si d'aucuns décrivent le changement climatique comme le principal défi actuel pour l'humanité, c'est oublier celui que représente l'érosion de la biodiversité.
Le phénomène affecte et affectera différemment nos territoires selon nos modes d'expansion, d'exploitation des ressources, de notre rapport même à la biodiversité.
En 2005, le rapport de synthèse sur l'*Évaluation des écosystèmes pour le millénaire*, qui résultait d'une étude menée par plus de 1300 experts de 95 pays, avertissait que les effets négatifs de cette dégradation risquaient de s'aggraver de façon significative dans les 50 ans qui viennent.

UN DÉFI POUR LA BIODIVERSITÉ

C'est en comprenant comment fonctionne notre environnement et en comptant à leur juste valeur l'ensemble de nos précieuses ressources naturelles et humaines que nous pouvons espérer bâtir un futur durable. L'*Évaluation des écosystèmes pour le millénaire* est une contribution sans précédent à notre mission globale pour le développement, la durabilité et la paix déclarait le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, dans un message qui accompagnait la diffusion de ce rapport.

De ce rapport je me permettrai de citer quatre conclusions majeures.

- **Les humains ont modifié les écosystèmes plus rapidement et plus profondément au cours de ces cinquantes dernières années** qu'à tout autre moment de leur histoire. Selon les experts, la conséquence en est une perte substantielle et largement irréversible de la diversité de la vie sur terre où 10 à 30 % des espèces de mammifères, d'oiseaux et d'amphibiens sont désormais menacées d'extinction.

- **Les changements des écosystèmes,** qui ont entraîné des gains nets substantiels en termes de bien-être humain et de développement économique, ont été obtenus avec une dégradation de plus en plus élevée des autres services. La production de ressources halieutiques et la fourniture d'eau douce sont aujourd'hui rendues à un niveau bien inférieur aux besoins actuels, sans parler des besoins futurs.

- **La dégradation des services fournis par les écosystèmes devrait s'aggraver** de façon significative durant la première moitié de ce siècle.

- **Le défi, qui consisterait à renverser la tendance de la dégradation des écosystèmes, peut être relevé** selon certains scénarios qui impliquent des changements significatifs des politiques et des institutions, tout en satisfaisant une demande croissante. Il s'agit cependant de changements importants et les tendances actuelles ne vont pas nécessairement dans ce sens.

La conclusion essentielle de cette évaluation est que les sociétés humaines ont le pouvoir de desserrer les contraintes qu'elles exercent sur les services naturels de la planète, tout en continuant à les utiliser pour obtenir un meilleur niveau de vie pour tous.

Dans une déclaration intitulée "Vivre au-dessus de nos moyens, actifs naturels et bien-être humain", le Conseil de direction du Millénaire déclarait que "y parvenir réclamera cependant des changements radicaux dans notre manière de traiter la nature à toutes les étapes de la prise de décision, ainsi que de nouvelles façons de coopérer entre gouvernements, entreprises et société civile. Les signaux d'alarme sont là pour qui veut les voir, le futur est entre nos mains".

Cette étude consolide bien évidemment les rapports

alarmants sur l'état de la planète. Toutefois, l'originalité de ce rapport est de faire un pont vers les politiques possibles.
Ce pont, la Région Rhône-Alpes a su l'édifier, à son niveau, de manière responsable et sur des bases solides. Elle a su, bien avant l'heure, faire sortir la biodiversité de sa confidentialité. Dès 2006, dans la délibération cadre portant sur la politique régionale en faveur du patrimoine naturel et des réserves naturelles régionales, la Région a su affirmer sa volonté.

◆ La construction d'un réseau régional des espaces préservés

Cette construction s'est faite en s'appuyant sur les réserves naturelles régionales, sur les corridors biologiques et les sites à forte biodiversité.
Concernant le dispositif spécifique des corridors biologiques, je souhaite rappeler que, dès la fin 2005, un recensement des corridors existants et à créer pour assurer, sur l'ensemble du territoire régional, une bonne fonctionnalité du réseau d'espaces naturels, a été décidé par la Région, actant, bien avant les conclusions du Grenelle de l'environnement, la nécessité de mettre en place les trames vertes et bleues.
Une cartographie à l'échelle 1/100 000e a servi d'appui pour soutenir les acteurs locaux dans leurs projets de préservation ou de recréation de corridors dans le cadre de "contrat de territoire corridors biologiques" qui ouvre plusieurs voies d'intervention :

- **la réalisation d'une cartographie locale** du territoire *a minima* au 1/25 000e, mettant en évidence la présence de réservoirs de biodiversité, des corridors biologiques existants ou à créer, des points de conflits entre les infrastructures humaines et la faune (obstacles, lieux d'écrasement ou d'accidents) ;
- **l'élaboration de préconisations d'aménagement** à réaliser pour maintenir ou restaurer les corridors biologiques ;
- **la rédaction d'un plan de gestion** à mettre en œuvre pour préserver les espaces naturels remarquables du territoire.

Les actions visitées et retenues dans le cadre de ce contrat doivent contribuer à prendre en compte la trame verte dans les plans d'urbanisme et d'aménagement du territoire, dans la réalisation des infrastructures et maintenir celle existante.

Une attention particulière est accordée à la concertation de la population et des acteurs locaux pour que ceux-ci participent concrètement à la constitution de ce réseau écologique local. L'intervention régionale est d'ailleurs subordonnée à la mise en place d'un comité de suivi du contrat, représentatif des acteurs locaux.

◆ La préservation et la gestion des espèces rares et menacées

Au travers de la délibération cadre sur le patrimoine naturel, la Région a également su affirmer sa volonté de préserver et de gérer la faune et la flore rares et menacées en Rhône-Alpes. Pour cela, elle favorise l'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel, elle soutient les effectifs des espèces les plus menacées par la réalisation et la mise à jour régulière des listes rouges et elle met en avant des actions spécifiques de préservation autorisant, s'il le faut, la réintroduction d'espèces partiellement ou totalement disparues de Rhône-Alpes.

◆ La Région, moteur dans la constitution d'un réseau

En dernier lieu, cette délibération cadre permet à la Région de se positionner comme le moteur de la mise en réseau des acteurs et de la mutualisation des connaissances.
À ce titre, elle a conduit avec le CREN Rhône-Alpes et différents acteurs un état des lieux de la préservation des espaces naturels remarquables en Rhône-Alpes. Cet état des lieux a pour vocation d'être un outil d'aide à la définition d'une stratégie partagée de préservation des espaces naturels, ouvrant la voie à la mise en évidence de priorités et à la définition d'une synergie d'actions, principalement entre les actions de l'État, de la Région, des conseils généraux, des collectivités locales et des associations.

Je tiens à souligner que c'est dans le cadre de ces réunions, rassemblant l'ensemble des acteurs, que s'est réfléchie, construite pas à pas la délibération sur le patrimoine naturel. Était-ce un Grenelle avant le Grenelle ?

Il était donc naturel que la Région Rhône-Alpes puisse s'impliquer auprès des acteurs locaux dans le programme Life nature & territoires en Rhône-Alpes.
Ce programme prend fin. Il a été l'occasion de mobiliser de nombreux acteurs dans un même objectif d'appropriation collective des enjeux de la biodiversité pour construire des territoires.
Seize sites rhônalpins mis en réseau dans le cadre de ce programme Life, cela atteste de la qualité de nos espaces naturels mais aussi de l'engagement des hommes pour les préserver et les valoriser.

Au cours des pages qui suivent, des retours d'expériences et des échanges de bonnes pratiques témoignent d'une même volonté de mettre un terme, à notre échelle, à l'érosion de la biodiversité. Je vous remercie vivement de votre engagement auprès de nous et surtout auprès de vos territoires, un engagement qui prouve, s'il le fallait encore, que la biodiversité n'est pas qu'une notion réservée aux seuls scientifiques, mais qu'elle devient un objet "politique" au sens noble du terme.

*Propos d'**Hélène Blanchard**,*
vice-Présidente de la Région Rhône-Alpes
chargée de l'environnement et des risques naturels

LA NAISSANCE D'UN PROGRAMME

Le programme Life nature & territoires en région Rhône-Alpes a été monté en 2003, conjointement par l'Office national des forêts, direction régionale de Rhône-Alpes, et le Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels, dans un contexte où Natura 2000 était encore largement refusé.

Dans un programme Life, c'est plus souvent un habitat naturel ou une espèce qui constitue l'objectif de base du programme. Ici, c'est une logique socio-économique qui a fondé le programme : "Comment les acteurs des territoires s'approprient leur biodiversité ?"
Il convient de remercier les partenaires financiers qui, dès 2004, ont accepté ce pari et se sont engagés à soutenir le programme : l'Union européenne, bien évidemment, l'État, la Région Rhône-Alpes qui a accueilli ce colloque, mais aussi, selon les sites, l'Agence de l'eau RM&C, lesConseils généraux et de nombreuses collectivités locales.

VERS UN TRANSFERT D'EXPÉRIENCES CONSTRUCTIVES À D'AUTRES TERRITOIRES

Fort du constat qu'il existe en Rhône-Alpes un certain nombre d'expériences réussies, nous avons voulu orienter ce programme vers une prise de recul et un bilan de ces réussites afin de transférer sur d'autres territoires ces expériences constructives.

Le programme s'est donc construit et développé selon quatre axes :

- l'analyse des conditions dans lesquelles les territoires s'approprient leur biodiversité et des raisons de ces diverses perceptions ;
- le développement d'outils visant une meilleure prise en compte de la biodiversité (contrats Natura 2000 forestiers...) ;
- le développement d'actions sur chaque territoire, des actions de gestion de sites, mais aussi des actions liées à la sensibilisation et à l'accueil du public (près de 40 % du dossier) ;
- la mise en réseau des sites et d'acteurs des territoires avec une lettre d'information régulière du programme, des comités de pilotage, deux journées d'échanges techniques.

Ces journées d'échanges concernaient la prise en compte de la biodiversité dans les approches thématiques (filières forestière, agricole, tourisme, ressource en eau), puis la construction de projets de territoires et enfin le pastoralisme et la biodiversité.

LA CLÔTURE D'UN PROGRAMME QUI DÉPASSE LA LOGIQUE LIFE NATURE

En tant qu'organisateur, nous nous félicitons de la présence nombreuse d'opérateurs et d'élus des sites naturels de Rhône-Alpes, de collègues venus de toute la France, de délégations étrangères que nous sommes particulièrement heureux d'accueillir ici.

Des visites sur le terrain ont été organisées sur le premier jour du colloque. Elles n'étaient pas seulement une occasion de découvrir des actions de ce programme Life nature & territoires, mais avaient aussi pour but de constituer une base d'informations pouvant être ré-investies dans les ateliers de travail durant les deux journées suivantes. Par ailleurs, elles constituaient une passerelle évidente entre les réalités de terrain, les difficultés des acteurs locaux pour construire et faire vivre un projet et la confrontation d'expériences à l'échelle régionale, voire européenne.
C'est la raison pour laquelle une petite feuille de synthèse a été rédigée entre le lundi soir et le mardi matin pour permettre de prendre en compte les éléments les plus importants des débats sur site.

LA STRUCTURATION DE CE COLLOQUE

Nous avons souhaité que ce colloque soit un lieu d'échanges et de débats entre personnes d'origines et de cultures différentes.
Une orientation progressive du terrain vers une réflexion thématique, puis intégrative a été imaginée. Ainsi, après une immersion dans les problématiques des acteurs locaux du Life nature & territoires, le lundi lors des visites de terrain, les ateliers du mardi et du mercredi amèneront progressivement à considérer la préservation de la biodiversité d'une logique thématique vers une logique de territoire.
Trois "grands témoins" étaient prévus pour contribuer à croiser les regards : un biologiste, un géographe et un sociologue. Leur mission était d'accompagner les débats jusqu'aux conclusions finales du mercredi après-midi. Malheureusement, un empêchement de dernière minute n'a pas permis au géographe d'être présent ou remplacé.

*d'après les propos de **Régis Michon**, Office national des forêts et d'**Hervé Coquillart**, CREN Rhône-Alpes*

LES NOTIONS DE TERRITOIRES ET DE BIODIVERSITÉ

Nous avons demandé à deux "grands témoins" présents sur l'ensemble des débats d'apporter au préalable leur propre regard, l'un d'un biologiste, l'autre d'un sociologue sur la thématique du colloque. Outre ces propos introductifs, diverses de leurs réactions et analyses sont reproduites dans les pages qui suivent.

1- LE TERRITOIRE

Le territoire est un "construit social", une chose qu'on ne peut pas distinguer du collectif de tous ceux qui s'estiment concernés par son avenir.
Le patrimoine est un ensemble de biens et de valeurs qui ne sont pas séparables du titulaire du patrimoine. De la même manière, on ne peut pas dire que le territoire soit simplement un support spatial, il est ceux qui en font partie, ceux qui s'y reconnaissent, ne serait-ce que partiellement.

L'ATTACHEMENT AU TERRITOIRE : PLUSIEURS CAS DE FIGURE

Le sociologue ne fait que suivre ce que disent les gens. Il écoute les indigènes, les autochtones, les natifs opposés aux nouveaux venus, aux villégiateurs, aux touristes, à ceux qui ne font que passer, à ceux qui "ne sont pas d'ici". Il y a donc d'abord des rapports différents au territoire. Attention, parce que maintenant que la campagne devient de plus en plus le bien de tous, il peut y avoir des nouveaux venus très attachés eux aussi au territoire (famille, vacances...). La distinction entre les anciens et les nouveaux devient de plus en plus compliquée (par exemple des "partis-revenus" qui peuvent faire le lien entre les deux).

Une catégorie très importante est celle de nous tous qui sommes ici, qui travaillons à faire que les territoires émergent, existent, se développent. Comme il y a des travailleurs sociaux, il y a les **travailleurs territoriaux** qui sont experts en dispositifs, en outils de construction des territoires.

Un des intérêts de la région Rhône-Alpes est sa très grande diversité paysagère. Or, c'est bien la prise en compte des spécificités qui est le meilleur gage de la réussite d'une politique des territoires.

S'ENTENDRE SUR CE QUI "VAUT LA PEINE" POUR CE TERRITOIRE

Quand on considérera que ce territoire "en vaut la peine", encore faudra-t-il s'entendre sur : qu'est-ce qui vaut la peine pour ce territoire ?

Si, dans un territoire, un espace naturel est réputé être important, encore faut-il s'entendre sur quoi : des paysages magnifiques, un patrimoine culturel irremplaçable, un écosystème unique... sauf qu'il s'agit là de points de vue plutôt extérieurs. En fait, les attachements sont différents en fonction des pratiques que les acteurs qui sont sur place en ont et qui déterminent largement les représentations. Sur un espace naturel donné, chaque acteur va trouver un intérêt qui lui est propre (l'agriculteur : la fertilité ; le chasseur : le gibier ; le naturaliste : les espèces remarquables ; le promeneur : la balade...).

L'objectif de développement du territoire à partir de ces caractéristiques voudra dire des choses très différentes pour les uns et les autres. Et tout l'art des développeurs, des "travailleurs territoriaux", va être, non pas de les faire se rapprocher, mais bien de les faire cohabiter. Il y a en effet à travailler de sorte qu'aucun des acteurs ne s'estime désavantagé, oublié dans le projet qui va être construit globalement. Si on oublie l'un ou l'autre des biens ou des qualités du territoire, celui qui y est particulièrement attaché peut développer des capacités de nuisance considérables parce que c'est dans son être

qu'il est, d'une certaine façon, nié. Ce qui veut dire que chaque membre du collectif des humains, qui est à rassembler autour d'une tâche commune liée au territoire, doit être rassuré sur le fait que la qualité et les biens qui lui importent font bien partie de la collection des biens constituant le territoire.

METTRE LA MÊME CHOSE SOUS LE MÊME NOM ET S'ENTENDRE

Enfin, quand on dira que c'est la biodiversité (terme inventé en 1986, comme titre de l'ouvrage "Biodiversity" édité par Edward O. Wilson) de ce territoire qu'il est important de prendre en compte, encore faudra-t-il pouvoir **mettre la même chose sous le même nom et s'entendre sur : comment la gérer, comment la faire évoluer, est-ce qu'il y a un optimum ?**
Et là, les controverses seront nombreuses. Parmi les qualités qu'on peut accorder à un territoire il y a celle de la biodiversité. Il va falloir s'entendre sur laquelle de ces biodiversités (génétique, spécifique, écologique) il faudra cibler. Et de là vont venir tout le lot de controverses qui existent déjà entre spécialistes.

Si l'on souhaite que la prise en compte de la biodiversité devienne une dimension du territoire, un bien, une qualité parmi d'autres, c'est-à-dire une dimension recevable par l'ensemble des acteurs, il va falloir faire en sorte que les connaissances à son sujet soit le plus partagées possible, y compris les controverses au sujet de la production de cette connaissance. Les savants doivent sortir des laboratoires, la science elle-même doit être démocratisée. Et c'est une chance car les sciences naturalistes ne sont pas des sciences de laboratoire, elles ont toujours eu besoin du réseau, des passionnés, des amateurs...

*Propos d'**André Micoud**, sociologue, directeur de recherche CNRS au MODYS, Université de Saint-Étienne*

2- LA BIODIVERSITÉ

Pour moi, la biodiversité existe depuis ma naissance parce que je suis né dans une famille paysanne à l'époque où celle-ci, la paysannerie, avait pour seul but de nourrir les hommes. Dans cette famille, les patrimoines naturels et culturels étaient les fondements de la vie et de l'éducation. J'ai été nourri, comme tous les petits paysans de l'époque, de pensionnats lointains, de grec, de latin et heureusement de nature parce qu'il y avait des vacances, mais d'une nature touchée au quotidien et puis enrichie par François d'Assise, Robert Hainard, Jean Rostand, Théodore Monod et tant d'autres. Je tiens à préciser ce positionnement pour élargir ce terme de "grand témoin" qui risquerait de me rejeter parmi les scientifiques sûrs d'eux et pour bien situer mon approche de la biodiversité dans sa consubtantialité économique, sociale et politique. En ceci, je dois dire que je me démarque fondamentalement de nombreux scientifiques et de nombreux membres d'associations de protection de la nature. Mais je suis quand même le porte-parole du Conseil supérieur du patrimoine naturel et de la biodiversité (24 membres) qui, auprès des ministres de l'Environnement, a essayé de réfléchir à ce qu'est la biodiversité pour les hommes et pour les sociétés.

DÉFINITION DE LA BIODIVERSITÉ : TROIS ÉLÉMENTS BIEN DISTINCTS

- **La somme de gènes, d'espèces et de paysages**

C'est la définition la plus ancienne, apparue il y a 24 ans et formalisée à la conférence de Rio. Ce sont les trois éléments qui sont reconnus par tous et que les nouveaux taxonomistes s'ingénient à découper de façon de plus en plus réductrice.

Mais il faut bien savoir que ces trois dimensions sont loin d'être fixées, que même les gènes ont des définitions très variables. Un gène, ce n'est pas seulement quatre bases, mais ce peut être un enchaînement de milliers de fois quatre bases qui aboutissent à la douleur, à l'odeur d'une rose...
Les espèces ont des définitions qui ont beaucoup changé depuis Linné, alors que les paysages répondent à des logiques d'échelles très différentes.

- **Les espèces vivent ensemble pour assurer le fonctionnement de systèmes (écosystèmes ou systèmes biologiques)**.

C'est le deuxième niveau de la biodiversité, une dimension qui est évidemment bien supérieure et c'est pour cela que j'ai utilisé ce terme de "niveau" par rapport au simple "rassemblement" de gènes ou d'espèces.

- **La biodiversité est devenue un enjeu majeur social, économique et politique**.

J'ai été le premier président du premier centre occulte scientifique et technique de France à Grenoble, en 1979, créé par un certain nombre de jeunes scientifiques qui avaient envie de partager leur savoir, de rendre leur sciences citoyennes pour plusieurs raisons :

- étant au service de la nation, on a à rendre compte à la nation de ce que l'on fait quand on est jeune chercheur ;
- on ne peut se construire que dans le partage, l'altérité.

On parle souvent de richesse. Mais il faut être vigilant car certains milieux ne sont pas toujours très riches au sens où on l'entend généralement ; pourtant ils fonctionnent, sont remarquables et c'est une partie de notre humanité, de notre nature.
Il ne faut pas non plus être trop catastrophistes face à l'évolution de certains milieux naturels : ce n'est pas parce que la biodiversité change que c'est toujours une dégradation.
À titre d'exemple, Yann Arthus Bertrand, que je connais pourtant depuis sa naissance, a réussi à parler de l'érosion de la biodiversité en Afrique sans parler une seule fois de l'homme et donc manifestement sans savoir qu'entre le début et la fin du XX^{e} siècle la population africaine est passée de 100 millions d'habitants à 1 milliard d'habitants.

LA NOTION DE TERRITORIALITÉ

C'est un mot peu utilisé en écologie sauf pour certains animaux et en particulier les mâles de certaines espèces qui défendent un espace dans lequel ils se reproduisent. Mais cette notion de territoire est beaucoup plus complexe que la simple notion de défense. En effet, on a l'habitude de distinguer le territoire de nourriture, le territoire de repos et le territoire de reproduction chez les animaux et parfois ils sont très différents. C'est souvent parce que le territoire de chasse est différent du territoire de repos, par exemple chez le sanglier, qu'il y a des problèmes engendrés. Et je ne parle pas des migrateurs. Chez les végétaux, cette notion ne s'applique pas. On parle plutôt d'aire de répartition dont les limites varient bien sûr au gré des variations géologiques, climatiques, historique et surtout maintenant au gré des modifications des pratiques humaines. Et on se trouve là au coeur du problème, avec deux phénomènes importants :

- les espèces dites invasives ou allogènes, ou étrangères ;
- la disparition d'autres espèces.

L'analyse biologique et scientifique de ces phénomènes n'a de signification que si elle est partagée par la société et c'est la grande qualité que je reconnais à ce programme Life nature & territoires.

*Propos de **Jean-François Dobremez**, biologiste à l'Université de Savoie*

Life Nature
& Territoires
en région Rhône-Alpes

Ce programme a été retenu en 2004 par la Commission européenne. Il aborde Natura 2000 avec le regard des acteurs de chaque territoire. Son ambition était de développer une nouvelle approche de la prise en compte des enjeux liés aux espaces naturels. En effet, dans un contexte difficile de mise en place du réseau Natura 2000, le programme Life nature & territoires en région Rhône-Alpes cherche à favoriser l'intégration de la biodiversité dans les politiques de développement des territoires. Ce programme européen s'est orienté sur la mise en réseau et une analyse croisée de seize sites sur lesquels des actions concrètes ont été mises en oeuvre. Sa force repose sur la fédération d'expériences où les collectivités, les socio-professionnels s'approprient leurs espaces naturels comme une ressource pour le développement territorial, tout en assurant la préservation de la biodiversité.

Le programme en quelques chiffres

16 sites répartis sur la région Rhône-Alpes
25 partenaires et 50 actions
16 comités de pilotage locaux et 1 comité régional
1 coordinateur régional

LES IDÉES MAJEURES DU COLLOQUE

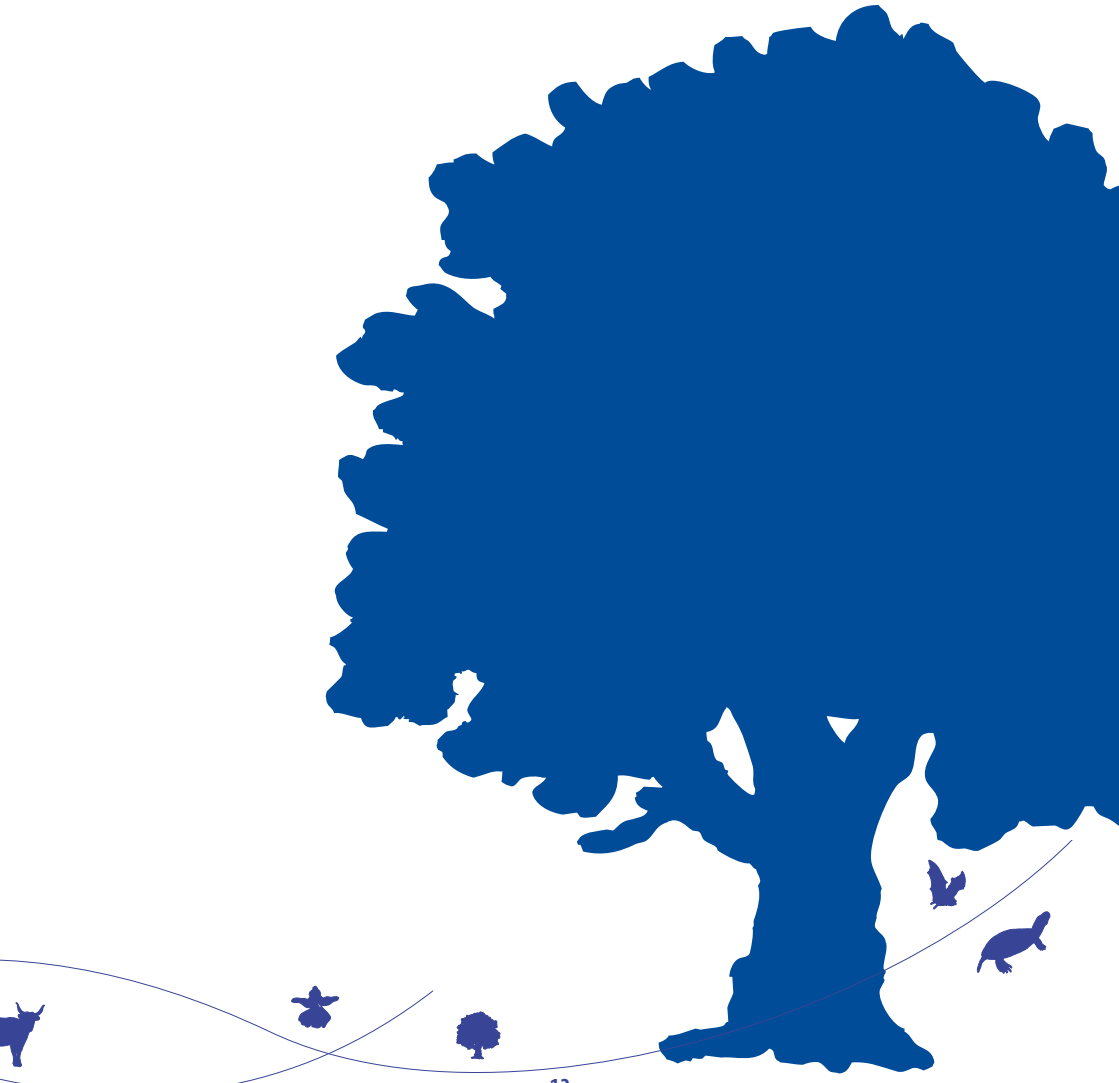

UN PROJET POUR LE TERRITOIRE INCLUANT LA BIODIVERSITÉ

Ces quelques pages recèlent les idées majeures qui ressortent des discussions des trois journées qu'a duré ce colloque. Les analyses des deux grands témoins, les réflexions issues des plateaux débats ou des discussions de terrain du lundi, les synthèses d'ateliers et, dans une moindre mesure, les interventions ainsi que les échanges de couloir ont été les sources d'inspiration pour rédiger ces pages. Le détail de chaque atelier a été rassemblé dans la partie suivante.

1- LA BIODIVERSITÉ COMME ÉLÉMENT DE CONSTRUCTION DU PROJET

Deux propos nous semblent nécessaires d'afficher en préambule des réflexions techniques.

Le premier est lié au regard qu'on porte sur la biodiversité. En effet, la vision dominante est celle de l'Europe du Sud, plutôt catholique, où l'homme domine la nature, qui contraste avec une Europe de l'Est, plus anglicane et protestante, avec un plus grand respect des milieux naturels. Les réflexions qui suivent offrent une tendance à se dissocier de cette logique où l'homme est au cœur de tout et domine tout. Elles apportent un peu d'humilité.

La seconde réflexion est une prise de recul sur les derniers changements opérés, même si ceux-ci sont souvent critiqués. Avec l'institution de Natura 2000, avec le travail mis en oeuvre par des conservatoires d'espaces naturels, des parcs, et, plus récemment par des collectivités et d'autres organismes professionnels, une nouvelle manière de procéder entre en jeu. Jamais jusqu'à présent l'occasion ne s'était présentée de dire aux intervenants locaux :"On va travailler avec vous sur le périmètre Natura 2000 et construire le DOCOB ensemble". Ce fait d'associer les acteurs locaux dès le début, dès le tracé d'un contour sur la carte, vient rompre avec l'histoire d'une protection de la nature réglementaire et beaucoup moins concertée.

UNE PERTE DE BIODIVERSITÉ AU COURS DE NOS CIVILISATIONS

C'est Jean-François Dobremez qui fait ce petit retour dans notre passé afin de relativiser la place de l'Homme face à la biodiversité.

"La biodiversité, c'est l'origine de l'humanité directement héritée des comportements des animaux car les premiers hommes ont absolument tout demandé à la biodiversité (pour la santé, l'habillement, la nourriture) sauf le sel et le feu. Petit à petit, il y a eu cette dérive entre les hommes et la biodiversité. Cette dérive, cet effacement des savoirs, des usages a été souvent, en Occident, accélérée au cours de ces fameuses trente glorieuses.

Il y a plusieurs raisons à cela :

- *l'avenir ne pourrait se construire que contre le passé ; il est vrai que les chants révolutionnaires sont plus souvent des chants sanguinaires que des chants d'espoir ;*

- *le passé ou la tradition serait un frein au modernisme et pourtant, ni le jazz, ni le rap n'ont tué Beethoven ou Berlioz.*

En matière d'alimentation, de construction, de santé, d'habillement, le synthétique et le chimique sont parfois, il est vrai, plus simples, plus résistants et moins chers que le naturel. Les sciences elles-mêmes, et surtout les sciences biologiques, ont leur part de responsabilité. Elles ont tué le naturalisme au prétexte d'imprécisions, de variabilité et donc de diversité.

Heureusement, quelques villages bretons, ou autres, ont résisté et ont maintenu les savoirs, chez nous bien sûr mais surtout dans d'autres pays. Dans le haut pays indochinois, chez les Hmongs, toutes les plantes ont un nom c'est-à-dire un usage ou un non-usage. Ils disposent de 3 000 termes se rapportant au riz, à sa culture et à sa consommation. Le même exercice en français ne donne pas même 100 mots, de la culture à la digestion de cette céréale. Autre exemple, chez les Quechua de l'Altiplano des Andes centrales, il y avait 800 espèces de plantes et 770 noms.
Si l'on extrapole aux 4 250 espèces de plantes en France, ça ferait plus de 4 000 noms français. 500 termes quetchua décrivaient les activités d'agriculture et d'élevage pourtant bien restreintes. L'arrivée des Incas, puis celle des Espagnols a effacé ces savoirs, même si les Jésuites avaient maintenu ces savoirs jusqu'à leur évacuation forcée des colonies espagnoles.

Les excès sans doute de l'évolution des trente glorieuses ont redonné vie à des comportements et des pratiques que l'on croyait perdus et qui étaient restés dans ces petits villages gaulois. L'ouverture aux autres, le tourisme international, la mondialisation, l'équitabilité et l'éthique leur ont également redonné vie.

On a évoqué aussi durant ce colloque les blocages trop fréquents dans l'évocation de la biodiversité et dans sa mise en valeur et son utilisation dans les territoires. D'où viennent ces blocages ? Ce sont ces fameux lobbies : Monsanto n'est pas le seul ; il y a des administrations, des associations professionnelles, le fameux groupe des neuf opposants à Natura 2000... mais surtout il y a le manque de démocratie qui est le fruit d'abord de la pauvreté matérielle et de la pauvreté culturelle."

LA BIODIVERSITÉ COMME RETOUR AUX VALEURS LOCALES ?

Certains membres de notre société ont perdu tout leur vocabulaire, tous leurs référents qui leur permettent "d'appartenir" à un territoire. Ce phénomène touche avant tout les banlieues, mais il affecte aussi les populations "néo-rurales" qui s'identifient à un territoire rural dans lequel ils s'implantent à partir d'éléments qui ne sont pas ceux d'ici, voire qu'ils rejettent les odeurs de la campagne, le chant du coq ou de la cloche annonçant l'angelus. Si l'on veut aider tous ces déshérités culturels et économiques, il faut leur reproposer ces valeurs qu'ils ont perdues. La biodiversité peut être un de ces instruments de valorisation personnelle et culturelle.

Ainsi, dans les banlieues, les ateliers de cuisine exotique permettent à ces femmes immigrées de retrouver leur identité, leurs valeurs. Au même titre, la découverte de la biodiversité et la compréhension de ses usages locaux va permettre de rapporter au néo-rural une série de valeurs appropriées au territoire.

Toutefois, une large partie de la population n'est plus territorialisée mais, selon André Micoud, pluri-territorialisée, donc avec des attachements mouvants.
Or, nous avons souvent une certaine difficulté à toucher ces personnes. Le travail est toujours à recommencer puisque les gens qu'on réussit à passionner partent. Mais à une échelle plus large, le travail réalisé n'est pas perdu et servira de sensibilité accrue sur d'autres territoires.

COMMENT CONSIDÉRER LA BIODIVERSITÉ DANS LE TERRITOIRE ?

La biodiversité est en lien avec la diversité des territoires, la diversité des cultures, la diversité des savoir-faire. Elle devient un atout complémentaire à ces éléments, une source de convergence d'intérêt.

Elle fait partie des ressources territoriales au même titre que des éléments de patrimoine historique, ethnologique, paysager... C'est une ressource toutefois un peu

différente en ce sens qu'elle permet de développer des activités nouvelles sur un territoire. Ce n'est donc pas une contrainte comme on le voit souvent exprimé (contraintes réglementaires, éco-conditionnalité...).

Penser la biodiversité comme une ressource territoriale, c'est ouvrir le champ à de multiples initiatives innovantes.

REDONNER UNE VALEUR AUX CHOSES

L'attachement au patrimoine n'est-il pas inné ? Quand un projet s'identifie fortement à des espèces emblématiques de la faune ou de la flore locale, à condition qu'il ne s'agisse pas d'espèces polémiques (loup...), l'appropriation est plus facile et l'expérience de terrain montre que la population reste sensible à ces éléments de leur patrimoine. Ainsi, une espèce "endémique", la potentille du Dauphiné, a été un point d'accroche pour les acteur locaux sur le site de l'Obiou. Le président du Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses abords disait, à propos de l'Arve : *"La rivière doit exister en tant que telle ; elle doit avoir un statut moral et ne pas être banalisée."* Sur le massif de Crussol, en Ardèche, des acteurs locaux se sont pris d'engouement pour les orchidées, au pied d'un site historique encore majestueux.

La notion de service écologique est peu ressortie, mais il y a peut-être à valoriser le rôle que jouent les insectes pollinisateurs, les réserves d'eau dans les tourbières, le maintien des sols dans l'idée d'amener à une meilleure reconnaissance des savoirs des communautés pratiques par rapport à la nature *(ce thème est repris dans la partie 2)*.

UNE COMPTABILITÉ HOLISTIQUE POUR LA NATURE ?

Alors que le rapport de l'atelier sur le projet de territoire affirme le besoin de savoir quelle plus-value apporte la biodiversité aux habitants d'un territoire, Jean-François Dobremez se soucie de prendre en compte les dimensions financière, écologique, économique, sociale, politique, des projets qui sont menés à terme. Il fait référence aux travaux de Philippe Saint-Marc, qui a inventé, il y a 40 ans, la comptabilité environnementale.

"Pour l'instant, dit-il, on voit s'affronter des concepts de comptabilité patrimoniale, d'évaluation contingente, de services rendus, de valeur de remplacement... sans une perspective générale. Malgré des essais de comptabilité subsiste une question majeure : à qui profite cette valeur marchande et à quoi sert-elle ?"

Les sites Natura 2000 peuvent être l'un des laboratoires visant une réflexion sur la valeur marchande de la biodiversité, étant des territoires bien délimités et connus.

À titre d'exemple, Philippe de Saint-Marc avait estimé la valeur du bien-être provoqué par une promenade au bois de Vincennes au prix d'une place pour deux heures de cinéma.

La littérature regorge de ce que rapporteraient les abeilles aux arboriculteurs nord-américains par leur pollinisation, les chauves-souris pour les éleveurs de cotons du Sud des États-Unis en mangeant les insectes nuisibles... Mais ceci est fait à une telle échelle que la précision des résultats est nulle.

Le grand risque est que de la naturalisation de la marchandise on en arrive à la marchandisation de la nature. Tout aurait un prix et, dans ce cas, tout pourrait s'échanger ou se remplacer. Alors que dans la nature toute vie est unique et irremplaçable.

Alors faut-il attribuer une valeur marchande à la biodiversité ? Est-ce la seule façon de faire reconnaître que quelque chose vaut ? André Micoud s'interroge en considérant que "Là où il y a du vénérable, le vénal n'est jamais loin ; là ou il y a des pèlerinages, il y a des marchands du temple. Donner une valeur monétaire au vivant prouve que c'est important, mais si la nature est sacralisée, il y a des gens qui sont là avec le tiroir caisse !"

2- LES ACTEURS DANS LA CONSTRUCTION D'UN PROJET

La co-construction à l'échelle des territoires implique une gouvernance associant tous les acteurs et permettant de retrouver un fondement de démocratie. Certes, c'est un mot très à la mode, la gouvernance, mais c'est aussi une réalité de terrain. Il désigne avant tout cette tendance de prise de décision collective, avec une multiplication des lieux et des acteurs impliqués dans cette décision. Il renvoie à la mise en place de nouveaux modes de régulation plus souples, fondés sur la participation de différents acteurs.

Mais cette gouvernance doit être pérenne. C'est tout particulièrement ce qui ressort de l'atelier sur le tourisme et la gestion de la fréquentation, lorsqu'il s'agit de concilier développement d'activités de loisirs et touristiques avec la préservation d'espaces naturels.

LE RÔLE DÉTERMINANT D'UN RÉSEAU D'ACTEURS SOLIDAIRES

D'un site à l'autre, c'est une observation qui ne trompe pas : plus un réseau d'acteurs arrive à se structurer efficacement, plus la coordination qui se met en place permet d'ajouter les rouages nécessaires entre acteurs et entre actions. Ce sont une, deux, voire quelques personnes qui sont affirmées dans un rôle et sont reconnues.

Ainsi, parmi les sites visités, sur l'Albanais, le binôme association locale AEMC et conservatoire d'espaces naturels ASTERS fonctionne et permet à chacun de trouver sa place. Sur le Forez, le chargé de secteur du CREN est devenu le pivot entre les acteurs locaux.Sur Crussol, l'histoire relatée par Laurent Audras, élu à la commune de Saint-Péray, montre que le projet a piétiné tant qu'une coordination n'a pu être effective ; quant au Charmant Som, le programme Life nature & territoires a contribué à consolider les liens entre le Parc naturel régional de Chartreuse, les alpagistes et l'ONF.

L'ENJEU DU COMITÉ DE PILOTAGE

Les comités de pilotage sont des lieux où chacun apprend le langage de l'autre. C'est notamment à ce titre qu'ils sont expérimentaux. Pour l'instant ils sont faits par et entre des gens mobilisés, concernés. Toute la question va être de savoir comment élargir ce "concernement" à des populations plus grandes et qui ne sont pas forcément convaincues *a priori*.
Les comités de pilotage sont le lieu d'expérimentation de ce à quoi il faut se préparer quand les conditions seront moins favorables pour étendre ces outils d'animation, de co-construction et cela demande du temps.

À propos de son contenu, une remarque est à souligner : les élus sont maintenant présents dans les comités de pilotage, mais n'y a-t-il pas encore des efforts à faire dans toutes ces structures électives ou techniques, faisons-nous tout ce qu'il faut pour que les décisions prises dans ces instances soient appropriées par nos compatriotes ?
N'enfermons pas cette logique de comités de pilotage dans un simple processus occasionnel de concertation autour d'une même table, mais gardons l'image d'une instance de concertation qui doit perdurer entre deux réunions. C'est en effet là que se digèrent, que se discutent et se relativisent les informations apportées en réunion, alors que la communication reprend une vision moins institutionnelle, donc plus facile pour certains acteurs.

LA RECONNAISSANCE DES ACTEURS

C'est l'un des points fondamentaux pour un bon fonctionnement du comité de pilotage et du projet dans son ensemble, un premier pas pour entrer dans une relation de confiance.

Deux aspects ressortent des discussions.

- Tous les gens qui vivent dans et de la nature doivent absolument être associés, reconnus socialement comme

des spécialistes, des techniciens. Or, dans notre société nous ne sommes reconnus que pour autant que nous ayons des compétences. Comment faire pour reconnaître ces professions de la nature comme des "spécialistes du vivant localisés" *(le terme est plus heureux que "jardinier de la nature")* ? Encore faut-il que cette reconnaissance ne tombe pas du ciel, émise par des spécialistes qui auraient tendance à figer ces personnes dans un rôle de simple exécutant.

- De nombreuses "personnes concernées" ne donnent jamais leur avis, soit qu'on ne le sollicite pas, soit qu'ils n'ont pas les moyens de l'exprimer. D'une part, il y a, d'après J.F. Dobremez, une utilisation abusive de l'argument d'autorité par les scientifiques : "Je sais et vous ne savez pas donc vous n'avez pas droit à la parole". Il est certes difficile de parler à ceux qui n'ont pas le même vocabulaire que soi, mais il est normal que ceux qui ont le plus de vocabulaire, de référents, puissent ouvrir la discussion. Cet argument d'autorité s'oppose à la construction de projets reconnaissant et respectant les savoirs de chacun et les intégrant dans un diagnostic partagé.

D'autre part, pour André Micoud, il y a des gens qui ne parlent pas parce qu'on leur a longtemps dit qu'ils n'avaient rien à dire. Leurs propos pourraient même être des éléments de remise en cause : "Si je me mets à écouter l'autre, je mets en péril mon identité, mes certitudes", ce qui inciterait à moins laisser la parole à ces spécialistes du vivant localisés.

Pour le sociologue André Micoud, nous assistons, à l'échelle de l'Europe, à l'institution d'une autre nature ; un autre rapport à la nature est en train d'être construit peu à peu. Les mots, les réflexes ont changé :

- on réalise aujourd'hui des découpages en zones biogéographiques, qui plus est à l'échelle européenne. Hier encore, avec les agronomes, on parlait de zones pédo-climatiques à l'échelle nationale. C'est donc bien une autre façon de se représenter la nature ;
- un site, ce n'est pas un territoire, or comment appréhender l'articulation entre les deux. La notion de corridor est-elle adaptée pour évoquer cette transition ?
- une nouvelle institution de la nature apparaît, basée sur de nouveaux savoirs : "les sciences de la biodiversité", en train de se séparer des sciences de la nature traditionnelles en faisant appel à la modélisation, à l'outillage scientifique, statistique, informatique ;
- cette nouvelle institution implique un changement symbolique de l'appréhension de ces territoires. Il serait important que Natura 2000 et le document d'objectifs soient perçus comme un outil dans un projet de territoire et n'implique pas seulement un regard strictement sur les sites.

Dans ce changement de rapport à la nature, il nous faut réinterpréter nos propres traditions culturelles, nos propres mythes fondateurs.

3- DONNER DU SENS AU PROJET

La logique de projet est une logique propre à un territoire, définie par les acteurs de ce territoire. Elle est la base d'une co-construction. "C'est un peu comme si, face à un écheveau très embrouillé, on trouvait le bout du fil puis on tirait dessus doucement pour construire..."
Mais dans cette construction, les modèles sous-jacents déterminent le regard que l'on porte sur la nature : un modèle trop fixiste raisonnera sur le maintien en l'état d'une situation décrite, alors qu'un modèle dynamique impliquera une autre vision du monde, un autre rapport à la nature, une autre logique de construction de projet de préservation de la biodiversité.

Il faut garder à l'esprit qu'il ne s'agit en aucun cas de modèles transposables ; c'est une alchimie complexe à chaque fois. Ce qui est réussi sur un territoire est la somme de plusieurs facteurs, de contextes et de personnes ; comme pour l'ADN, le même séquençage ne peut se retrouver ailleurs et il faudra composer différemment.

Sur un même territoire, la cohérence entre les divers projets qui se combinent est importante pour donner du sens à l'action et pour que les résultats soient significatifs et lisibles.

LE PARTAGE D'UN SAVOIR

L'atelier sur le pastoralisme et la biodiversité rapporte que les diagnostics pastoraux montrent un déficit de faire-savoir et de sensibilisation des acteurs peu en prise avec les grandes décisions liées du projet, moins présents dans les discussions.
Mais cette question de partage de savoir ne se résume pas à une logique de communication. Toute construction de projet réussie repose sur un diagnostic partagé, lequel ne peut exister sans la construction d'un langage commun, sans avoir fait l'effort de parler des mêmes choses avec des mots communs, sans un minimum d'appropriation du langage et des enjeux des autres, donc de l'écoute.

Les savoirs sur la nature sont tout de même complexes. Ce sont des savoirs qui s'apprennent de façon initiatique. Ainsi, la chasse ne s'apprend pas, ou peu, dans un bouquin, mais sur le terrain, initiés par d'autres. Dans une idée de circulation des savoirs, il serait intéressant de se poser la question : comment est-ce qu'on

apprend, sachant que l'on fait davantage confiance à ses proches qu'à celui qui vient de loin et dont on ne connaît pas le vocabulaire ? Dans l'exemple du Limousin, un certain nombre d'agriculteurs de la zone des Millevaches convaincus ont permis de rassurer les autres agriculteurs. Dans les monts du Forez, les animateurs du document d'objectifs ont observé : l'exemple de l'un est important pour l'autre ; si un agriculteur a compris et s'engage dans une démarche soucieuse de la biodiversité, ce savoir se transmettra beaucoup plus rapidement auprès des autres agriculteurs que par le contact direct de l'animateur. Par contre, une visite chez l'un impose souvent une visite chez les autres !

COMMENT PEUT-ON PASSER DE LA JUXTAPOSITION D'INTÉRÊTS PARTICULIERS À LA CONSTRUCTION D'UN PROJET PARTAGÉ ?

Pour (re)valoriser des territoires particuliers, Olivier Turquin rapporte de son atelier qu'il faut un projet politique commun et partagé, qui définisse des actions et des objectifs clairs et qui soit co-construit avec l'ensemble des parties prenantes, depuis la conception jusqu'à la réalisation et l'évaluation.

Un projet commun, c'est d'abord la mutualisation des connaissances, déterminante pour construire un projet désirable. La volonté des élus de la vallée de l'Arve est illustrative : elle s'appuie sur une meilleure connaissance de la forêt alluviale et par le fait d'entrer en échanges avec d'autres acteurs.
Sur le massif de Crussol, à Saint-Péray, les motivations initiales des élus n'étaient pas identiques. C'est la même

chose parmi les divers acteurs de ce site : pour certains "il faut laisser faire la nature" et favoriser ainsi, par défaut, la chênaie, alors que d'autres auraient privilégié l'accès des véhicules d'intervention jusqu'en bas des pistes d'escalade, voire même prônent le secret-défense, la non-information comme élément déterminant de la protection des orchidées. Il convient alors de faire un lien entre tous et, le consensus n'étant pas toujours réaliste, outre un rôle de coordination indispensable, c'est une personnalité appropriée et un lien régulier avec les divers acteurs du territoire qui s'avèrent nécessaires.
Il y a convergence d'intérêt quand, à une volonté locale de valoriser un patrimoine culturel ou historique déjà existant, vient se greffer un enjeu lié au patrimoine naturel, c'est le cas du secteur de Mont de Grange et Cornettes de Bise dans la vallée d'Abondance, par exemple, où la vision patrimoniale initiale, axée sur la culture et les activités de montagne, s'est progressivement enrichie du volet biodiversité.
Le pari est réussi lorsque se fixent en commun des objectifs raisonnables et les plus partagés possible pour le territoire.

DE LA CONCERTATION À LA CO-CONSTRUCTION

Si on parle à l'heure actuelle de co-construction, de concertation ou de gestion concertée, de démocratie participative, c'est en lien avec un constat d'échec, au moins partiel, des manières de faire plus classiques. *"Avec les procédés habituels, on n'y arrive plus ou, en tout cas, on n'est pas satisfait des résultats, donc il faut faire autrement pour aboutir à autre chose. Les situations sont complexes... si c'était simple on n'aurait pas besoin de co-construire !*" témoigne Olivier Turquin.

La concertation demande de l'énergie, mais elle est souvent nécessaire et c'est une des raisons pour lesquelles les instances de concertation se multiplient. Or, pour que la concertation reste crédible, il faut en montrer l'efficacité. Une efficacité dans la formulation de projets, mais aussi dans la résolution effective de problèmes, qui atteste que le fait de co-construire est au moins aussi efficace que de déléguer à des experts.

Pour co-construire il faut des personnes compétentes, pour mobiliser les bons acteurs au bon moment et de la bonne manière, pour éclairer les choix à effectuer. Ce n'est pas la même chose que de gérer une forêt ou une zone humide. L'élu n'a pas toujours la disponibilité nécessaire pour jouer ce rôle, mais, avec le concours d'un technicien, il peut constituer une "cheville ouvrière" indispensable.

NATURA 2000, UN RÉSEAU AVEC SES CORRIDORS ?

Natura 2000 est constitué d'une addition de sites qui, biologiquement et pour le moment, n'ont pas de lien entre eux. Est-ce qu'aujourd'hui le seul lien décelable entre les sites Natura 2000 n'est-il pas bien plus de nature humaine, d'échanges d'expériences, que de continuum écologique ?

Si l'on se réfère au terme angliciste "network" qui est à la fois le réseau et le filet, on peut interpréter Natura 2000 comme un réseau qui ne disposerait que de mailles. Or, ces réseaux qui n'ont pas la forme de filet, c'est-à-dire qu'ils sont complètement discontinus, ce sont soit des impulsions électro-magnétiques, soit une construction humaine dans le cas de Natura 2000. Il s'agirait d'une communauté de connaissances, d'actions, qui travaille à faire reconnaître la biodiversité et chaque site correspondrait à un "hot spot". Mais ce n'est pas un véritable réseau au plan écologique avec les fameux corridors.

À propos des corridors écologiques, il ne faut pas voir la question avec une vision trop étroite avec un cheminement très précis d'espèces ou de semences sur un linéaire, mais plutôt en termes de trame. Pendant des années, la tendance était à une gestion extrêmement fine d'espaces restreints sans aucune cohérence avec ce qui se passe autour. Une logique de maillage doit s'imposer, permettant d'avoir une cohérence entre la gestion de territoire de nature ordinaire et les "hot spots". Les outils sont complémentaires pour cela : les corridors d'un côté et Natura 2000 de l'autre !

SAVOIR NAVIGUER DU SITE AU TERRITOIRE

La notion d'échelle du territoire est une chose qui gagne à conserver le maximum de souplesse. Il est difficile d'agir sur des espaces trop territorialisés, sur des sites isolés ; le site de réalisation du document d'objectifs, clairement cartographié, ne doit pas être une fin en soi. La logique de territoire et d'acteurs de ce territoire s'accompagne d'un empilement de découpages thématiques, d'échanges entre les populations d'où une juxtaposition imparfaite. Cette réflexion émane surtout de l'atelier "pastoralisme".

Les acteurs du territoire ne sont-ils pas les mieux placés pour apporter cette souplesse, élargir au besoin la zone de réflexion selon le thème ? Pour Emmanuel de Guillebon, *"la bonne échelle d'un territoire est le territoire lui-même. C'est beaucoup de temps et beaucoup d'écoute."*

L'ACTION : UN ÉLÉMENT DÉCISIF

Pour un élu, responsable devant ses contribuables, les actions sont décisives. Le programme d'actions (qu'est-ce qu'on va faire sur ce site ?) constitue un élément d'accroche qui permet à chacun, dans un comité de pilotage, de plus vite comprendre et évaluer le projet voire l'efficacité de la personne qui en parle. L'atelier concernant "le projet de territoire" fait ressortir l'intérêt de pouvoir s'appuyer sur des réalisations concrètes, même modestes, mais exemplaires, soit avec la mise en oeuvre rapide d'une action, soit par une confrontation d'expériences d'autres territoires plus avancés. C'est notamment l'un des objectifs du Life nature & territoires qui, au vu de ce colloque, a été atteint.

Mais il faut trouver le bon équilibre entre un projet suffisamment concret et une possibilité pour les élus, mais aussi pour l'ensemble des acteurs, de s'approprier le projet, de participer à sa construction.

Est-ce que la réalisation des documents d'objectifs, dans le cadre d'un site du réseau Natura 2000, n'est pas un moment propice pour que le projet se concrétise et qu'à partir des actions qui sont formulées, il y a beaucoup plus facilement appropriation ? ça ne veut pas dire que la seule logique Natura 2000 constitue un projet de territoire mais, bien souvent, il faut un déclencheur et c'est le déclencheur. Là où il y a d'autres procédures, donc déjà une logique de concertation, la mayonnaise prend d'autant mieux.

LE TEMPS FAÇONNE LE PROJET

"Donner du temps au temps..." : c'est une réflexion entendue plusieurs fois, qui fait écho au fait que les sites sur lesquels la biodiversité est reconnue et un fonctionnement est acquis sont ceux où le travail est le plus ancien. La durée, pour un projet, c'est une série d'actions, de réflexions partagées et d'analyses *a posteriori* qui se sont succédées. Si l'un des ingrédients est absent, la pérennité du projet est mise en danger. Ça prend du temps et ça prendra de plus en plus de temps à mesure qu'il faudra parler à ceux qui nous sont de plus en plus éloignés culturellement, intellectuellement...

Si le fait d'appuyer fortement le projet sur une équipe

LE POIDS DE L'HISTOIRE

Sur les monts du Forez, la SICA (Syndicat d'intérêt collectif agricole) d'estive a 50 ans ; la construction de la première mesure agri-environnementale a commencé il y a 15 ans. Un temps de concertation et de co-construction des projets important a fait converger les points de vue.

Sur l'Albanais, la première sensibilisation à la biodiversité des étangs date de 25 ans et les mesures de préservation et de gestion du site ont débuté il y a plus de 15 ans pour s'étoffer progressivement et s'intégrer dans des démarches territoriales plus larges.

Sur le Charmant Som et Crussol, des démarches plus récentes sont en cours de construction par agrégation, dans le cadre d'une concertation territoriale d'approche jusqu'alors fragmentaire, du patrimoine archéologique et de la biodiversité, de la fréquentation, de la gestion pastorale et de la gestion forestière.

Il faut "laisser du temps au temps". Plus les démarches se structurent, plus elles fédèrent les énergies.

municipale renforce de toute évidence la prise en charge par ces personnes, le risque est évident d'arrêter brutalement le projet avec le changement de mandat. D'ailleurs, le problème est soulevé d'un lien trop fréquent avec la durée d'un mandat électoral. Il faut plusieurs cordes à cet arc collectif, d'où un besoin d'ancrer le projet sur des personnes autres, capables de reprendre en main le projet après un changement de municipalité, ou de relayer auprès de nouveaux élus. Dans un souci de gouvernance pérenne, le leader incontesté et unique saura faire vivre le projet de territoire tant qu'il reste à son poste, mais après ?
L'exemple de l'Arve est évocateur : pour le président du Syndicat intercommunal, il faut des élus motivés, capables de sensibiliser les autres élus. Dans bien d'autres cas évoqués durant ces trois jours, le partage sans prétention d'un rôle de leader entre une structure professionnelle (un conservatoire d'espaces naturels, une structure agricole ou forestière...) et un élu local témoigne de projets durables.

LE POINT DE VUE D'HÉLÈNE BLANCHARD

"En préalable du Grenelle de l'environnement, il aurait été opportun de faire une expertise sur les niveaux d'intervention et les outils qui existent pour rationaliser, car il est effectivement très difficile de se repérer pour les acteurs locaux, sachant par ailleurs que certains outils payent plus que d'autres et, par conséquent, cela oriente les choix.

Dans le cadre de la politique de l'eau en Rhône-Alpes, un partenariat exemplaire a été mis en place entre Région, Agences de l'eau et État. Cela permet de réfléchir au niveau politique et au niveau technique sur la direction à prendre dans le cadre de nos programmes. C'est une façon de se partager le territoire et d'éviter "d'arroser là où c'est déjà mouillé".

La Région Rhône-Alpes est en train de construire des outils d'aménagement du territoire intégrés. Plusieurs dimensions sont prises en compte : le changement climatique, la biodiversité, l'aspect social, économique et culturel. Ce n'est pas simple ; le développement durable se construit pas à pas."

L'OUTIL ET LA MULTIPLICITÉ DES OUTILS

Comment apprécier les différents outils ? Une hiérarchisation est-elle possible ? Quelle pérennité ?

La réponse simple est fournie par Alain Clabaut de la Région Rhône-Alpes : *"Il y a le bon outil pour l'objectif que l'on s'est assigné. Ce serait une erreur de choisir l'outil avant d'avoir défini le projet de territoire et un objectif précis."* Le point de vue scientifique diffère quelque peu : " L'émergence de nouveaux outils permet d'imaginer de nouveaux projets, de nouvelles interrogations, de nouvelles problématiques. En effet, l'invention de la photo satellite, de la génétique, la mise en œuvre de la modélisation, l'informatique ont permis de faire s'ouvrir tout notre champ de perspectives et d'interrogations sur l'avenir et en particulier sur la biodiversité."

La facilité consiste à promouvoir un outil car celui-ci est connu et apparaît comme la solution adaptée pour la gestion qui suivra ; ce peut être aussi de se focaliser sur un outil en particulier car il n'y en a pas un qui est meilleur que l'autre. Il y a par contre un outil qui sera plus adapté que les autres pour le cas traité. C'est bien le projet de territoire qui doit être le moteur et qui doit permettre de définir dans un second temps le bon outil à mobiliser pour atteindre l'objectif défini. Mais attention, cette complémentarité des outils peut être

L'OUTIL CHARTE FORESTIÈRE DES TERRITOIRES

Pour Olivier Ferry de l'ONF, cet outil a été créé spécialement pour que les forestiers apprennent à parler à ceux qui les entourent. Les parcs régionaux ont déjà leur charte, on aurait pu s'en servir. Finalement le bilan est que les chartes forestières ont été très utiles, ont effectivement servi de média pour discuter de façon très ouverte. C'est peut-être un prix à payer un peu élevé pour amorcer le dialogue. Cet outil charte forestière continue à se développer, on approche de la centaine en France. Et, si des collectivités s'investissent pour créer cet outil, c'est qu'elles en ressentent le besoin, elles n'y sont pas forcées.

effective sur certains territoires et plus difficile à trouver sur d'autres !

Quant à leur pérennité, les pouvoirs publics doivent se poser la question du temps nécessaire pour avoir un retour d'expérience sur la pertinence d'un outil.
Or, la tendance est à vouloir des résultats avant même que les effets soient visibles. Il faut du temps pour que les acteurs s'approprient l'outil, que des actions se mettent en place. Ce serait une erreur de remplacer un outil trop rapidement sans avoir pris le temps de juger de son efficacité et de son adaptation au projet de territoire.

Concernant la multiplicité d'outils, le constat est assez partagé pour dire qu'il existe de nombreux outils, mais qu'il y a finalement davantage une complémentarité plus qu'une superposition. Ce foisonnement n'est-il pas le signe que tout le monde veut s'y intéresser ? Et puis, à l'instar du bricolage, ne vaut-il pas mieux disposer de la panoplie d'outils nécessaires sur son établi plutôt que d'une pince universelle sensée résoudre tous les besoins ?

QUAND LES DIFFÉRENTS REGARDS SUR LE TERRITOIRE DEVIENNENT CONVERGENTS

Sur chaque site, un certain nombre d'acteurs se sont exprimés : agriculteurs, élus, environnementalistes, forestiers, agents de développement... Ces points de vue, différents et complémentaires, composent une image cohérente du territoire et de son évolution.
Les objectifs deviennent partagés, malgré les regards différents (qualité d'herbage, paysage, enjeux botaniques ou ressource en eau) et progressivement les discours convergent. L'agriculteur cite des noms de plantes, tandis que le chargé de mission environnement décrit les modes de conduite de l'estive, en confortant mutuellement leurs savoirs.
Et chacun se place dans la perspective de la nouvelle MAEt (mesure agri-environnementale territorialisée) qui va conduire à une visite annuelle en commun de chaque parcelle afin de construire une vision partagée de l'évolution de la végétation en lien avec les pratiques pastorales, les spécificités du milieu, la météorologie...

Sur le site de l'Obiou et de la Souloise, c'est la reconnaissance du patrimoine naturel et culturel de chacun des membres de cette modeste communauté alpestre qui a permis de mettre la population et les élus en confiance à propos de Natura 2000. Cette reconnaissance réciproque a fait que ces personnes se sont retrouvées fières d'un patrimoine collectif.
Concernant les fromages alpins en AOC, l'intervention de Philippe Fleury confirme l'harmonie entre la diversité des pratiques et des savoir-faire agricoles et pastoraux dans la fabrication de ces fromages et la diversité biologique dont elle est le meilleur garant.

DES QUESTIONS RESTANT À SE POSER

Ce qui est expérimenté, fabriqué sur les sites Natura 2000 a forcément vocation à être élargi. Comment faire pour que, ce qui réussit sur des territoires expérimentaux extraordinaires, soit mis en place sur les territoires de nature ordinaire ? Ce sont des lieux précurseurs, des lieux où se posent des questions sur lesquelles il faut commencer à réfléchir parce que celles-ci vont ensuite prendre corps dans la société.
Certaines logiques, certaines habitudes de travail sont ébranlées par la co-construction qui se met en place. des questions méritent d'être approfondies par chacun pour acquérir durablement la foi en cette culture de partage.

- Si un fonctionnement de type "bottom-up", construit à partir du terrain, s'impose de plus en plus, quelle part d'une logique descendante, de type "top-down", imposée par le haut, doit-on conserver dans la prise en compte et la préservation de la biodiversité sur un territoire ?

- En l'occurrence, dans quels cas faut-il privilégier une application réglementaire de mesure de protection plutôt que de s'engager dans des démarches contractuelles ? Les quelques remarques à ce sujet durant le colloque confirment l'intérêt de combiner les deux, mais plutôt de privilégier le réglementaire comme un élément consécutif à une phase de concertation et de contractualisation.

- Reconnaître et partager les enjeux de biodiversité, c'est aussi porter un regard nouveau sur des territoires particuliers, marginaux, bannis... c'est ouvrir la porte à un développement nouveau. Mais quelle orientation porter à ce développement ? Comment mieux impliquer les entreprises dans cette co-construction ?

- Comme le constate Olivier Turquin, la sociodiversité des usages est bien souvent garante de la biodiversité des milieux naturels et réciproquement ; la perte de sociodiversité et la perte de biodiversité sont intimement liées. C'est l'un des éléments forts qui ressort de ce colloque. Mais, si l'entreprise a été démontrée durant ce programme Life nature & territoires, comment peut-on améliorer les passerelles entre le monde de la culture et celui des sciences naturelles ?

Nous pourrions retenir deux phrases en guise de conclusion...

"À travers cette approche renouvelée, ce changement de paradigme, la préservation de la biodiversité doit maintenant sortir des zones humides et des alpages, qui ont été des lieux d'expérimentation, pour se déployer sur la gestion courante de tout le territoire."

"La biodiversité est d'abord une affaire de foi parce que c'est une valeur aux facettes multiples par essence. C'est un bien commun, c'est un patrimoine. Mais tout ceci implique bien sûr de la connaissance, donc de la recherche, du partage, donc de la médiation. En un mot, la biodiversité nécessite une politique."

Synthèse rédigée par ***Pascal Faverot****,*
CREN Rhône-Alpes

BILAN ET PERSPECTIVES DE CE PROGRAMME LIFE NATURE

Cette allocution a été préparée et présentée en fin de colloque, orientée sur les perspectives que ce programme Life nature a ouvertes, les engagements qu'il a induits, plutôt que sur l'énumération de tout ce qui a été fait. Elle peut aussi servir à conclure cette synthèse écrite.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE BILAN

Le programme Life lui-même a été mené à son terme, grâce à la mobilisation active des opérateurs locaux, des nombreuses collectivités partenaires, des nombreux acteurs régionaux ayant pris une part active aux débats et au cheminement de ce programme (les services pastoraux, par exemple).
Quelques reports de budgets d'un site à l'autre ont permis parfois de dépasser les ambitions (surfaces restaurées augmentées sur le Tanargue, par exemple).
Les effets induits sont nombreux. Ils marquent probablement une étape déterminante dans l'approche de Natura 2000 et, plus largement, ils correspondent à une reconnaissance accrue des enjeux de biodiversité.

UNE RECONNAISSANCE PARTAGÉE ET LIÉE AUX DÉCLOISONNEMENTS AUXQUELS CE PROGRAMME A CONTRIBUÉ

- Tout d'abord, le décloisonnement entre filières pastorale, forestière, ressource en eau, tourisme, qui constituaient les quatre cibles principales du programme. On constate, en effet, en lien avec la prise en compte de la biodiversité, le développement d'un certain nombre de programmes sylvo-pastoraux, d'implication d'agriculteurs dans des démarches touristiques ou le partage des préoccupations de préservation de la ressource en eau.
- Le lien entre des AOC fromagères et, plus largement, l'économie agricole, et la biodiversité a été souvent réaffirmé (massif des Bauges, monts du Forez avec la fourme de Montbrison).
- La multi-fonctionnalité des territoires ruraux est fortement affichée ; la préservation et la valorisation de la biodiversité prennent logiquement une place importante dans une telle approche.
- Sur les massifs de Crussol et de Soyons, la valorisation ancienne du patrimoine culturel, historique et paléontologique se croise maintenant très logiquement avec la biodiversité des pelouses à orchidées et de l'avifaune du massif.
- En Haute-Savoie, un intérêt ancien pour le petit patrimoine bâti rural se conjugue maintenant tout naturellement avec la biodiversité des alpages et des pelouses d'altitude.

Mais il faut peut-être mentionner aussi les contributions à rapprocher les territoires des Alpes et du Massif central impliquées conjointement dans ce programme life nature. À titre d'exemple, les approches pastorales des divers massifs étaient restées jusqu'alors largement indépendantes, sur la base de références scientifiques propres a chaque massif.

Quelques échanges inter-régionaux ont été développés aux limites de Rhône-Alpes :
• en PACA, dans l'Obiou ;
• en Auvergne, sur le Forez et le Mézenc ;
• en Franche-Comté, sur le Haut-Jura...

RÉSEAUX D'ACTEURS ET DE SITES MAINTENANT INSCRITS DANS LA DURÉE

- Notons le rôle déterminant de la lettre du programme Life "*Nature et territoire en région Rhône-Alpes*" dont la diffusion large a été croisée avec l'outil de communication de la DIREN "*Mille lieux*".
- Des échanges entre sites ont été provoqués par le programme, mais certaines rencontres se sont ensuite développées spontanément sur ce principe : la vallée d'Abondance avec le massif des Bauges, la vallée de l'Arve avec la rivière d'Ain.
- Le travail sur l'état des lieux de la préservation des espaces naturels remarquables en Rhône-Alpes, développé par la Région Rhône-Alpes et le CREN Rhône-Alpes, prolonge cette volonté de mutualisation des efforts et de recherche de synergie entre acteurs.
- On peut déjà signaler des transpositions de résultat du programme Life sur d'autres sites naturels, par exemple des projets sylvo-pastoraux qui se développent en Drôme...

DES SYNERGIES ENTRE POLITIQUES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

◆ Concernant la cohérence et la complémentarité des outils

Sur certains sites où la préservation des espaces naturels était mal perçue et où un empilement des procédures était reproché, ce programme Life a permis d'apporter de la cohérence et de montrer la complémentarité des outils. C'est le cas des massifs du Mézenc et du Tanargue où la complémentarité des outils "sites classés", "réserves biologiques" et "Natura 2000" est mieux perçue.

◆ Concernant la diversité des outils

Les contrats Natura 2000 agricoles (mesures agri-environnementales territorialisées...), forestiers (contrat Natura 2000 forestier, charte Natura 2000) et autres restent bien évidemment des outils importants de la mise en œuvre du réseau Natura 2000 sur les sites du programme.

Mais en dehors de ces outils propres à la mise en oeuvre de Natura 2000, il y a aussi une forte mobilisation des outils liés à d'autres politiques, des complémentarités, une mobilisation de dispositifs financiers nombreux et nouveaux : contrats Natura 2000 et espaces naturels sensibles, contrats de développement de Rhône-Alpes, chartes forestières de territoires, contrats des parcs naturels régionaux, voire pôle d'excellence rurale sur la montagne ardéchoise.

On note également que des soutiens à des activités touristiques ou à des micro-filières agricoles (myrtilles sur le Tanargue) ou forestières (bois de lutherie) construisent des solidarités nouvelles.

Des dispositifs variés permettent de cofinancer des actions liées à la préservation de la biodiversité, mais ils contribuent aussi à planifier des projets territoriaux au sein desquels des actions complémentaires apportent plus de cohérence : contrat Natura 2000 ou contrat de biodiversité proposés par la Région Rhône-Alpes en cohérence avec un PSADER ou une action liée au tourisme et valorisant le patrimoine naturel.

L'APPORT DU LIFE NATURE & TERRITOIRES POUR NATURA 2000

Pour Jean-Luc Carrio de la DIREN Rhône-Alpes, "ce Life nature & territoires, au travers des confrontations des expériences des 16 sites du programme ayant des étapes d'élaboration et de mise en œuvre différentes de Natura 2000, a permis de dynamiser un réseau au niveau de la région Rhône-Alpes et d'initier sur d'autres territoires la mise en œuvre de Natura 2000 en montrant que ce n'était pas un obstacle.

Par contre, le point où l'on bloque encore est lié à la valorisation économique : quelle valeur apporter à la biodiversité ? En terme d'évaluation, rien ne se mesure en euros à l'heure actuelle sur la biodiversité, mais il y a des politiques qui doivent permettre de s'en approcher pour pouvoir donner une valeur économique à ces produits".

L'exemple des îles du Rhône à Brégnier-Cordon et Les Avenières constitue, de ce point de vue, un ensemble très cohérent : une réserve naturelle régionale gérée par l'ONF, un éco-musée, un centre d'initiation a l'environnement...

◆ Concernant la continuité et la synergie des projets, grâce à des prises de relais d'un outil à l'autre

La mise en place des plans pastoraux de territoires apportent une lisibilité nouvelle aux politiques pastorales ; des actions de contrats de développement de Rhône-Alpes (CDRA) relayent des programmes de gestion d'espaces naturels ; le 9e programme de l'Agence de l'eau intègre un volet important de gestion des zones humides et milieux aquatiques ; des contrats de rivières et schémas d'aménagements et de gestion des eaux (SAGE) contribuent à la mise en œuvre de documents d'objectifs Natura 2000.

Ces réappropriations progressives des programmes de préservation, de gestion et de valorisation des espaces naturels par l'ensemble des acteurs territoriaux se traduisent par une implication accrue des communes et des intercommunalités.

Une nouvelle image de Natura 2000 se développe glissant de la contrainte au facteur de développement et de nombreux territoires affirment s'engager dans une nouvelle logique où "la gestion écologique des espaces naturels et l'accueil de public deviennent générateurs d'activités". Une telle démarche témoigne d'un regard nouveau sur les espaces naturels et ruraux et sur le développement durable.

*d'après les propos de **Régis Michon**, Office national des forêts et d'**Hervé Coquillart**, CREN Rhône-Alpes* ■

LES GRANDES CONTRIBUTIONS À CE COLLOQUE

LA VISION EUROPÉENNE

Une mise en réseau de Natura 2000

Le programme de mise en réseau de Natura 2000 a été géré par la Commission européenne par le biais d'un partenariat entre Eurosite, la Fédération EUROPARC et l'Organisation des propriétaires européens (ELO). Il comprend un programme innovant de formation, d'événements thématiques et une stratégie de communication ciblée sur des acteurs clefs, responsables ou influents, sur la gestion de Natura 2000 et le grand public.

LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Par dessus tout, le programme vise à améliorer le développement économique des acteurs impliqués dans la gestion de Natura 2000 et à communiquer, promouvoir et échanger sur les bonnes pratiques de gestion de Natura 2000. Le programme comprend aussi des actions et des activités pour :
- améliorer la connaissance, l'information et la compréhension des objectifs de Natura 2000 ;
- encourager les échanges d'expériences, le développement et la mise en oeuvre des bonnes pratiques dans la gestion de site ;
- promouvoir le partenariat d'acteurs et l'implication à l'échelle locale (nationale et régionale) ;
- augmenter la prise de conscience du grand public et encourager sa participation aux programmes de gestion et d'aménagement en matière de protection de la nature ;
- coordonner l'organisation des Journées vertes, événements spécifiques aux sites Natura 2000 à travers tout le réseau ;
- apporter un ensemble d'aides à la gestion de site et d'outils de communication qui auront des applications utiles après la période du programme ;
- former 30 ambassadeurs à promouvoir et à communiquer sur Natura 2000.

Natura 2000 est la base de la politique environnementale européenne. C'est un vaste réseau européen d'espaces naturels protégés établi d'après le Directive Habitat de 1992. L'objectif de ce réseau est d'assurer à long terme la survie des espèces et des habitats européens menacés les plus précieux. Il est composé de Zones spéciales de conservation (ZSC) déterminées par les États membres à partir de la directive Habitats et de Zones de protection spéciales (ZPS) déterminées d'après la Directive Oiseaux de 1979. Natura 2000 n'est pas un système de réserves naturelles strictes où toutes les activités humaines sont exclues.

LES ACTIONS DU PROGRAMME

- **L'ambassadeur Natura 2000**

Un profil type de l'ambassadeur a été développé pour fournir des caractéristiques précises pour la formation et le reste du programme. Grâce à ce profil, trente personnes clefs venant de tout le réseau de partenaires furent identifié et invité à participer à la formation. Les responsabilités des ambassadeurs au sein de leur propre organisation étaient également importantes pour le rôle de l'ambassadeur Natura 2000. Il était essentiel qu'ils puissent mettre en œuvre les bonnes pratiques apprises au cours du programme dans leur travail au quotidien. Les 30 ambassadeurs Natura 2000 étaient continuellement impliqués et dévoués au programme et à ses activités. Ils ont également continuellement mis en valeur et communiqué sur le programme au sein de leur propre réseau à travers l'Europe.

- **La "formation des formateurs"**

La motivation des ambassadeurs impliqués, leur capacité à mettre en œuvre avec succès leurs propres évènements par la suite et à répercuter leur expérience acquise, dépendait de la réussite de la formation.

Liste des ambassadeurs Natura 2000

Nom	Prénom	Organisation	Pays
Batthyany	Adam	Grain Producers Association Hungary	Hongrie
Beens	Egbert	Staatsbosbeheer	Pays-Bas
Brunelli	Federico	Parco Delta Po Emila-Romagna	Italie
Della Valle	Philippe	CREN Limousin	France
Eardley	Brian	Scottish Natural Heritage	Grande Bretagne
Feroiu	Iancu	Romanian Forest Owners Association	Roumanie
Feroiu	Lucian	Romanian Forest Owners Association	Roumanie
Gorsak	Bernard	Kozjanski Park	Slovénie
Grabrijan	Boris	Krajinski Park Kolpa	Slovénie
Grau	Marta	Depana	Espagne
Haubenberger	Gottfried	Forestry Office of Vienna City	Autriche
Heringa	Roelof	Staatsbosbeheer	Pays-Bas
Houston	John	Sefton Coast Partnership	Grande Bretagne
Ikonen	Iiro	Southwest Finland Regional Environment Centre	Finlande
Jankowska	Magdalena	Federation of Union of Agriculture Employers-Tenants and Landowners in Poland	Pologne
Kugge	Christa-maria	Landesumweltamt Brandenburg	Allemagne
Langh	Peter	MAFE	Hongrie
Lopes	Fernando	UNIÃO DA FLORESTA MEDITERRANICA-UNAC	Portugal
Mattes	Wolfgang	Federal Environment Agency Ltd	Autriche
Mertin	Barbara	Danube Floodplain National Park	Autriche
Mikus	Tina	Radensko polje Landscape Park in establishment	Slovénie
Muiznieks	Arnis	Forest Owners Association	Lettonie
Piec	Daniel	Natura International	Grande Bretagne
Porubanova	Eva	Association of Landowners	Slovaquie
Porzelt	Martina	Association of German Nature Reserves	Allemagne
Raugalaite	Jone	Lithuanian Landowners	Lithuanie
Roosaluste	Elle	Estonian Seminatural Community Conservation Association	Estonie
Stanchev	Anton	Central Balkan National Park Directorate	Bulgarie
Steingass	Frank	Harz National Park	Allemagne
Tilova	Elena	Green Balkans	Bulgarie

C'est pourquoi la formation était la base pour toutes les autres parties du programme. La formation a été développée pour influencer de façon positive la mise en œuvre et la gestion du réseau Natura 2000 au niveau local. Elle a été organisée pour assurer un effet démultiplicateur maximal. Les 30 ambassadeurs Natura 2000 impliqués dans la formation étaient des gestionnaires de terrain. Un tiers des ambassadeurs était également des propriétaires. Ainsi, il y avait une diversité positive et bénéfique de contextes et d'expériences disponibles pendant la formation. À la fin de la formation, les ambassadeurs étaient équipés des outils techniques et pratiques nécessaires pour mener leurs propres événements au niveau national, ciblés sur les thèmes et les priorités spécifiques à leur pays.

● Quinze événements par la suite

Le second niveau de formation consistait en quinze événements thématiques organisés par la suite au niveau des États membres à partir des plans d'actions mentionnés ci-dessus. Ces événements furent développés avec les conseils de l'équipe et promus *via* les outils de communication du programme auprès d'un public large constitué de tout individu, organisme ou institution gérant ou influant sur le réseau Natura 2000. Les événements ont soulevé des questions nécessitant des actions dans les États membres concernés. Les ambassadeurs ont utilisé la formation et les connaissances acquises au cours de la "formation des formateurs" et ont fait passer le message aux participants locaux. Chaque événement était ouvert à tous, mais la priorité était donnée à une participation locale.

● Le kit d'outils de gestion pour Natura 2000

Le kit d'outils de gestion pour Natura 2000 était important et pratique. Ce guide d'aide personnel portait sur les besoins des gestionnaires de sites Natura 2000 afin de leur donner les conseils nécessaires pour trouver des solutions correspondant à leur travail quotidien de gestion de Natura 2000. La source principale d'information était les documents de formation produits par la formation des formateurs et chaque ambassadeur en a reçu un exemplaire pour répercuter les messages et les apprentissages du programme. Il intégrait également les retours que les ambassadeurs ont fait remonter tout au long du programme afin de s'assurer qu'il apportait bien des solutions pratiques, des outils d'aide et de communication pour le niveau local de la mise en place

de Natura 2000 en Europe. Le kit d'outils de gestion de Natura 2000 final a été mis à disposition sur le site Internet du programme pour une utilisation optimale. Il continuera à aider les ambassadeurs et les autres personnes travaillant avec Natura 2000 après la fin du programme, ainsi que la mise en place au niveau local de Natura 2000 à travers l'Europe.

● **Le site Internet du programme**

www.natura.org a été un outil central pour communiquer sur les événements et les activités du programme, facilitant la mise en réseau et mettant en valeur les échanges et les bonnes pratiques. Le site Internet comprenait une série d'outils nécessaires à la bonne communication sur le programme et sur Natura 2000 en général. Les pages principales du site incluaient des pages sur les sites Natura 2000, sur la formation Natura 2000, sur les workshops et les rapports et une page d'information générale sur Natura 2000 et sur le programme.

BILAN DU PROGRAMME

Pendant toute sa durée, le programme de mise en réseau de Natura 2000 a fait la promotion et a communiqué avec succès sur Natura 2000 à travers l'Europe. Par l'intermédiaire du dévouement et de l'engagement des ambassadeurs Natura 2000, de nombreux événements et activités ont eu lieu. Grâce à ces activités et à ces réalisations, le programme de mise en réseau de Natura 2000 a déterminé une approche intégrée, reconnaissant les contributions essentielles des différents acteurs responsables ou interagissant avec la grande diversité de sites Natura 2000 et de leurs alentours dans toute l'Europe. En ce qui concerne la communication, la capacité à construire et la valeur du travail en partenariat pour atteindre des objectifs de protection de la nature, le programme de mise en réseau de Natura 2000 a créé une série de formations, de workshops thématiques et d'outils pratiques pour promouvoir Natura 2000, les bonnes pratiques de gestion de site et les avantages de la mise en réseau, à travers l'Europe. Le programme a mobilisé 30 ambassadeurs de Natura 2000 dévoués venant de 18 pays pour la mise en œuvre et la communication sur Natura 2000. Une grande diversité d'activités ont eu lieu à travers l'Europe tout au long du programme et ont impliqué des centaines de personnes et différents groupes d'acteurs au sein de Natura 2000. Presque 900 personnes ont participé aux évènements issus du programme à travers l'Europe. Grâce à ces activités, le programme a pu mettre en valeur le partenariat construit au niveau local, renforcer la prise de conscience du grand public et des acteurs afin d'encourager leur participation à l'organisation et à la gestion de Natura 2000.

d'après les propos de
***Catherine O'Neill**, Eurosite*

LA BIODIVERSITÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Qu'est-ce que la biodiversité : diversité infra-spécifique, spécifique ou systémique ? C'est par la biodiversité que l'on peut s'adapter au changement et c'est l'examen de la biodiversité qui nous permet de montrer comment sont les fonctionnalités d'une société, fut-elle humaine.

La vision européenne de l'intégration de la biodiversité dans le développement territorial pose la question de notre rapport à la nature. La vision que l'on a en Europe de la biodiversité n'est pas la même selon les pays. Dans l'antiquité, chez les grecs et les romains, et sans doute aussi chez les celtes, la nature est subie, elle est crainte, elle est déifiée. On la respecte parce qu'il vaut mieux respecter ce qu'on ne connaît pas et ce qu'on craint. À l'inverse, le judaïsme, les religions dites révélées, prônent un monothéisme et la nature apparaît en opposition avec l'homme. Dans la Bible, il est surprenant de voir combien les éléments naturels sont toujours des éléments malsains ou mauvais (la mer, par exemple). On prône plutôt une soumission de la nature et non pas

une soumission à la nature comme dans le premier cas. "Dominez la nature et soumettez-la" dit la Genèse. Si le christianisme à ses débuts essaye de réunir les choses (puisque l'homme est à l'image de dieu il y a moins de difficultés), à la réforme et dans tout le protestantisme qui s'en suit (concentré surtout dans l'Europe du nord, chez les anglo-saxons), on va prôner le respect des règles naturelles. Alors que dans l'Europe du sud, l'Europe marquée par la contre-réforme : l'homme est au-dessus, la nature doit être réprimée, elle doit être en tous cas civilisée (exemple des jardins à l'anglaise face aux jardins à la française). Ces deux perceptions vont se retrouver dans la façon de percevoir la biodiversité en Europe.

LA BIODIVERSITÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT "DURABLE" DES TERRITOIRES

Cette formule revient à réunir, à réconcilier, ces deux aspects des choses pour avoir un monde qui soit viable, vivable et équitable. Prendre en compte cette biodiversité, c'est d'abord la connaître, et la connaître sur le territoire sur lequel on se trouve (les inventaires). C'est connaître son évolution ou l'imaginer (la recherche) et surtout comment vont évoluer les choses en fonction de mes choix de gestionnaire ou de responsable de ce territoire (l'évaluation et notamment l'évaluation des incidences dans les territoires Natura 2000). Et puis, c'est aussi envisager des modes de gestion qui puissent assurer la conservation de cette biodiversité dont on a besoin. C'est également l'appropriation par les acteurs du territoire, arriver à faire comprendre à l'ensemble de nos partenaires que la biodiversité est un atout et non pas une contrainte. C'est aussi la valorisation de ce territoire par les acteurs locaux, la conservation est une chose, l'utilité peut en être une autre. Comment la biodiversité sur un territoire peut elle être utile ? D'où la nécessité d'avoir une idée de la valeur économique, à défaut de la valeur marchande, de la biodiversité sur nos territoires.

Le réseau européen Natura 2000, qui est le fer de lance de la politique de préservation de la biodiversité pour l'Europe, se situe à une échelle européenne pertinente, au-delà de nos frontières départementales, régionales ou nationales. Toute la réflexion européenne se fonde sur les zones biogéographiques (Rhône-Alpes est d'ailleurs au cœur de trois régions biogéographiques). C'est à ce niveau-là que la biodiversité va s'interpréter dans une vision mutualiste, c'est-à-dire que l'ensemble des pays se regroupent dans leur région biogéographique pour trouver les espaces à conserver avec une obligation de résultats (mal connue en France) par rapport aux espèces et aux habitats de ces territoires. Et puis une approche plutôt contractuelle, là aussi nouvelle pour nous Français, on ne réglemente pas les activités, mais on oriente la gestion.
Donc deux idées importantes sous-tendent Natura 2000 et font l'objet de notre réflexion : c'est à la fois la gestion conservatoire et l'appropriation par les acteurs du territoire.

Natura 2000 a été, en France en tous cas, compliqué à mettre en place. Ceci dit, aujourd'hui en termes de désignation, on voit que la France n'est pas si mauvaise élève que cela. 12 % du territoire est maintenant couvert par le réseau, en Europe c'est 18,4 % et en Rhône-Alpes, 10,8 %. La France a également fait des progrès dans le domaine de la gestion même si elle reste encore assez faible en matière de désignation.
La mise en place des documents d'objectifs, celle des comités de pilotage, l'appropriation des comités de pilotage par les élus, la qualité des animateurs ancrés sur le terrain, la qualité des outils développés (et le Life nature & territoires y est pour beaucoup), la qualité de la concertation, la mise en place de contrats (116 en Rhône-Alpes) et de chartes, ont permis l'appropriation d'idées neuves et de sortir de l'idée préconçue *"on ne peut protéger la nature qu'en la réglementant"*. Le Life, en tant que lieu d'invention de méthodes nouvelles, d'échanges de savoir-faire au sein des territoires et entre les territoires, a été très positif.

Pour conclure, préserver la biodiversité au travers de nos actions sur les territoires, c'est bien préserver l'humanité (et non pas "s'intéresser aux papillons et aux petites fleurs"). C'est d'abord avoir une vision globale même pour ce qui apparaît comme futile puisque préserver la biodiversité permet de conserver des fonctionnalités essentielles dans nos écosystèmes, appelle à l'humilité et permet de conserver des potentialités d'évolution.

*d'après les propos d'**Émmanuel de Guillebon**,*
DIREN Rhône-Alpes

LA VISION RÉGIONALE

Les acteurs du territoire en Rhône-Alpes

L'ensemble des exemples présentés reflète notre volonté à tous de participer à la baisse de l'érosion de la biodiversité et notamment dans le cadre des aménagements. La Région Rhône-Alpes se positionne fortement pour que les expériences positives puissent être généralisées. Elle ne se pose pas simplement en soutien aux porteurs de projet, mais s'implique fortement, notamment dans la diffusion de la connaissance, et dans la constitution et le soutien des réseaux d'acteurs, une nécessité pour ne pas travailler de façon redondante.

UN EXEMPLE DE RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE : LES JASSERIES DE COLLEIGNE

La compétence des RNR a été initialement imposée aux Régions un peu "à la hussarde", mais la Région Rhône-Alpes s'est fortement appropriée cette démarche. Le cas du Drac aval est un dossier éminemment symbolique pour la Région : la biodiversité a fait le lien entre tout ce qu'il y avait derrière le contrat Drac aval et la charge émotionnelle qui réside encore. Ce dossier apparaît exceptionnel car il a mis autour d'une table l'ensemble des acteurs du territoire qui portaient des projets divergents : acteurs économiques, acteurs en charge du risque, acteurs de l'environnement, mais aussi la population.

LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES : LA SAVOIE

Ce dossier des corridors constitue la première réflexion que nous avons eu lors de la première réunion concernant l'état des lieux des sites préservés. Ce point était porté par tous et c'est certainement pour cela que nous avons réussi. Nous sommes fiers d'avoir abouti et d'avoir été précurseurs.
Les corridors constituent avant tout une démarche environnementale qui sert pour faire de l'aménagement du territoire. C'est dans ce sens qu'il faut le considérer et non pas en partant de l'aménagement du territoire pour intégrer ensuite les corridors.

L'ÉTAT DES LIEUX DES ESPACES PRÉSERVÉS

Cet état des lieux s'est fait dans le cadre de la construction de la politique du patrimoine naturel en 2004. Une telle politique existait déjà, mais nous sentions qu'il fallait la modifier, la renforcer. Il nous a semblé opportun de réunir l'ensemble des acteurs territoriaux, institutionnels et associatifs qui travaillaient sur le patrimoine naturel, de façon à faire un état des lieux. Cet état des lieux, tant sur la logique de gestion que de préservation des espaces naturels remarquables, s'est fait en associant divers acteurs, malgré les distances à parcourir par chacun d'eux pour chaque réunion.
Nous avons cherché à pouvoir à la fois reconstruire, mettre des indicateurs, avoir un retour d'expérience et pouvoir modifier et inscrire dans le marbre ce qui paraissait à tous être le plus adapté à la préservation du patrimoine naturel en Rhône-Alpes.

Nous avons beaucoup d'ambitions : ce sont les vôtres, partagées, et chacun se représente le travail que cela a nécessité et les changements générés dans nos conceptions de l'aménagement du territoire. Car ce n'est pas facile de mettre de l'environnement dans l'aménagement du territoire !
Au-delà de construire, c'est aussi faire accepter les changements, d'où un besoin de gouvernance. C'est la raison pour laquelle la Région Rhône-Alpes souhaite mettre en œuvre dans le cadre de ses dispositifs sur l'éco-responsabilité, un dispositif sur l'éducation à l'environnement et au développement durable, spécifique

à la médiation environnementale. Cette médiation environnementale qui va d'ailleurs nous permettre d'ouvrir les négociations, les concertations, et de mettre en œuvre ce qui nous est cher, la démocratie participative et la démocratie de proximité.

Par les expériences de chacun, ces deux notions ont été pleinement prises en compte, mais il faut continuer car il reste encore du chemin à parcourir, pour intégrer pleinement la biodiversité et la concertation.

*d'après les propos d'**Hélène Blanchard**,*
vice-Présidente de la Région Rhône-Alpes
chargée de l'environnement et des risques naturels

L'EXEMPLE DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DES JASSERIES DE COLLEIGNE

La loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 et son décret du 18 mai 2005 ont défini une nouvelle compétence réglementaire aux Conseils régionaux. Il y a ainsi trois nouveaux types de réserves naturelles, mais au même niveau hiérarchique en France : les réserves naturelles nationales, les réserves naturelles régionales et la réserve naturelle Corse.

Ces réserves, conséquence d'une nouvelle décentralisation de l'État, sont gérées par les Régions sans aucun transfert financier compensatoire et sans aucune possibilité pour la collectivité de s'appuyer sur une ressource dédiée comme cela a été mis en place au niveau départemental avec la TDENS. Les Régions ont donc une obligation légale de gérer les réserves présentes sur leur territoire.
La RNR s'appuie sur **une délibération régionale du 20 juillet 2006** pour une nouvelle politique régionale en faveur du patrimoine naturel et des réserves naturelles, avec trois objectifs :

- construire un réseau régional des espaces préservés ;
- préserver et gérer la faune et la flore rares et menacées en Rhône-Alpes ;
- donner à la Région un rôle central dans le rapprochement des acteurs et la mutualisation des connaissances.

En 2006, la Région Rhône-Alpes se devait de réaffirmer son engagement dans la préservation du patrimoine naturel en s'appuyant notamment sur la possibilité offerte aux régions de créer des RNR.
Il s'agissait également de rendre plus lisible son action face aux initiatives multiples dans ce domaine et prendre en compte des questions de réseau écologique. Pour améliorer l'efficience de son intervention dans le domaine de la faune, la Région souhaite identifier des espèces plus remarquables au niveau régional par la réalisation de listes rouges. Sur la base de ces listes, la Région soutient les réalisations de suivis et d'inventaires scientifiques d'espèces rares et menacées ou pour lesquelles l'information est régionalement déficitaire, mais aussi les actions menées en faveur des espèces les plus menacées et pour la réintroduction d'espèces partiellement ou totalement disparues de Rhône-Alpes.

Cette loi confère de fait à l'échelon régional un rôle de mise en cohérence et de réflexion stratégique.

Et la reconnaissance des conseils scientifiques régionaux (CSRPN) consacre le niveau régional comme un échelon d'expertise scientifique.

QUEL BILAN EN TIRER ?

La création des RNR en Rhône-Alpes correspond au classement de propriété présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou d'une manière générale pour la protection des milieux naturels.

Il existe en Rhône-Alpes 11 réserves (environ 1000 hectares) issues de la transformation des anciennes réserves naturelles volontaires. D'autres réserves viendront prochainement enrichir ce premier réseau.

Les critères de choix de territoires (stratégiques, scientifiques, socio-économiques, de menaces et de cohérence avec les autres politiques), volontairement restrictifs, auront pour vocation de sélectionner les milieux les plus emblématiques de Rhône-Alpes. Les projets de nouvelles réserves sont examinés par le CSRPN pour avis sur la suite à donner. La protection des milieux nécessite pérennité et stabilité, aussi le classement des RNR se fait pour une période minimale de 10 ans correspondant à la mise en œuvre de deux plans de gestion, ce qui permet aussi une évaluation des avancées sur un temps suffisant.

LE CAS DES JASSERIES DE COLLEIGNE

Ces 600 hectares de plan de gestion correspondaient à des unités de gestion et à des milieux cohérents par rapport aux parcelles déjà en RNR. Par exemple, les parcs de pâturage s'étendent souvent sur plusieurs parcelles dans ou hors de la RNR. Nous travaillons actuellement à une extension à 300 hectares, avec l'intégration de nouveaux propriétaires privés.
Des discussions ont été menées en parallèle à la construction du plan de gestion et du nouveau règlement de la RNR, faisant que les propriétaires s'engagent sur un projet clair et partagé dont ils sont en partie les auteurs.
Les intérêts patrimoniaux sont pluriels :

- agro-pastoral avec la ressource fourragère, la ressource en eau (tête de bassin versant) ;
- paysager (site reconnu) ;
- culturel (vie pastorale et jasseries) ;
- historique (tourbière).

CARTE D'IDENTITÉ DE LA RÉSERVE

issue d'une ex-réserve naturelle volontaire

Localisation
commune de Sauvain (monts du Forez, Loire)

Superficie d'étude du plan de gestion
600 hectares dont 56 hectares sont aujourd'hui en RNR

Activités humaines présentes
agriculture principalement (6 exploitants).
exploitation sylvicole privée en futaie jardinée ou pour le bois de chauffage.
chasse-pêche-cueillette de myrtille et de champignon, fréquentation naturaliste avec notamment les sorties de la FRAPNA.

Intérêt écologique
17 plantes protégées et 170 espèces recensées
20 espèces de papillons dont 2 protégées : le nacré de la canneberge et le damier de la succise.

Les jasseries de Colleigne constituent un espace naturel à fort enjeu patrimonial, c'est un projet partagé et une démarche volontaire des propriétaires avec un accord d'une majorité d'acteurs locaux, c'est un outil de protection et de réglementation adapté et la gestion par un organisme désigné, en l'occurrence le CREN. C'est bien l'ensemble de ces éléments qui constitue vraiment la réserve, qui s'imbriquent les uns aux autres pour un travail cohérent sur la démarche de la RNR.

LES MOTIVATIONS LOCALES POUR UN CLASSEMENT EN RNR

- L'intérêt des propriétaires tient à la volonté de conserver un patrimoine qui leur est cher, qui concourt à une image de bien-vivre et de participation à la mise en valeur de ce patrimoine ; c'est aussi avoir des actions réalisées sur ce site grâce à un organisme de gestion qui peut résoudre d'éventuels problèmes et jouer un rôle d'animateur et enfin la reconnaissance au niveau régional des actions accomplies.

- L'intérêt des agriculteurs tient au soutien aux agriculteurs volontaires pour accompagner la gestion pastorale de leurs parcelles, au suivi de la conduite des troupeaux en parc pour répondre aux préoccupations environnementales du plan de gestion, en l'accompagnement de la mise en place des contrats agri-environnementaux, aux aménagements agro-pastoraux et à la reconnaissance du travail accompli.

- L'intérêt pour les chasseurs, dans le nouveau règlement de la RNR, réside dans l'autorisation de leur activité sur ce secteur, mais de manière encadrée. Environ 50 % de la RNR est également en réserve de chasse.

UN CADRE DE GESTION PARTENARIALE

Un comité consultatif a été créé pour accompagner la démarche. Il est constitué de :

- la Région ;
- de représentants de l'administration ;
- des élus de la commune ;
- des intercommunalités ;
- du Département.

Il est intéressant de souligner le partenariat très positif qui existe entre la Région Rhône-Alpes et le Département de la Loire dans le cadre de cette démarche et du travail au sein du comité consultatif.
Lorsque le règlement du plan de gestion a été mis en place, le règlement a été effectivement co-construit. C'est dans le cadre du comité consultatif que nous avons pu mettre des gens autour de la table, vivant sur un même territoire mais avec des prétentions propres à chacun vis-à-vis de ce territoire. Il faut souligner que ces réunions ont permis à chacun d'être à l'écoute de l'autre sur la vision que chacun a du territoire.

Le travail effectué dans ce comité consiste à réfléchir à des objectifs pour la RNR qui prennent en compte tout le monde et amène un plus pour tous. Si aujourd'hui nous avons un dialogue constructif au sein de ce comité, c'est bien parce qu'il y a eu cette prise de conscience qu'on était en possibilité de pouvoir faire un pas vers l'autre, plutôt qu'un apport d'un projet ficelé. C'est la capacité que l'on a d'être dans l'écoute de ce qui fait les inquiétudes de l'autre que l'on peut amener des propositions.

C'est bien parce qu'à un moment donné, tout le monde a été entendu dans ses préoccupations et ses craintes que nous avons pu trouver un mode de relation permettant de faire "du commun".

Pour le territoire, la RNR représente un label, pas uniquement de qualité écologique.

Le contrat RNR est un outil financier fortement soutenu par la Région pour mettre en œuvre les actions du plan de gestion. Le volet réglementaire permet de combiner des objectifs avec, au premier plan, la préservation de la biodiversité remarquable, mais aussi la maîtrise de la fréquentation, la pédagogie à l'environnement, les aménagements agro-pastoraux en lien avec la fréquentation et la valorisation pédagogique *ex-situ*.

La RNR est un lieu d'expertise, de recherche et un laboratoire d'idées. L'appartenance à un réseau de gestionnaires des onze RNR permet par ailleurs d'échanger sur les connaissances, les savoir-faire, les pratiques. La Région souhaite formaliser ce réseau via des rencontres, des outils appropriés.

*Propos de **Georges Suzan**,*
Conseiller régional et Président de Comité consultatif de la RNR des Jasseries de Colleigne

LA NATURE ORDINAIRE ET LA LOGIQUE DE CORRIDOR ÉCOLOGIQUE : UN EXEMPLE EN SAVOIE

Les élus n'ont pas voulu venir présenter ce projet, non pas par manque d'intérêt, mais parce qu'ils se sentent encore plus observateurs qu'acteurs puisqu'on n'en est encore qu'au début de l'animation sur ces corridors. La Région Rhône-Alpes nous a mandatés pour mettre en œuvre deux corridors dont celui entre les massifs des Bauges et de la Chartreuse.

Au départ, la problématique est environnementale, avec l'importance de la mobilité des animaux pour des raisons de démographie, de génétique ou de fonctionnalité en général. Ce n'est, bien sûr, pas l'angle favori des élus, mais plutôt celui du plan d'action qui va être le corps de ces contrats corridors, puisqu'on se situe vraiment dans de l'aménagement du territoire.
En tant que conservatoire, c'est une façon radicalement différente d'être entendu et accepté, pas avec notre discours "faune et flore" habituel.

UN PROJET QUI STRUCTURE UN GROUPE D'ACTEURS

Réussir à fédérer les élus sur une organisation de l'espace fera le succès à terme de ce projet. Cette démarche est vraiment un projet structurant pour l'aménagement du territoire en général. Il existe alors un panel d'actions qu'il faut réussir à mener à bien pour la réussite du corridor :

- gérer les problèmes de mortalité routière, neutraliser, sécuriser et rendre franchissables les obstacles entre les deux massifs (éléments les plus faciles à faire comprendre au public) ;
- conduire des actions de restauration et de gestion du milieu naturel (conservatoire, associations de chasseurs...) ;
- conduire des actions foncières (conservatoire, fédération de chasse, Conseil général...) ;
- intervenir en matière d'agro-environnement qui apparaît comme le point faible du dispositif tel qu'il est aujourd'hui ;
- intervenir sur les actions réglementaires (APPB, ZAP...) ;
- intervenir sur la sensibilisation du public (FRAPNA).

Un panel d'actions veut dire un panel d'acteurs et l'enjeu est que chacun arrive à s'approprier sa part du scénario.

- L'Etat, avec ses outils réglementaires : il existe une importante inquiétude de la démarche quant à la pérennisation de ces espaces. Ils disposeront, à l'échelle d'un SCOT et pourquoi pas sur le très long terme, d'une fonction d'une certaine naturalité. Est-ce que le Grenelle pourra donner un statut à ces corridors et à cette trame verte et bleue ?
- Les acteurs de terrain, qui ont beaucoup apporté en termes de données et d'animation, de force de persuasion.
- Des aménageurs, gestionnaires de grandes infrastructures et financiers (RTE, AREA, RFF, AERM&C).
- Les élus, qui ont chacun à leur échelle et avec leurs prérogatives, des choses à mener à bien (Conseil général, communes, Région Rhône-Alpes).

La Région est en passe de faire émerger en Savoie aujourd'hui cette problématique corridor qui avait beaucoup de mal à exister, contrairement à l'Isère qui peut être considéré comme un modèle en la matière. Cette solidarité entre les acteurs est primordiale, il suffit qu'il y en ait un qui ne joue pas le jeu et, non seulement le corridor se fragiliserait, mais les autres acteurs auraient tendance à se défiler. Il faut avancer sur tous les tableaux pour être crédible et efficace.

LA CONSTRUCTION DU PROJET

Entre Bauges et Chartreuse se trouve la cluse de Chambéry, une agglomération très dynamique puisqu'il est prévu 45 000 personnes de plus en 15 ans. Les deux massifs sont déjà en bonne voie de cloisonnement entre eux : une autoroute, une voie ferrée, plusieurs routes départementales.
Ce corridor est donc non seulement urgent, mais de plus en plus évident sur le terrain puisqu'il se décline par défaut : la trame verte est un peu la définition en négatif de la trame grise. Le faible espace disponible a incité la Région à accepter de mettre en route ce corridor, en pré-

figuration des autres contrats qui résulteront de l'étude au 100 000e actuelle.
Un corridor urgent, mais un corridor qui a beaucoup d'atouts, en dépit de la très grosse pression urbaine puisque en plus des deux massifs, il y a une correspondance entre deux parcs régionaux (Bauges et Chartreuse), jointifs à travers plusieurs communes et qui ont récemment approuvé dans leur charte la mise en œuvre de corridors comme une action forte. Le deuxième atout, ce sont les coupures d'urbanisme prévues par le SCOT qui ont été définies selon des critères paysagers, mais qui correspondent sur le terrain à une logique écologique et éthologique de la faune locale.

Dans ce projet, l'effort a été fait de travailler à une échelle quasiment cadastrale, en s'appuyant sur l'usage des lieux, le foncier et les connaissances des déplacements de la faune par rapport aux franchissements autoroutiers et ferroviaires.

LES DIFFÉRENTES PARTIES DE CE CORRIDOR

- Un espace viticole qui se défend très bien contre l'urbanisation ; l'enjeu étant d'inciter à l'enherbement des vignes, mais en tout cas il n'y a pas de menace en termes de franchissabilité.
- Un monument historique avec déjà des contraintes de non-constructibilité.
- Même chose pour un espace SEVESO.
- Une zone humide d'une vingtaine d'hectares où le Conservatoire va s'impliquer, avec là aussi une zone quasi non-constructible (même si les zones humides ne sont pas encore aussi solides que cela juridiquement).
- Des franchissements déjà fonctionnels pour la faune, au-dessus ou en-dessous de l'autoroute et de la voie ferrée.
- La zone inondable bien connue d'un petit cours d'eau où l'urbanisme était déjà quasiment absent.
- Un golf rural avec un gros enjeu pour faire converger tout le monde.
- De nouveau du vignoble sur le versant de l'autre massif.

Dans cet espace, à part quelques points durs d'aménagement comme des sécurisations de routes où il y aura quand même sans doute un peu d'ouvrages d'art à financer, le gros pari est d'aider les maires à tenir dans les PLU actuels. Ce sera d'ailleurs de plus en plus difficile dans les quinze ans à venir si l'on ne met pas en place de protection réglementaire. Le travail s'effectue sur toutes les solutions de terrain, mais il faut aussi avancer sur des solutions de pérennisation, faire jouer au maximum les procédures, tels les arrêtés de protection de biotope, les zones d'aménagement prioritaire...

Les élus voient bien dans ce projet un enjeu d'utilité public, d'abord avec l'entrée "paysage et cadre de vie" (promenade entre les deux massifs). Le cadre supra-communal est important ; il déleste le maire des pressions qu'il subit chaque jour en termes de permis de construire.

*Propos d'**André Miquet**,*
Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie

LA MISE EN RÉSEAU D'ACTEURS : EXEMPLE DE L'ÉTAT DES LIEUX RÉGIONAL DES ESPACES PRÉSERVÉS

Le CREN avait, au début des années 2000, organisé des tables rondes sur le thème de la complémentarité des outils pour la gestion durable des territoires qui abritent des espaces naturels riches et diversifiés. Beaucoup d'acteurs ont participé et il en est sorti un constat de manque de lisibilité des politiques de protection de la nature du fait d'une grande diversité de procédures et de partenaires, d'empilement de dispositifs et de politiques. Il nous a paru important de travailler, Région et CREN en maître d'ouvrage, avec l'Agence de l'eau et les conservatoires départementaux et tous les acteurs du comité de pilotage.

LES OBJECTIFS DE L'ÉTAT DES LIEUX

- Identifier les secteurs à forte biodiversité non-préservée *(un site préservé étant un site à la fois protégé et géré)*.
- Renforcer la mise en réseau des gestionnaires d'espaces naturels.
- Harmoniser les actions conduites et mutualiser les moyens.
- Définir une stratégie régionale entre partenaires publics et associatifs pour protéger ce patrimoine naturel rhônalpin.

Il s'agit bien d'une stratégie, ce qui veut également dire que cet état des lieux a été fait par une multitude d'acteurs qui travaillent ensemble depuis 2005 sur son élaboration. C'est bien le résultat d'un processus collectif, c'est un lieu d'échanges. Si cet état des lieux a démarré en 2005, la nouvelle politique régionale en faveur du patrimoine naturel n'a été discutée et votée qu'en 2006. Ainsi, ce travail nous a servi pour élaborer une politique plus à même de répondre aux différents enjeux actuels (corridors biologiques, RNR, inventaire et suivi des espèces...).

Certains Départements ont fait savoir que les résultats de cet état des lieux pouvait leur servir et leur servirait dans le cadre de leur politique relative aux espaces naturels sensibles, notamment dans la mise en place du schéma départemental. Les PNR sont également utilisateurs, puisque ce sont des territoires qui sont constitués d'une mosaïque d'espaces protégés (RN, APPB, réserve biologique intégrale, zones humides, ENS...).

L'État des lieux est une première étape. Nous travaillons aujourd'hui sur une cartographie des corridors biologiques, qui va être un sujet très important ces prochaines années, pour ne pas dire un sujet essentiel, puisqu'il ne s'agit pas d'opposer les espaces protégés et les espaces "ordinaires", mais bien de travailler en complémentarité avec tous les acteurs, qui ont moins l'habitude peut-être de ce travail collectif. L'État des lieux va être en même temps un outil de vulgarisation qui va peut-être aider à une meilleure appropriation parce que c'est un outil visuel. Cela sera également un outil important pour la mise en place d'une politique foncière cohérente et plus appuyée sur ces enjeux.

MÉTHODOLOGIE ET BILAN

La méthodologie a été mise en place par le CREN Rhône-Alpes avec les membres du comité de pilotage. Ce qu'on a aujourd'hui, c'est une banque de données très importante et des résultats :

- 22 % de la superficie régionale en espaces naturels remarquables ;
- 269 000 hectares bénéficient de différents niveaux de protection dont 200 000 bénéficient de protection forte.

C'est aussi un travail de prospective avec, en ligne de

mire, la question de l'évolution future des modes d'utilisation de ces sites, des glissements sur des logiques de décentralisation, de l'évolution de ces sites.

- 200 000 hectares de sites gérés, territoires dont la maîtrise foncière et/ou d'usage n'est pas non plus acquise.

À propos de la restitution et de la diffusion de cet outil, depuis octobre 2007 de nombreuses restitutions ont été faites dans les Départements dans le cadre de groupes de travail départementaux sur le porter à connaissance aux acteurs de territoires et des discussions dans un travail de proximité.

Cet outil devra être diffusé également aux acteurs de l'aménagement du territoire et à toute personne qui le demandera, à la condition que la personne ait été formée à ses différents concepts méthodologiques. Cela renvoie à ce qui est en train de se faire en interne à la Région Rhône-Alpes, c'est-à-dire des sessions de formation et d'information inter-services pour les autres directions régionales et notamment la Direction de la politique territoriale.

Sur la question du suivi, il importe de savoir si la collectivité devra faire la mise à jour ou s'il est préférable d'engager cette opération avec les acteurs locaux pour un meilleur travail de proximité.

La politique régionale en matière d'environnement est une politique volontariste. La Région Rhône-Alpes porte le concept d'éco-région qu'elle essaie d'instiller dans toutes les politiques régionales. D'autre part, les compétences obligatoires en matière environnementale pour les Régions font, pour la plupart, partie d'une politique volontariste.

Aujourd'hui la politique pour Rhône-Alpes en matière d'environnement est basée sur une dynamique des acteurs locaux, mais il faut se poser la question des territoires qui sont moins dynamiques, pour que des enjeux importants ne soient pas oubliés. La Région pourrait, à partir de ce travail, reprendre la main pour mettre en place des politiques d'incitation.

Tout au long son élaboration, il y a eu des échanges et les acteurs ont utilisé ce travail à un moment donné pour renforcer sur leur territoire ou dans leur politique la question de la biodiversité.

*Propos de **Michèle Eybalin**,*
Conseillère régionale de Rhône-Alpes
Présidente de la Commission environnement

FORÊT GÉRÉE, FORÊT PRÉSERVÉE

Pour une sylviculture durable, une préservation d'habitats forestiers et une implication territoriale.

Les acteurs locaux, et notamment les propriétaires, se positionnent sur la gestion de leur patrimoine forestier avec une dose d'exploitation forestière, dévolue essentiellement à la production de bois, et une dose de gestion patrimoniale. Toute la question se trouve donc dans ce dosage. Les deux ne sont pas forcément antagoniques, mais que se passe-t-il quand il le sont ?

D'abord, un arbitrage local est à faire par le propriétaire. Le rôle décisif de l'outil généré par la procédure Natura 2000 et son outil "contrat forestier" Natura 2000 peut permettre de surmonter ces antagonismes. Dans l'exemple d'une opération menée par une commune sur le Lison (affluent de la Loue, Franche-Comté), la commune voulait exploiter un peuplement d'épicéas et de peupliers dépérissant et surtout contradictoire avec l'habitat "Forêt alluviale, érablaie-frênaie" attendu sur ce site Natura 2000. La commune souhaitait quand même récupérer l'investissement consenti en exploitant ce bois. Comme l'exploitation du bois par les méthodes classiques et les moins coûteuses (tracteur, débardage) risquait d'abîmer considérablement les milieux aquatiques très sensibles qu'il y avait sur place, il a été choisi une technique alternative de débardage avec un câble-mât (permet de tirer les arbres en hauteur et de ne pas les traîner par terre). La gestion forestière était donc tout à fait respectueuse du milieu, mais coûtait 50 à 70 % plus cher que la méthode normale. Grâce à l'outil forestier du contrat Natura 2000, ils ont pu faire prendre en charge ce surcoût. Des outils de ce type sont nécessaires pour débloquer ces situations à problèmes, mais il faut les travailler et les améliorer inlassablement.

À l'échelle plus vaste d'un territoire donné, il est possible d'entrer dans des différenciations spatiales de ces choix de dosages.

TROIS GRANDS TYPES DE SYLVICULTURE

À une extrémité, la biodiversité extraordinaire préserve la biodiversité ordinaire. À l'autre extrémité, le choix de la non-gestion forestière peut être fait en considérant que c'est à la nature de faire son œuvre et qu'elle saura bien nous conduire là où sont les enjeux Natura 2000 (Réserves forestières intégrales). Entre les deux se trouve la sylviculture orientée vers des enjeux de gestion particuliers et là, on retrouve l'intérêt de ces mécanismes de contractualisation évoqués pour stimuler cette sylviculture un peu plus qu'ordinaire.

Entre l'échelle locale et l'échelle du territoire se trouve tout un continuum de situations. Il existe d'ailleurs des communes propriétaires de forêt constituant des territoires tout à fait significatifs. Sur les îles du Haut-Rhône, les trois types de sylviculture étaient évoqués. Il faut donc bien parler de "forêt-territoire". Le problème est ensuite de déterminer quelles sont les structures légitimes pour faire les arbitrages ? Sur quelles bases scientifiques et techniques peuvent-elles s'appuyer ? A propos de l'évaluation économique, quand on parle de l'exploitation des bois, les calculs sont encore relativement

faciles à faire. Par contre, quand on parle d'évaluation des bénéfices à très long terme d'une gestion patrimoniale, ou tout simplement de l'évaluation des bénéfices environnementaux de telle ou telle intervention, souvent les bases scientifiques et techniques nous manquent. Est-on forcément dans une logique complètement technocratique d'évaluation précise des choses (on en a pas forcément les moyens) ? On entre ensuite dans le champ de la conviction, de la décision politique, de la démocratie locale. Cette dernière remarque ouvre la porte sur la question complexe de la gouvernance.

Synthèse d'atelier rapportée par ***Olivier Ferry****, ONF Rhône-Alpes.*
Animateur de l'atelier : ***David Marailhac****, DIREN Rhône-Alpes*

INTERFACES ENTRE CHARTE FORESTIÈRE ET NATURA 2000

L'intégration de Natura 2000 dans les projets de développement territorial représente un levier fort pour diffuser les objectifs et pratiques de préservation de la biodiversité. Or la loi a doté la forêt en 2001 de son propre outil de développement local au sein des territoires, la charte forestière de Territoire (CFT). Lorsque le périmètre Natura 2000 intercepte le périmètre d'une charte forestière, l'intégration de Natura 2000 dans la CFT témoigne d'une véritable appropriation du projet Natura 2000 par les acteurs locaux. Elle est en cela une réussite.
Cependant, au-delà de la forme, en quoi une CFT peut-elle servir les objectifs de Natura 2000 ? Et comment convaincre les porteurs de CFT d'intégrer Natura 2000 ? Autrement dit, quelles sont les logiques gagnant/gagnant susceptibles de motiver une coopération des acteurs de la CFT et du territoire avec Natura, au bénéfice de la biodiversité ?

Face à ces questionnements, nous avons analysé des expériences réussies pour identifier les bénéfices attendus selon les types de territoire et les conduites de projet. Nous avons recherché également les moyens et conditions de cette coopération afin de proposer aux porteurs de projets une synthèse des facteurs clé de succès de la coopération Natura 2000 / CFT.

DÉFINITIONS, INTERFACES ET ENJEUX

Les chartes forestières de territoire ont été instituées par l'article L12 de la loi d'orientation sur la forêt (LOF) du 9 juillet 2001 (n° 2001-602) parue au Journal officiel du 11 juillet 2001. Elles sont actuellement au nombre de 80 environ en France, et les projets ne cessent de se multiplier. Ce sont avant tout des projets de territoire dont le support est la forêt, et non un nouvel outil de gestion de massifs forestiers, bien que les objectifs et actions des CFT puissent organiser de nouvelles pratiques et priorités d'intervention à l'échelle de massifs. En 2006, on comptait en Rhône Alpes 12 chartes forestières de territoires (CFT) qui couvraient 20 % du territoire régional. 13 % des CFT de Rhône-Alpes sont en Natura 2000. On compte 19 CFT en 2008.
Malgré leur décalage historique, Natura 2000 et CFT sont souvent perçus comme contemporains du fait de la relance de Natura 2000 dans les années 2000. S'exerçant sur les mêmes milieux et en même temps au sein d'un territoire, Natura et CFT peuvent donc toucher les mêmes acteurs. Ces interfaces conjoncturelles créent des possibilités d'interactions spontanées ou pilotées.

Or le succès des CFT repose en partie sur la résolution de questions récurrentes sur la valorisation des "autres services" rendus par la forêt au territoire, notamment la conservation des milieux naturels : quels financements? Quel portage des actions ? Dans un cadre multifonctionnel, comment coordonner (optimiser les connaissances et les moyens) et intégrer (arbitrer et prioriser les nouveaux enjeux complexes émergeant de la confrontation des projets et des attentes parfois contradictoires) les demandes diverses exercées sur la forêt, qui s'ignorent souvent mutuellement ?
D'autre part, pour Natura 2000, le succès est conditionné par la diffusion, le relais et l'appropriation des objectifs et des bonnes pratiques. L'enjeu consiste à démultiplier l'investissement de l'Etat et de l'Europe au profit d'une prise en compte généralisée de la biodiversité dans la gestion des milieux naturels.
La logique gagnant/gagnant repose sur les solutions que peut apporter chaque projet à l'autre dans le cadre de leurs interfaces.

BIBLIOGRAPHIE, GRILLE D'ANALYSE, ÉCHANTILLONNAGE ET ENTRETIENS

La démarche a consisté à identifier des critères d'analyse objective et des coopérations potentielles sur la base d'une première approche bibliographique et de CFT bien connues au préalable : Vésubie (06), Taennchel (68), Darney (88), Chambarans (38-26). Les critères se rangeaient dans la catégorie "Territoire" (données factuelles) et "Animation – conduite de projet" (relations construites).

Critères d'analyse

Critères "Territoire"	types de territoire : urbains / ruraux, forêt publique / privée, localisation géographique, population,
	territoires organisés / non organisés / massifs
	échelle territoriale relative ? en général des sites Natura sont contenus dans un territoire de CFT. Y'a-t-il une surface critique ? Trouve-t-on le cas inverse de CFT entièrement incluses dans des périmètres Natura ?
	date : génération CFT = compréhension de l'outil, exemples d'actions disponibles en matière de prise en compte de la biodiversité, etc?
	passif environnemental – préexistence de la thématique environnement
	panel d'acteurs
Critères "Animation et conduite de projet"	organisation de la concertation : possibilité d'entendre et relayer le discours des acteurs, aux stades diagnostic, orientations, actions
	implication des acteurs incontournables du territoire pour la forêt et l'environnement : propriétaires et gestionnaires forestiers, parcs, administrations
	types de structure maître d'ouvrage de la CFT : Communauté d'agglomération, Communauté de communes, Pays, Propriétaire forestier, Parc naturel régional, autres
	animation Natura / CFT : si l'animateur ou la structure d'animation possède la double casquette CFT/Natura, il est prévisible que la coordination se fera plus facilement.

La synthèse de cette première approche a permis de produire une grille d'analyse. Le poids des critères a ensuite été testé "sur le terrain" *via* une série d'entretiens avec un échantillon de 9 porteurs de projets CFT où existent des interactions positives entre CFT et Natura 2000. L'échantillon est réparti sur 7 régions, et les porteurs sont 4 parcs naturels régionaux, 3 pays, 1 communauté de communes et 1 grand site. L'entrée des entretiens est bien celle des CFT, car c'est à leur niveau que s'exerce le choix d'intégrer ou non l'objectif de prise en compte de la biodiversité, en lien ou non avec Natura 2000. Ce sont donc leurs motivations qu'il convenait d'analyser. Les entretiens ont été réalisés avec le support de la grille d'analyse, utilisée comme guide d'entretien.

RÉSULTATS : BÉNÉFICES MULTIPLES DE LA COOPÉRATION

La CFT produit de la cohérence et une vision d'ensemble à l'échelle d'un territoire pour organiser des priorités. Elle renforce de fait la légitimité des priorités qu'elle choisit.
Mais les CFT auditées prennent également la liberté d'aller plus loin dans les actions et les moyens mis en œuvre sur les sites Natura et plus largement sur

Bénéfices de la coopération Natura 2000 / CFT

							À tester	
Nature des bénéfices ou de la prise en compte.	Périmètre et mention dans le diagnostic, / indice de richesse naturelle, label.	Transfert méthode, animation mixte, représentation d'un projet dans l'autre.	Nouveaux réseaux d'acteurs : partenariats forêt / environnement, culture et référentiel communs.	Relais des acteurs dans leurs propres activités et moyens.	Actions contractualisées et financements complémentaires nouveaux (collectivités, socio-professionnels, programmes européens, etc).	Financements Natura (phase opérationnelle : contrats).	Évaluation des actions d'un projet selon les critères du 2e projet, choix d'une animation mixte.	Natura=> CFT Ou CFT => Natura

le territoire : elles traitent de la biodiversité dans la nature "ordinaire" hors des sites (effet tâche d'huile) ou y concentrent les moyens, diversifient les sources de financement et les démarches contractuelles, gèrent la multifonctionnalité des espaces, mènent des actions complémentaires (puisque le panel d'intervention n'est pas contraint), voire anticipent les procédures officielles de protection. Ainsi les CFT sont parfois les lieux de projets et de contractualisation type Natura, avant même que les premiers contrats Natura ne soient signés. La CFT offre enfin un cadre d'échange concret et apaisé pour discuter de Natura 2000, lever les blocages formels et intégrer ses objectifs dans les problématiques de gestion des milieux naturels.

LA CONDUITE DE PROJET PRIME SUR LES CARACTÉRISTIQUES DES TERRITOIRES

● Les facteurs "territoire" ont une faible influence sur la réussite de la coopération

On ne trouve pas de profil type : territoires ruraux ou périurbains, culture forestière ou non, périmètres, foncier variable, régions diverses, influence politique minimisée... Les territoires n'ont en commun qu'une organisation politique (PNR, pays, communauté de communes, syndicat mixte), ainsi qu'une identité ou une appropriation forte, préalable de la thématique environnement / patrimoine naturel. La réussite de la coopération semble donc dépendre avant tout de relations construites et d'un projet politique liant environnement et développement local.

Le portage par une structure organisée type intercommunalité favorise cependant la mobilisation interne (contrats de développement) ou externes (Life, Leader) de moyens financiers, indispensables pour intégrer concrètement la biodiversité au stade opérationnel.

Il est à noter que les bénéfices potentiels de la coopération varient en fonction de la surface relative Natura 2000 / CFT et avancement relatif Natura 2000 / CFT.

● Les facteurs "animation et conduite de projet" maîtrisés par les porteurs de projet conditionnent la réussite

Les vecteurs de coopération ou de transmission des objectifs de Natura à CFT sont les acteurs, les instances de concertation, les actions et les moyens mis en œuvre. Affinées au fur et à mesure des générations de CFT, les modalités de concertation ne représentent apparemment pas un facteur de différenciation.

Les facteurs restants constituent le volant de pilotage des porteurs de projets pour favoriser la réussite de la coopération Natura 2000 / CFT. Parmi eux, la double animation (animation CFT et Natura par la même structure) ressort comme l'un des principaux facteurs pour l'intégration de Natura dans les CFT, ainsi que l'investissement de groupes d'acteurs veillant à la cohérence des deux projets.

Enfin la coopération sera optimisée si les deux projets sont compris comme des projets de territoire et non des approches sectorielles. Ce facteur permet de considérer les interfaces, d'élargir la concertation et de traiter les logiques d'acteurs transversales. L'approche inverse conduit à exclure les thèmes de Natura des stades stratégique et opérationnel des CFT (orientations + programme d'action), dès que les sites Natura 2000 sont ponctuels, en marge du périmètre voire "non forestiers" et/ou que la CFT considère uniquement la forêt dans sa dimension productive.

● **Synthèse : les facteurs clés d'une coopération fertile Natura 2000 / CFT**

Ils peuvent se résumer en 10 "commandements" à l'usage des porteurs de projets.

1/ Organiser la concertation dans les deux projets.

2/ Considérer Natura 2000 et CFT comme des projets de territoire.

3/ Identifier l'enjeu environnemental et les conflits et moyens associés le plus tôt possible, dès le prédiagnostic et le choix des orientations préalables par les élus.

4/ Traduire Natura 2000 dans un territoire comme la partie émergée d'un enjeu "gestion de la biodiversité " à identifier dès le diagnostic et arbitrer dans les choix de la CFT.

5/ Choisir un prestataire sensibilisé à l'enjeu Natura 2000.

6/ Impliquer les partenaires techniques stratégiques (CRPF, ONF, DIREN, PNR ou PN) à un niveau suffisant dans la réalisation pour qu'ils s'approprient les objectifs et les déclinent dans leurs propres activités et réseaux.

7/ Privilégier l'animation des 2 projets par une même structure porteuse,

ou rechercher une relation de qualité entre animateurs Natura et CFT via un cadrage politique et le choix du profil des animateurs.

8/ Incorporer la prise en compte de Natura 2000 comme un indicateur de réalisation dans l'évaluation et le renouvellement des CFT.

9/ Concrétiser les rapprochements au stade opérationnel des chartes et contrats Natura 2000.

10/ Solliciter une réflexion nationale sur l'intérêt d'une prise en compte de Natura par les CFT au vu des bénéfices attendus (ONF, FNCOFOR, FNPNR, ATEN).

CONCLUSION : DE L'INTÉRÊT D'UNE RÉFLEXION NATIONALE

Les CFT examinées mettent en évidence les réussites des PNR dans le développement des CFT et leur lien avec Natura 2000. Or, si les Parcs se sont clairement positionnés au niveau national dans le portage de Natura 2000, il n'en est pas de même sur les CFT aujourd'hui. Pourtant, un double portage favoriserait une réflexion sur l'intégration des 2 projets. Il semblerait notamment intéressant qu'au-delà des choix individuels des structures, un positionnement supra soit adopté pour que Natura soit systématiquement traduit comme un enjeu transversal "gestion de la biodiversité" dans les orientations initiales des CFT concernées. La prolongation de la présente étude par un projet de pilotage national pourrait ainsi favoriser la relation Natura 2000 / CFT à l'avenir, dans la poursuite du travail réalisé sur "la forêt dans les parcs" pour la FNPNR, voire dans le cadre plus général des relations partenariales FNPNR – ONF – FNCOFOR, ATEN et forêt privée.

Il importerait, dans tous les cas, que les principaux acteurs de l'environnement et de la forêt soient identifiés et formés sur Natura 2000 et CFT, afin d'y prendre une part active et de saisir les opportunités pour améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière.

*Intervention d'**Aurélie Vergnon**,*
Office national des forêts de l'Isère

GESTION FORESTIÈRE DIFFÉRENCIÉE EN SECTEUR ALLUVIAL : LES ÎLES DU HAUT-RHÔNE

La Réserve naturelle régionale des îles du Haut-Rhône est située dans l'espace de fonctionnalité du fleuve Rhône. Les forêts alluviales, qui la caractérisent ont conservé, malgré les impacts de l'aménagement hydroélectrique de Brégnier-Cordon (Compagnie nationale du Rhône), un bon degré de naturalité dans un espace où l'agriculture (maïs) et la sylviculture (peuplier) se sont intensifiées. Les communes de Brégnier-Cordon (01) et Les Avenières (38), soucieuses de protéger leur environnement ont, dès 1988, accentué la protection de leurs îles en créant une Réserve naturelle volontaire.

C'est dans ces milieux alluviaux caractéristiques que des actions ont été mises en œuvre grâce au projet Life nature & territoires. Elles ont porté sur la gestion forestière et la communication :

- **gestion conservatoire du peuplier noir**, dans le cadre d'un programme national de conservation de l'espèce ;
- **extension de modes de gestion forestière alternatifs** au tout peuplier (dans le cadre de la gestion de la Réserve naturelle régionale) ;
- **communication autour de la richesse des forêts alluviales** à destination de tout type de public (scolaires, habitants, élus...) ;
- **communication auprès de propriétaires forestiers** sur les modes de gestion forestière alternatifs.

Les actions de communication relatives à la gestion forestière se font avec/ou à destination de nombreux partenaires des deux communes concernés par cette problématique : élus du secteur, Compagnie nationale du Rhône, Syndicat du Haut-Rhône, Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie.

L'ensemble de ces actions a permis d'initier des projets partenariaux qui pourront se poursuivre grâce aux crédits de la Région Rhône-Alpes.

*Intervention de **Gilbert Mergoud,***
maire des Avenières
*en collaboration avec **Robert Mériaudeau**,*
maire de Brégnier-Cordon

DÉBARDAGE PAR CÂBLE-MAT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT NATURA 2000 FORESTIER (NANS-SOUS-SAINTE-ANNE, DOUBS)

Au cœur du site Natura 2000 "Vallée du Lison", Nans-sous-Sainte-Anne est une petite commune rurale (129 habitants) du département du Doubs (région Franche-Comté) dont les revenus principaux proviennent de l'activité forestière et, dans une moindre mesure, des retombées touristiques liées à son cadre naturel et pittoresque (150 000 visiteurs/an à la source du Lison).

En 2006, cette commune a demandé au Syndicat mixte de la Loue, opérateur Natura 2000 sur les sites "Vallée de la Loue" et "Vallée du Lison", d'étudier la faisabilité d'un contrat Natura 2000 forestier en vue d'exploiter une parcelle communale relevant du régime forestier avec, comme principaux objectifs, d'exploiter un peuplement forestier non adapté à la station, tout en valorisant les bois, de réhabiliter une forêt alluviale d'intérêt communautaire, de préserver les milieux aquatiques lors des exploitations forestières et de limiter le tassement des sols afin de favoriser une régénération naturelle en feuillus.

Le site d'étude se situe aux confins sud du ban communal de Nans-sous-Sainte-Anne, en aval immédiat de la résurgence du Lison, cours d'eau d'une longueur de 25 kilomètres qui conflue avec la Loue. La parcelle concernée par le projet, fortement enclavée entre le Lison et le ruisseau de la Sarrazine, est occupée par un peuplement de peupliers avec un sous-étage d'épicéas communs, âgés d'une cinquantaine d'années. Le volume sur pied est estimé à 250 m^3. D'un point de vue des potentialités stationnelles, le peuplement correspond à une frênaie – érablaie alluviale, habitat d'intérêt communautaire, prioritaire, inscrit à l'annexe I de la directive Habitats.

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Du fait des fortes sensibilités touristiques, paysagères et écologiques du site (site inscrit et proximité de site classé, zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique, station alluviale inondable, présence d'espèces et d'habitats aquatiques d'intérêt communautaire, frayères) d'une part, et du fort enclavement de la parcelle forestière (problématique de franchissement au regard de la loi sur l'eau, longueur de desserte importante) d'autre part, il a été retenu une technique alternative de débardage : le câble-mat. Cette technique de débardage forestier, très utilisée en Suisse et en Autriche, consiste à débarder les bois en aérien par l'intermédiaire de câbles tracteurs et d'un chariot porteur.

Localisation du projet

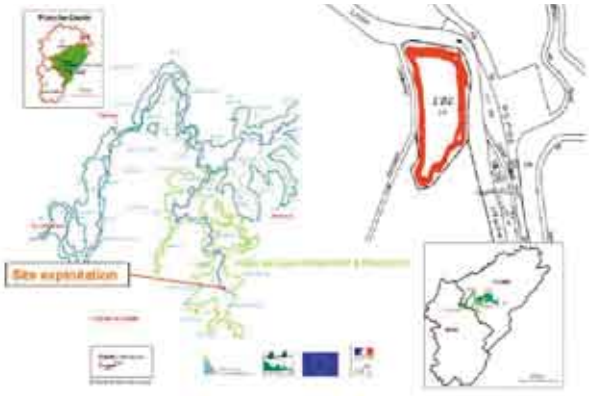

CHOIX TECHNIQUES ET RAISONS

Les intérêts du câble-mat, comparativement aux techniques classiques de débardage, sont multiples : préservation des milieux aquatiques, protection des sols, préservation de la régénération naturelle, exportation des rémanents hors du site (parcelle inondable). Par contre, le débardage par câble-mat est beaucoup plus coûteux que les techniques classiques de débardage (coût du débardage multiplié par un facteur 2 à 3) en raison notamment de l'installation des mâts et des câbles tracteurs.

Comparaison des techniques de débardage

	Abattage - façonnage + porteur	Abatteuse + porteur	Câble-mat	Débardage équestre
Préservation des milieux aquatiques				
Tassement des sols				
Gestion des rémanents (parcelle inondable)				
Préservation de la régénération				
Desserte (longueur et sensibilité)				
Durée d'exploitation				
Coût d'exploitation				

Intérêt : faible à très fort

Contrainte : faible à très forte

DÉROULEMENT DE L'EXPLOITATION

Les travaux d'exploitation se sont déroulés au cours du mois de novembre 2007 et ont été réalisés par l'entreprise de travaux forestiers Rinkenbach (Kaysersberg, Haut-Rhin). L'exploitation s'est étalée sur 3 semaines. En ce qui concerne la filière de valorisation bois, les produits ont été orientés vers le sciage, la trituration et la production de palettes. Les rémanents ont été valorisés en plaquettes forestières pour la filière bois énergie. Cette exploitation, à caractère pilote en Franche-Comté, a donné lieu à une journée de démonstration à destination des professionnels de la forêt, des administrations, des élus et propriétaires forestiers et des opérateurs Natura 2000.

MONTAGE ADMINISTRATIF

Le montage administratif du contrat Natura 2000 forestier s'est appuyé sur la circulaire interministérielle n°2004-3 du 24 décembre 2004 concernant la gestion contractuelle des sites Natura 2000, ainsi que sur l'arrêté préfectoral n°06/057 du 9 mars 2006 relatif aux conditions de financement par l'État des contrats Natura 2000 dans le domaine forestier en Franche-Comté.
Les engagements rémunérés, en contrepartie de la prise en compte des milieux naturels, prennent en charge les surcoûts de débardage liés au choix du câble-mat et l'exportation des rémanents, ainsi que les travaux de sélection et de dégagement de la régénération naturelle feuillue après exploitation.
Le montant total du contrat s'élève à 6 518.70 euros, cofinancés à 100 % par l'État et l'Union européenne.

Plan de financement du contrat forestier

	Investissement € T.T.C	Réalisation
Coût débardage : 250 m³ x 25.32 € -Abattement : 6 €/m³ =Subvention : 100 %	6 330 - 1 500 = 4 830	2007
Exportation des rémanents et remise en état du site Subvention : 100 %	1 000 = 1 000	2007
Sélection et dégagement de la régénération Subvention : 80 %	430.44 = 344.35	2009
Sélection et dégagement de la régénération Subvention : 80 %	430.44 = 344.35	2011
Total montant contrat	6 518.70	

CONCLUSION

Tout d'abord, ce contrat Natura 2000 forestier a permis de démontrer l'efficacité du débardage par câble-mat et de son intérêt pour la prise en considération des milieux naturels sensibles. De plus, il présente l'originalité de figurer parmi les premiers contrats forestiers qui, par la prise en charge des surcoûts d'exploitation en contrepartie de la préservation des milieux naturels, permet au contractant une valorisation économique des bois. Il s'inscrit par là-même dans la philosophie initiale de Natura 2000, qu'il conviendrait de ne pas perdre de vue, c'est-à-dire concilier les activités humaines et la préservation de la biodiversité.

*Intervention d'**Emmanuel Cretin**,*
Syndicat mixte de la Loue

AGRICULTURE EN ESPACES NATURELS À ENJEUX DE BIODIVERSITÉ

De l'agriculture comme outil de gestion de la biodiversité
à la valorisation des filières et des produits locaux au sein du territoire.

QUELQUES CHIFFRES AU NIVEAU FRANÇAIS

2,8 millions d'hectares de SAU en zone Natura 2000, soit 10 % de la surface nationale.

34 millions d'animaux d'élevage en zone Natura 2000.

20 % des vaches mères ou laitières.

25 % des équins.

30 % des ovins / caprins.

Environ 30 habitats communautaires dont une dizaine d'habitats prioritaires.

ORGANISATION DES ACTEURS ET TERRITOIRES AVEC DES ENJEUX PARTAGÉS OU DISSOCIÉS

Des remarques importantes ont été faites sur l'animation, le respect de chacun, qui de l'agriculture, qui de l'environnement, la notion de co-construction souple. Les documents d'objectifs et les comités de pilotage doivent aussi resituer Natura 2000 dans des territoires et des problématiques d'aménagement plus larges que les simples zones qui sont identifiées. Les liens entre le haut et le bas, notamment pour les exploitations, doivent être faits. Les problématiques agricoles doivent être resituées dans leurs ensembles. Il est difficile d'agir sur des mesures trop sectorialisées ou trop territorialisées. Des remarques négatives ont été faites sur des sites trop isolés et des interstices sans agriculture réelle.

Les diagnostics agro-environnementaux doivent vraiment comporter les deux aspects sans déséquilibre. Il existe un déficit de faire-savoir et de sensibilisation des acteurs moins investis que ceux qui sont au centre des discussions. Le souci de formation est absent. Les acteurs doivent travailler en commun. Les acquis de la recherche doivent être mieux utilisés, ces acquis ne passent pas forcément au niveau du territoire et dans le travail des acteurs.

APPROPRIATION ET APPRIVOISEMENT DE LA DÉMARCHE

Le volet foncier, parfois ambitieux, semble indispensable, on nous a donnés des exemples d'acquisitions courageuses, des exemples d'implications de propriétaires peu nombreuses, pas assez malgré l'exonération de l'impôt du foncier non-bâti qui semblait être une avancée, mais qui finalement n'est pas forcément opérant parce qu'il ne représente pas grand chose.

La nécessité d'avoir des conventions pluriannuelles de pâturage ou d'exploitation est indispensable, mais encore peu répandue. Et puis, les associations syndicales de propriétaires pourraient être le réceptacle du portage, mais ne sont finalement pas

évidentes et peu usitées, peut-être parce qu'elles sont trop compliquées à mettre en œuvre. Le rôle des communaux et des communes est moteur également dans cet aspect foncier. L'équilibre entre contraintes et avantages est nécessaire (exemple des aménagements qui pouvaient se faire et l'impact des accès et la nécessité de contrôler).

Concernant les aides aux pratiques, dont les Mesures agro-environnementales territorialisées, l'appréciation est plutôt favorable, mais les moyens ne suivent pas forcément dans le temps. On a noté une succession de mesures en 15 ans entre les opérations locales (article 19, les CTE, les CAD et les MAEt) et le manque d'une prise en compte globale de l'exploitation avec des mesures qui ne correspondent pas forcément avec ce dont aurait besoin l'exploitation dans sa globalité. Il faudrait d'ailleurs que cette limite Natura 2000 soit plus large dans cette prise en compte environnementale.

Le volet économique est difficile par l'implication dans les systèmes de filières agricoles du territoire. Il est nécessaire d'intégrer la biodiversité dans les cahiers des charges des produits labellisés.

Beaucoup d'invention et de la souplesse sont observées au niveau foncier et au niveau des techniques. L'exemple des prairies fleuries dans le PNR des Bauges permet une appropriation à la fois par les agriculteurs, qui sont fiers de leurs résultats, par les techniciens et par les maires. On a parlé d'invention sur les troupeaux prestataires, mais attention : il faudrait spécialiser des agriculteurs et leur troupeau plutôt que de prendre en charge de façon artificielle et technocratique ce genre de montage.

POUR MIEUX CONTINUER, ÉLARGIR ET TRANSFÉRER

Cette étape sous-entend l'appropriation dont on vient de parler. Première condition, les acteurs doivent devenir eux-mêmes ambassadeurs de la démarche. Quand ceux qui ont fait et réussient portent la chose et la multiplient c'est un garant de réussite. Deuxième niveau, des échanges doivent se multiplier entre les territoires à l'image de ces journées. Et puis l'échange d'expériences, par exemple par l'intermédiaire de brochures de préconisations pastorales (somme de travaux de recherche et de travaux de terrain remarquables). Troisième volet, la cohérence (État, Région, Département...) et la pérennité des dispositifs sont nécessaires. Enfin, il faut relayer et rechercher de nouveaux moyens et flux financiers : tourisme, acteurs privés, propriétaires, ville voisine, communauté urbaine voisine... sur ces sites Natura 2000.

Finalement, Natura 2000 est certes un lieu d'innovation et d'expérimentation, mais comment transférer et sortir de nos alpages, forêts d'altitudes, zones humides... qui finalement sont de petits milieux par rapport aux phénomènes qui nous sont proposés.

*Synthèse d'atelier rapportée par **Pierre Lachenal**, Société d'économie alpestre de Haute-Savoie. Animateur de l'atelier : **Jean-Luc Desbois**, DDAF de la Haute-Savoie*

LA HAUTE CHAÎNE DU JURA

La Haute Chaîne du Jura est un site d'une exceptionnelle diversité biologique. La faune et la flore y sont remarquables. La présence de cette richesse est liée à l'action de l'homme. Le pastoralisme et l'usage des forêts ont structuré les habitats qui constituent des niches écologiques indispensables à la conservation de certaines espèces.

Le site a fait l'objet d'une reconnaissance pour mieux le préserver avec le classement en 1993 en Réserve naturelle nationale sur plus de 10 000 hectares. Elle a participé au programme Life forêts à tétraonidés du Jura.

Les biotopes à tétraonidés qui abritent de nombreuses autres espèces sont menacés par l'évolution des pratiques sylvicoles, l'abandon des alpages, mais aussi par l'augmentation de la fréquentation touristique qui génère une aggravation du dérangement de la faune.

Dans un premier temps, l'exécution des orientations du Life en matière de gestion sylvicole et pastorale a reposé sur le volontarisme des agents locaux de l'ONF. Ensuite, le classement du site en zone Natura 2000 et l'approbation du document d'objectifs des crêts du Haut Jura en 2008 permet cette fois-ci une véritable application du Life en faveur des tétraonidés sur la Haute Chaîne du Jura.

Parallèlement, la Communauté de communes du Pays de Gex, gestionnaire de la réserve naturelle, le Parc naturel régional du Haut Jura et l'Office national des forêts, développent un partenariat. Ils se sont assignés comme objectifs d'agir pour la sauvegarde des pâturages et de gérer la forêt par une approche environnementale favorable à la faune.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie est d'obtenir l'adhésion des élus locaux et le soutien de la population.

Les moyens mobilisés se concrétisent en 2008 par l'exécution des deux premiers contrats Natura 2000 en matière sylvicole, ainsi que la démarche de contrats à proposer pour les quatorze alpages sur quarante bénéficiant déjà d'un diagnostic pastoral.

*Intervention de **Jean-Paul Roux**,*
Directeur de la Communauté
de communes du Pays de Gex

PARTENARIAT AVEC LE MONDE AGRICOLE POUR LA GESTION D'UNE TOURBIÈRE, DE LA MÉFIANCE À LA CONFIANCE

Le Conservatoire régional des espaces naturels du Limousin a réalisé en 1996, dans le cadre d'un programme Life, le document d'objectifs du site Natura 2000 des landes et zones humides de la Haute-Vézère sur le Plateau de Millevaches, à titre expérimental. Réticent au démarrage du programme, la profession agricole (éleveurs, chambres d'agriculture...) a peu à peu compris que le CREN est une structure de concertation.

En acquérant à l'amiable des landes et des tourbières en déprise agricole, le CREN les réintègre dans le tissu économique local, en prenant en charge (outre l'acquisition) l'ensemble des travaux de restauration (bûcheronnage, gyrobroyage, pose de clôtures...) et en en confiant gratuitement la gestion aux éleveurs locaux. La profession agricole a trouvé dans le CREN un allié à ces difficultés quotidiennes.
Le CREN s'investit quotidiennement auprès des éleveurs de brebis ou de bovins limousins. Ainsi, nous avons défendu en 2006 le maintien des financements des Mesures Agri-environnementales dans la région en plaidant directement auprès des autorités en présence des Jeunes Agriculteurs de la Creuse. Nous élaborons désormais les diagnostics écologiques des Contrats d'agriculture durable et sommes même présents auprès des agriculteurs lors des contrôles du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA). En outre, notre politique d'acquisition a permis l'installation d'un jeune agriculteur.

Actuellement, la Chambre régionale d'agriculture et trois éleveurs font partie de notre Conseil d'administration. L'un des trois postes de vice Président du CREN est occupé par un exploitant agricole. En 15 ans, la perception du CREN par les acteurs du monde rural a totalement évolué.

*Intervention de **Pierre Séliquier**, Directeur du Conservatoire régional des espaces naturels du Limousin*

LA MESURE AGRI-ENVIRONNEMENTALE "PRAIRIE FLEURIE" : DÉJÀ DU RECUL EN ALLEMAGNE

Depuis 2000, les agriculteurs du Land du Bade-Wurtemberg en Allemagne peuvent percevoir, en plus de la mesure de base, une prime additionnelle de 50 euros par hectare pour la biodiversité dans les prairies naturelles, lorsqu'au moins 4 plantes indicatrices sont présentes parmi les 28 plantes d'une liste établie à l'échelle du Land.

La mesure "prairie riche en espèces", fonctionne avec succès. Près de 10 000 agriculteurs du Land (soit 20 % des 50 000 exploitations) ont souscrit à cette mesure dans les programmes MEKA II et III. Les contractants sont des exploitations d'élevage de montagne, mais aussi des exploitations intensives, produisant du lait standard et du bio.
Cette méthode est conçue pour la gestion de prairies et pelouses naturelles riches en espèces, qui ne représentent cependant qu'une partie des enjeux agri-environnementaux rencontrés dans les espaces agricoles à l'échelle du Land. La mesure "prés fleuris" peut être cumulée avec d'autres mesures plus ou moins contraignantes, ciblées sur des enjeux particuliers (par exemple la fauche tardive sur des enjeux "oiseaux"). Les milieux naturels remarquables (biotopes, sites Natura 2000) font, quant à eux, l'objet de contrats relevant d'un autre dispositif, géré par l'agence de protection de la nature.

Un travail d'évaluation commandé par le Ministère de l'Agriculture et réalisé par Rainer Oppermann et Hans Ulrich Gujer (Artenreiches Grünland, 2003) a permis de vérifier que les prairies ayant au moins 4 plantes indicatrices engagées dans le programme MEKA II "prés fleuris" présentent bien une forte biodiversité (faune, flore). La richesse en espèces indicatrices de ces prairies est corrélée à la richesse en insectes et en espèces de faune. Cette évaluation a également précisé l'intérêt agronomique des prairies éligibles à la mesure en comparant, par exemple, leurs niveaux de production et leurs valeurs fourragères avec ceux des prairies intensives.

Dans le cadre de la concertation nationale sur les MAEt organisée par le MAP en 2006 et le PNR du Massif des

Bauges, avec l'INRA Avignon a proposé la création d'un nouvel engagement unitaire "prairie fleurie", basé sur la mesure appliquée dans la région du Bade Wurtemberg MEKA Prés fleuris. Le Parc souhaitait tester ce dispositif dans le contexte de forts enjeux de maintien de la qualité des prairies naturelles, en lien avec les AOC fromagères du territoire. Plusieurs territoires étaient intéressés, dont le PNR du Haut-Jura placé dans un contexte similaire. Le MAP a retenu cette proposition, en considérant qu'elle permettait d'expérimenter en France des engagements basés sur des obligations de résultats.

Un concours de "prairies fleuries" a été organisé sur un secteur du massif des Bauges en juin 2007, permettant de préparer l'application de la MAEt sur ce territoire (liste de plantes, place dans les systèmes d'exploitation) et de vérifier la bonne mobilisation des agriculteurs dans cette approche innovante (18 participants sur 36).

*Intervention de **Philippe Mestelan**,*
Parc naturel régional du massif des Bauges

PROTECTION DE LA NATURE ET PASTORALISME D'ALPAGE : CHAVALATSCHALM, PARC NATIONAL STILFSERJOCH, ITALIE

Les pâturages d'alpage font partie du système agricole traditionnel dans les régions de montagne. Ce système vise à utiliser des pâturages d'altitude pour la production de denrées alimentaires. Il en résulte une utilisation extensive à moyennement intensive du territoire agricole qui est importante pour la préservation de la nature. Dans le Parc national Stilfserjoch, les pâturages d'alpage couvrent de grands espaces incluant plusieurs habitats de la directive Habitats. Ils contiennent également des lieux de rassemblement du Tétras lyre (directive Oiseaux). La protection de ces espaces est un enjeu central, qui dépend aussi d'une bonne utilisation des terrains.

Les exigences de coûts imposés par le pastoralisme d'alpage doivent être prises en compte. Dans la plupart des cas, les fonds apportés par Natura 2000 ne sont pas suffisants. Les demandes sur les infrastructures et sur l'utilisation des terrains entrent en opposition avec les enjeux de Natura 2000.

Au moment d'élaborer le plan de gestion Natura 2000, la question suivante, ainsi qu'une orientation portant sur la valeur écologique de l'utilisation des terres, ont été discutées : quelles sont les conditions nécessaires pour que le pastoralisme alpin remplisse ces objectifs ?

Le Parc national Stilfserjoch dans la partie sud des Alpes, recouvre environ 1 350 km^2 dans les deux provinces autonomes du Trentino et du Sud-Tyrol dans la région Lombardie. L'administration du Parc a été confiée aux deux provinces et à la région suite à l'accord Lucca de 1992. Dans la partie du sud-Tyrol du Parc national (535 km^2), les 2/3 des espaces sont intégrés dans le réseau écologique européen de Natura 2000. Cet espace est divisé entre les régions Ulten-Sulden, Ortler-Madatschspitzen et Chavalatschalm. L'importance de leur valeur écologique est liée à leur situation géographique, entre la partie est et ouest des Alpes, mais également à leur fonction biologique de médiateur. Les trois types d'espaces varient de la haute-montagne à la plaine. Dans la classification des espaces du Parc, une protection de catégorie A (zone centrale) et B (zone préservée) leur ont été respectivement attribuées. Alors que la nature doit être strictement préservée dans la zone centrale, les activités traditionnelles, ainsi que des mesures d'entretien des bâtiments existants, sont autorisées dans la zone préservée.

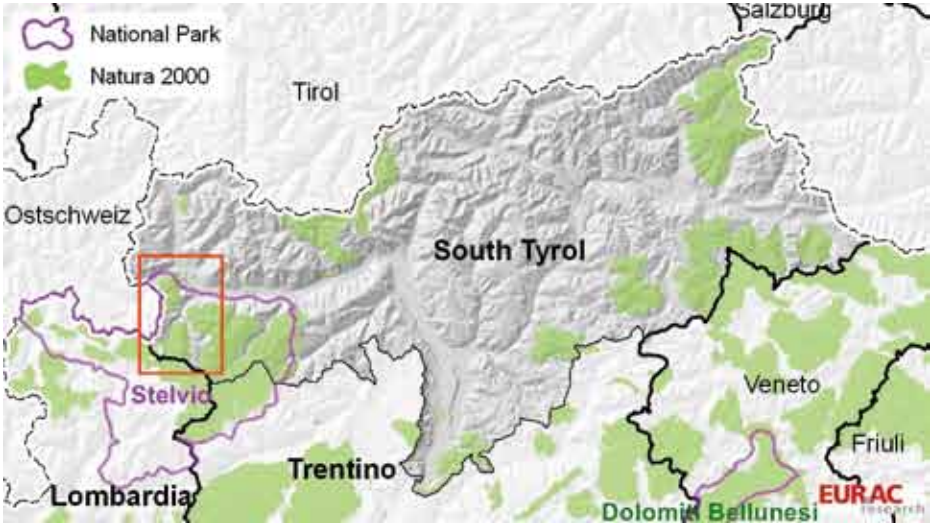

NATURA 2000 DANS LE SUD-TYROL

Dans le sud-Tyrol, afin d'élaborer les plans de gestion, des directives spécifiques basées sur une directive nationale sont disponibles. Ces directives classifient l'élaboration du plan de gestion en trois phases : préparation, élaboration et mise en œuvre. En outre, cela inclut systématiquement une liste des habitats, des différents types d'utilisation des sols, ainsi qu'un état et l'objectif de la préservation. Lors de la phase de préparation, un état des lieux doit être fait. Les aspects essentiels, en termes de contenu, de méthode, de mesure et de type de participation du public, seront définis avec les responsables des sites. Dans les espaces concernés, les conflits existants entre les objectifs Natura 2000 et l'utilisation de ces espaces seront également discutés.

Procédure d'élaboration et de mise en oeuvre des plans de gestion Natura 2000

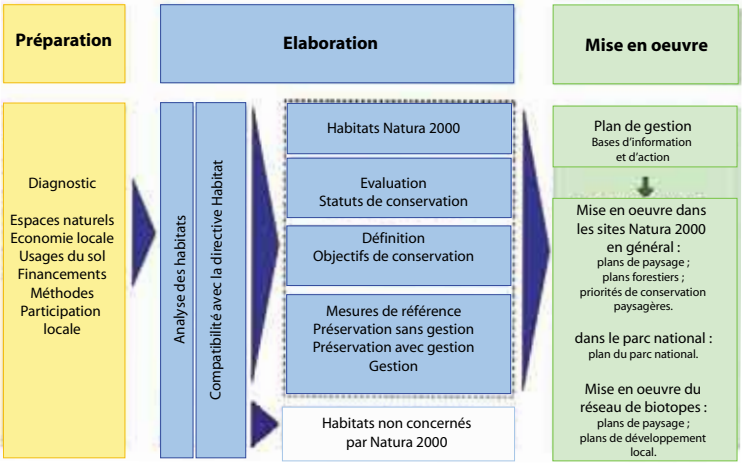

PASTORALISME D'ALPAGE

Sur le site Natura 2000 de Chavalatschalm, le rapport entre protection de la nature et pastoralisme d'alpage constitue le principal défi. Les pâturages d'alpage recouvrent plus de la moitié de ce site (16 km^2) et sont principalement rattachés à trois fermes d'alpage. Ces fermes sont utilisées collectivement : plusieurs agriculteurs font pâturer leurs troupeaux selon leurs propres règles. Le bétail est soigné par un personnel qualifié. Les données statistiques des trois fermes montrent que le nombre de vaches laitières sur les pâturages d'alpage a diminué de moitié depuis le début du XX^e siècle. En parallèle, le poids moyen d'une vache, ainsi que sa productivité, ont largement augmenté. Ces vaches pâturent surtout sur les zones légèrement raides, c'est donc principalement dans la région centrale des pâturages d'alpage que l'on retrouve une sur-exploitation, ainsi qu'une sur-fertilisation.
En termes de protection de la nature, le pastoralisme d'alpage est directement lié à la protection des habitats Natura 2000. Les espaces de transition entre pâturages et forêts constituent des habitats pour les tétras et les faisans que l'on retrouve dans la directive Oiseaux.

Afin de préserver ces habitats Natura 2000, la mise en place d'un pastoralisme d'alpage adapté est essentiel. Afin de pouvoir être utilisé par les agriculteurs, le pastoralisme d'alpage nécessite un certain cadre (infrastructures des fermes, plan de développement, fonds...). Cela dépend également du développement des fermes collectives de la vallée et des perspectives agricoles communes. La mise en place de ces cadres ne peut cependant pas être une garantie pour la pérennité du pastoralisme d'alpage.

MÉTHODE

Afin de mieux comprendre les objectifs du pastoralisme d'alpage et de les coordonner aux exigences des sites Natura 2000, une étude empirique a été réalisée. Cette étude, basée sur des facteurs économiques, illustre le développement potentiel des trois fermes dans le Chavalatsch, ainsi que six autres pâturages d'alpage situés dans le proche voisinage. Le pastoralisme d'alpage a également été étudié en lien avec le développement agricole de cette région. En plus des enquêtes réalisées

sur la valeur écologique des espaces, ces résultats ont été pris en compte dans réalisation du plan de gestion.

Pour la révision de la situation des pâturages d'alpage (aménagements, pistes de développement et capacité économique), les représentants des fermes ont été interrogés par le biais d'un questionnaire standardisé. En raison de la structure de la propriété des fermes, l'environnement des fermes collectives a été également analysé, 102 agriculteurs ont ainsi été interrogés. Divers sujets ont été abordés : la structure de la ferme, les types de culture, les avantages et les inconvénients du pastoralisme d'alpage ainsi que son efficacité, les projets pour les prochaines années et les projets futurs. Ensuite, les résultats de ces enquêtes ont été discutés avec onze experts locaux. Les enquêtes ont été évaluées par une analyse qualitative du contenu.

Foyers principaux considérés dans l'étude

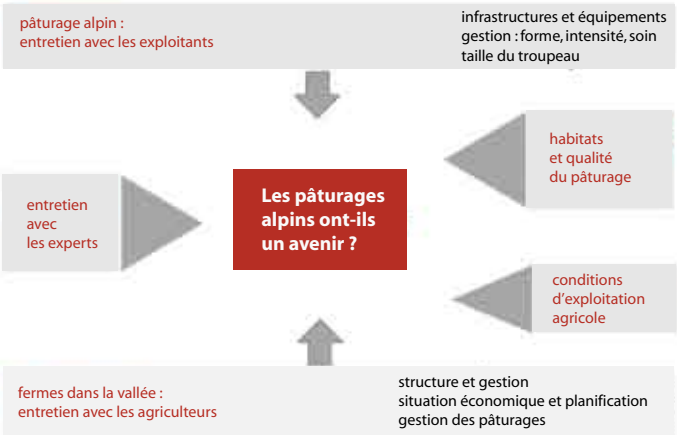

RÉSULTATS ET CONCLUSIONS

◆ La protection de la nature a besoin du pastoralisme d'alpage

Afin de maintenir le site de Chavalatshalm dans un bon état de conservation, un pastoralisme d'alpage adapté aux exigences écologiques est nécessaire. Une attention particulière doit être portée sur l'intensité d'utilisation des sols : les forêts potentielles et les zones difficiles d'accès doivent être suffisamment utilisées et les zones de pâturage idéalement situées, raisonnablement utilisées.

◆ La protection de la nature soutient le pastoralisme d'alpage

Certains fonds dédiés au pastoralisme d'alpage sont désignés par les objectifs de protection de la nature. Dans le Sud Tyrol, les fonds pour la conservation des paysages existent dans le Parc national, ainsi que pour les sites Natura 2000, 360 €/hectare pour la fauche des prairies de montagnes ou 660 €/hectare pour labourer certaines prairies de montagne dans des sites Natura 2000. Parmi les fonds dédiés au pastoralisme d'alpage, un supplément garantit, pour un troupeau de LSU/ha et pour une durée du pâturage d'alpage d'au moins 60 jours, un revenu de 25 €/hectare, ainsi qu'un supplément de 36 €/hectare. L'objectif des ces fonds est d'équilibrer le sur-coût de production de la culture de ces zones et la perte de profits.

◆ Les fonds pour le pastoralisme d'alpage ne sont pas suffisants

Un système de prime pour le pastoralisme d'alpage doit être proposé aux agriculteurs. Les fonds classiques pour la protection de la nature ne suffisent pas à remplir ces exigences. Des mesures agro-structurelles complètes sont nécessaires pour le pastoralisme d'alpage ainsi que pour les fermes collectives de la vallée. Selon notre étude, les acteurs pour la protection de la nature dans cet

espace sont surtout des agriculteurs à temps partiel : ils profitent principalement des pâturages d'alpage. En parallèle, il y a toujours un risque qu'ils abandonnent leur activité agricole dans le long terme.

◆ L'agriculture dans la region est construite sur une forte tradition

La pérennité du pastoralisme d'alpage dépend essentiellement de la volonté des agriculteurs de continuer ce type de pâturage. Les résultats de l'enquête montrent que environ 80 % des agriculteurs interrogés projettent de poursuivre le pastoralisme d'alpage dans les 10 prochaines années. Dans le sud-Tyrol, il y a une forte acceptation sociale de la population agricole. Cette acceptation permettra de mieux appréhender les futures situations de crise.

◆ Des acteurs qualifiés

La rentabilité du pastoralisme d'alpage n'est possible que si les acteurs sont qualifiés. Dans les années 1990, une initiative à été lancée, par une association régionale afin de garantir une constante formation des acteurs. Dans ce contexte, une formation sur le pastoralisme d'alpage et sur les troupeaux n'est pas suffisante, des formations sur les mesures de protection de la nature sont nécessaires.

◆ Coopération

Afin d'augmenter ses chances futures, le pastoralisme d'alpage devrait se rendre attractif pour différents secteurs et différentes organisations. Ainsi, le pâturage avec des chèvres et le développement de produits transformés, qui rentreraient dans des niches du marché économique, pourraient être développés. Le marketing direct, ainsi que la coopération avec d'autres secteurs comme l'offre touristique ou encore la dégustation de produits fermiers, sont suggérés dans le but d'augmenter la rentabilité des fermes.

◆ Établir des priorités – Permettre la continuité

Les exigences du pastoralisme d'alpage entrent parfois en opposition avec les objectifs de protection de la nature. Par exemple, si d'importants investissements d'infrastructures doivent être faits. Comme une partie importante de ces investissements est financée par les autorités publiques, il est nécessaire de les étudier individuellement, surtout dans un Parc national. Dans ce contexte, il faut se demander si de tels investissements garantissent la survie et la pérennité d'une ferme. De ce point de vue, une ferme avec peu de perspectives de rentabilité future ne devrait pas se lancer dans ces investissements. Une évolution vers une croissance des zones boisées sur les pâturages d'alpage doit être considérée autrement.

*Intervention d'**Anne Franz et Helga Tröbinger**, EURAC (Italie)* ■

TOURISME ET FRÉQUENTATION EN ESPACES NATURELS

De la maîtrise de la fréquentation à la valorisation touristique des espaces naturels et au projet de labellisation de "produits touristiques", quelles approches privilégier pour des projets durables ?

On est passé d'une situation d'opposition entre protection des milieux naturels et valorisation des activités de loisirs et touristiques, à une position qui est plus conciliée et conciliatrice de ces activités, puisque les espaces naturels sont, bien sûr, le support d'activités de pleine nature, d'activités de loisirs ou d'activités touristiques. Heureusement que cette ouverture a eu lieu puisque c'est en faisant découvrir et connaître ces espaces naturels qu'on peut conduire une véritable politique de protection de ces espaces.

TROIS TÉMOIGNAGES

- **Valdrôme, une station qui est passée d'une station "hors-sol" à une "éco-station", avec une politique d'accueil, de sensibilisation du public dans une logique économique et de diversification touristique.**
- **Les Bauges avec la gestion des rapaces par rapport aux activités de parapentes, de vols libres, d'escalade... qui montrait bien la nécessité pour les naturalistes, les professionnels des activités de plein air et les PNR de travailler de concert.**
- **La collaboration franco-roumaine pour élaborer un document de synthèse concernant les DOCOB. En terme d'échanges d'expériences, on a beaucoup à apprendre de ces territoires de l'Europe de l'Est qui ont de vastes espaces protégés, une richesse en matière de biodiversité exceptionnelle et qui mènent des actions tout à fait intéressantes en matière d'éducation et de sensibilisation.**

CONCILIER PLANS DE GESTION ET STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET/OU TOURISTIQUE

Aujourd'hui Natura 2000 a fait des progrès, les PNR œuvrent dans ce sens depuis longtemps : trouver des équilibres et des lieux de médiations entre les différents acteurs d'un territoire. Natura 2000 a été un nouvel élan dans cette médiation, dans cette concertation au sein des territoires par rapport à la protection. Mais comment, à l'échelle de nos petits espaces naturels, peut-on ou doit-on prendre en compte, en matière de tourisme et de loisirs, les stratégies qui sont extérieures et qui forcément pèsent de près ou de loin sur ces espaces naturels exceptionnels ?

MESURER L'IMPACT ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS ET DE TOURISME SUR LES ESPACES NATURELS

Quels sont les seuils de tolérance qu'on doit avoir en terme de fréquentation sur les espaces naturels ?

On parle de ces questions depuis de très nombreuses années, on s'aperçoit qu'on est peut-être des fois

démunis en termes d'outils méthodologiques pour les approcher. Il existe toutefois un certain nombre de réflexions qui ont été menées comme celle du réseau des réserves naturelles nationales. Un travail de partage d'expériences reste encore à faire dans ce domaine.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES ACTIVITÉS DE LOISIRS ET TOURISTIQUES

L'exemple de Valdrôme est typique puisque c'est un projet qui vise à diversifier l'activité touristique de cette station au départ exclusivement liée à la neige. C'est une préoccupation majeure en ce moment dans nos territoires de moyennes montagnes que de trouver les pistes et les voies d'un développement qui ne soit pas fondé exclusivement sur le développement de l'activité "neige". Mais comment trouve-t-on ou imagine-t-on des actions pour substituer une activité économique qui était génératrice de chiffre d'affaires et de recettes à des activités qui sont moins génératrices ou du moins à court terme. L'impact à court terme est moins patent puisque quand on travaille sur des actions de mise en valeur du patrimoine sur ces sites ou des actions "sentier de découverte", quelle en est la retombée économique par rapport à une remontée mécanique (où le chiffre d'affaires est immédiatement évaluable). Là aussi, en matière de retombées économiques, on a noté un besoin d'outils pour essayer d'analyser beaucoup plus finement et surtout d'apporter ces éléments dans la discussion quand on est en train de réfléchir à des projets de mise en valeur ou de développement touristique sur des espaces naturels.

LA LABELLISATION

Comme dans l'agriculture, il y a des choses qui bougent, qui ont bougé et qui continuent à bouger quant à cette reconnaissance de produits liés à des territoires et à des pratiques agricoles respectueuses des milieux naturels. Les AOC en sont un exemple, mais il y aussi dans les PNR l'utilisation de la "marque Parc" qui incite les agriculteurs volontaires à adhérer à ce type de démarche, à s'engager dans des modes de production respectueux de l'environnement et de leurs milieux. Au niveau touristique, on a à développer beaucoup plus fortement ce type de labellisation en tant qu'outil de reconnaissance d'activités de loisirs qui respectent la nature ou qui sont en harmonie avec leur milieu support. Bien sûr, la labellisation ne doit pas être considérée comme une fin en soi sur des espaces naturels préservés, mais bien comme un outil d'une démarche de progrès que doivent utiliser les acteurs pour valoriser ou faire reconnaître leur capacité à trouver un équilibre entre la pratique de leur activité et la préservation du milieu. Attention à ne pas multiplier ces labels, même si dans le tourisme il y en a déjà beaucoup. Attention aussi à bien assurer ce qui est derrière une labellisation, c'est-à-dire le contrôle de ces outils, ce qui suppose forcément des moyens d'animation et de contrôle.

INFORMATION, SENSIBILISATION ET APPROPRIATION NÉCESSAIRES

Cet aspect est nécessaire pour partager au maximum la connaissance, pour une meilleure gestion des activités touristiques. Il y a cette nécessité que le milieu scientifique et naturaliste fasse connaître ses préoccupations, les partage avec les acteurs. Dans ce contexte d'échanges et de discussions peuvent sortir des compromis, des médiations, qui permettent la coexistence d'activités et d'espèces faunistiques et floristiques dans certains milieux.

LA GOUVERNANCE

Élément essentiel dans cet équilibre et dans cette conciliation de développement d'activités de loisirs et touristiques avec la préservation d'espaces naturels, la gouvernance doit être pérenne. Les sites Natura 2000 devront garder les outils de comités

de gestion et les moyens d'animer parce que l'animation et les hommes qui assurent cette écoute et qui participent à l'échange d'informations entre tous les acteurs réunis dans ces comités de gestion, doit aussi pouvoir être pérenne. Un certain nombre d'acteurs sont à l'écart de ces lieux de concertation ou de débats parce qu'ils ne sont pas fédérés dans des clubs sportifs ou de loisirs. Dans l'exemple de l'Ardèche, avec l'activité de baignade dans le cours d'eau se pose la question des pratiquants de la baignade, qui ne sont pas dans une fédération.

La question des activités de loisirs motorisés dans les espaces naturels a également été évoquée. Aujourd'hui, on a surtout à mettre en oeuvre nos outils qui sont peut-être complexes, la loi, mais aussi de nouveaux plans départementaux d'itinéraires de randonnées motorisées qui devraient se mettre en place et qui doivent être des outils que nous utiliserons sur nos territoires.

*Synthèse d'atelier rapportée par **Pierre Weck**,*
Parc naturel régional du Vercors

STATION DE VALDRÔME, UNE STATION INTÉGRÉE DANS SON ENVIRONNEMENT NATUREL. DU SPORT NATURE À L'ÉCOTOURISME

Le site Natura 2000 de la Montagne de l'Aup et de la Sarcena s'insère dans un cirque naturel de 500 hectares, entre 1200 et 1757 mètres d'altitude, au sud-est du département de la Drôme et de la Région Rhône-Alpes, dans le Pays Diois (52 communes pour seulement 10 000 habitants). Il abrite la station hiver-été de Valdrôme.

Dès 1982, la Montagne de l'Aup et de la Sarcena est reconnue comme un site naturel remarquable : plantes rares, présence du tétras-Lyre, de reptiles et d'insectes menacés. Le site est notamment caractérisé par une mosaïque de milieux naturels, des milieux fermés - forêt, et ouverts - pelouses et rochers. Différentes activités se côtoient : pastoralisme (troupeau de 500 brebis), foresterie (une forêt communale et une forêt domaniale), chasse, tourisme.

La station de Valdrôme a été créée en 1984 par le Département de la Drôme pour tenter de dynamiser un territoire en déshérence : Valdrôme a compté jusqu'à 1 200 habitants dans les années 1900, contre 120 en 2000. La station a été rapidement confrontée au manque d'enneigement, imposant une mutation progressive vers une exploitation touristique estivale majoritaire. En période hivernale, c'est une petite station de sports d'hiver de moyenne montagne (5 remontées), tributaire de l'enneigement naturel. En période estivale, c'est un site d'accueil inséré dans un cadre naturel somptueux et tempéré, proposant la pratique de multiples activités de pleine nature. En été, chaque semaine plus de 80 enfants sont accueillis en séjour : colonies, groupes à la journée, comités d'entreprise, ou clients individuels provenant des nombreux campings de la vallée du Diois et du Nyonsais. La station emploie 3 permanents et jusqu'à 14 saisonniers. Sa fréquentation est de l'ordre de 20 000 visiteurs par an.
Après avoir été initialement gérée par un syndicat mixte, la station dépend aujourd'hui directement du service "développement montagne" du Conseil général.

LES ACTIONS NATURA 2000 ET LIFE NATURE & TERRITOIRES

Un comité de pilotage a été créé pour l'élaboration du document d'objectifs du site. Il est composé des différents acteurs locaux : bergers, forestiers, commune, communauté de communes, Conseil général, DDAF.
L'État qui préside le comité, a mandaté l'ONF pour l'animation et la mise en oeuvre des actions du document d'objectifs.
Certains projets, directement liés à la valorisation touristique du site, ont vu le jour sous l'égide de la commune de Valdrôme :

- **édition d'un livret et d'un poster du site Natura 2000 ;**
- **création du sentier d'interprétation de la forêt ;**
- **édition d'une carte de randonnée ;**
- **participation active à des évènementiels de la station.**

Dans le prolongement de ces réalisations Natura 2000, le Département de la Drôme a porté une action du Life nature & territoires pour informer et sensibiliser les visiteurs, mais aussi les personnels de la station, aux richesses et à la gestion du site Natura 2000, ainsi qu'aux activités humaines qui s'y déroulent.

Budget : 38 000 euros
Opérateur : Office national des forêts
Contenu :

- **formation du personnel de la station et des intervenants extérieurs à l'animation nature ;**
- **montage d'une exposition permanente avec diaporama ;**
- **création d'un rallye nature.**

Toutes ces actions sont actuellement en cours d'achèvement.
L'objectif général est la lisibilité et la sensibilisation du public aux spécificités du site, tout en permettant une diversification de l'offre de la station pour s'adapter à la forte demande actuelle liée à l'écotourisme.

BILAN ET PERSPECTIVES

Il a été au départ assez compliqué de convaincre les services du Département de la Drôme, cofinanceur du programme Life, de l'utilité de cette action "environnementale" par rapport à leur préoccupation première de gestionnaire d'une station de ski.
L'élément moteur qui a permis la prise de décision a été à la fois la démarche de concertation engagée à travers le comité de pilotage, gage de durabilité, et le levier financier apporté par le programme Life.
Le Conseil général de la Drôme mise ainsi sur des retombées directes en termes de fréquentation.
Pour l'instant, on constate essentiellement un apport sur la fréquentation du site par des groupes d'enfants, type colonies ou séjours scolaires, car l'offre "découverte de la nature" s'inscrit clairement dans leurs programmes pédagogiques.

À l'avenir, il serait intéressant de mettre en place un observatoire de cette fréquentation afin de définir les orientations de développement de la station de Valdrôme et convaincre les décideurs de l'intérêt de s'inscrire dans une démarche écotouristique à long terme.
La formalisation du label station "écocertifiée" mérite également d'être creusée.

La démarche a d'ores et déjà permis de conforter les relations entre les usagers du site et de formaliser leurs préoccupations. Elle a également fortement sensibilisé les gestionnaires de la station à la démarche Natura 2000 et leur a permis de s'approprier le patrimoine naturel local.

La station de Valdrôme est passée progressivement d'une station "hors sol" à une station intégrée dans son environnement naturel, développant un label nature innovant et répondant à la demande de la clientèle.

*Intervention de **Michaël Tessard**,*
Directeur de la station de ski Valdrôme
*et **Roland Dutel**,*
Chef de projet ONF Drôme-Ardèche

SUIVI PARTENARIAL DE LA REPRODUCTION DES RAPACES RUPESTRES DANS LA MASSIF DES BAUGES

Le Massif des Bauges est un massif préalpin calcaire de moyenne altitude dans lequel l'histoire géologique a façonné de nombreuses falaises et escarpements rocheux structurant le paysage. C'est dans ces habitats rupestres que nichent 2 espèces patrimoniales de rapaces : l'aigle royal (7 couples) et le faucon pèlerin (20 couples).

Dans un souci de protection et de respect des sites de nidification, le Parc naturel régional du Massif des Bauges met en œuvre, depuis 2004, un schéma de cohérence sur les activités sportives qui fréquentent ou utilisent ces milieux : escalade, vol libre et vol à voile.

NÉCESSITÉ D'UNE VISION GLOBALE À L'ÉCHELLE DU PARC

Un schéma de cohérence est un plan d'actions concertées pour valoriser des activités de pleine nature sans que celles-ci ne nuisent au patrimoine naturel. Il est basé sur des états des lieux du territoire : inventaires naturalistes et des activités socio-économiques.

LE CROISEMENT DES DONNÉES CARTOGRAPHIQUES

Carte des enjeux ornithologiques

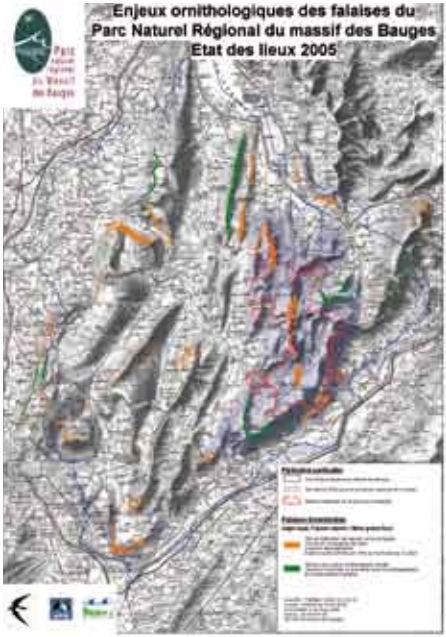

D'une part, un inventaire exhaustif des falaises a été effectué sur la totalité du Parc (à cheval sur la Savoie et la Haute-Savoie), en caractérisant leurs potentialités d'accueil de différentes espèces et les sites de nidification de rapaces rupestres.
Deux niveaux d'enjeux ont été retenus.

- **Falaises à enjeux forts :** sites de présence avérée d'au moins un des trois rapaces d'intérêt communautaire (aigle royal, faucon pèlerin, hibou grand duc).
- **Falaises sans enjeux ornithologiques forts ou avérés.**

D'autre part, un inventaire des pratiques sportives de pleine nature liées aux milieux rupestres (escalade, parapente, planeurs) et des sites de pratiques (écoles d'escalade, terrains d'aventures, itinéraires de vol, aires de décollage...) a également été réalisé.

Ces deux inventaires ont ensuite été géographiquement croisés afin de faire apparaître les sites de conflits potentiels sur lesquels il serait nécessaire d'agir en priorité. Ensuite, des contacts ont été établis avec les gestionnaires ou utilisateurs des sites.

INFORMATION ET SENSIBILISATION

Plutôt que d'utiliser l'outil réglementaire, le Parc a choisi de privilégier un travail de partenariat et d'information pour responsabiliser et sensibiliser les sportifs au respect des sites de reproduction des rapaces, ceci afin d'éviter le dérangement de ces oiseaux protégés durant la période sensible de leur reproduction.

Exemple de l'Aigle royal

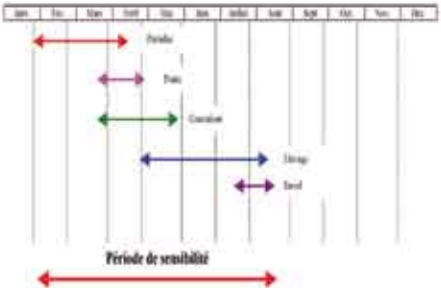

La démarche de prise de contact et d'information est la suivante :

- **intervention pédagogique lors d'une réunion ou manifestation ;**
- **démarches d'adhérents motivés pour participer aux suivis ;**
- **formation de terrain de ces personnes ;**
- **formation de binômes ornithologue/sportif ;**
- **suivis des sites de reproduction par le binôme ;**
- **bilans et retours d'informations.**

LE SUIVI PARTENARIAL

L'accueil de cette action dans les milieux sportifs est très positif. Un partenariat concret s'est mis en place dans le suivi du bon déroulement de la reproduction des rapaces à travers des binômes ornithologue/sportif. Les associations de sportifs ont apprécié la confiance et le respect de leurs compétences dans la présentation des enjeux de cette action.

Beaucoup de sportifs (parapentes, planeurs, grimpeurs) apprécient le choix d'une démarche partenariale plutôt que règlementaire. Par ailleurs, ils ne conçoivent pas, pour la plupart, de pratiquer leur passion en ayant un impact négatif sur leurs voisins de courants thermiques. Chez les " Indiens ", cette information sur les sites à éviter pendant la période de sensibilité des oiseaux est maintenant intégrée. Ce sont maintenant eux qui sensibilisent les clubs voisins, ainsi que les libéristes de passage.

Ce suivi se veut réactif, **une information est diffusée auprès des différents clubs et associations partenaires :**

- **au printemps, sur l'occupation des sites par les oiseaux ;**
- **en été, sur les dates d'envol des jeunes (fin de la période de sensibilité).**

DES TRANSFERTS D'EXPÉRIENCES

Ce travail de partenariat à l'échelle d'un massif sur la prise en compte des sites de nidification de rapaces rupestres semble être une expérience unique en France. De plus, cette expérience permet des transferts d'expériences et une sensibilisation de différents publics, notamment sur les sujets suivants :

- échanges d'informations sur des observations d'oiseaux (migrations saisonnières de vautours...) ;
- renforcement de **l'image de qualité et de biodiversité du Parc naturel régional** ;

Synthèse du suivi de la reproduction des rapaces rupestres sur le Massif des Bauges

	2004		2005		2006		2007	
Reproduction	Nombre de sites suivis	Reproduction (observée)	Nombre de sites suivis	Reproduction (observée)	Nombre de sites suivis	Reproduction (observée)	Nombre de sites suivis	Reproduction (observée)
Aigle royal	6	0	8	1 certaine : 1 aiglon à l'envol + 2 possibles	7	1 certaine : 1 aiglon volant	7	3 certaines (au moins 2 aiglons à l'envol)
Faucon pèlerin	16	3 possibles : 4 juvéniles à l'envol	12	2 certaines : 4 à 5 juvéniles à l'envol + 2 possibles	14	5 certaines : 11 juvéniles à l'envol	11	3 certaines (6 juvéniles à l'envol)
Nombre d'observateurs	14		14		16		16	
Nombre d'heures d'observation	300 h		187 h		320 h		400 h	

Suivi : CORA Savoie, LPO Haute-Savoie, Indiens de Montlamb'air, PNR du Massif des Bauges, réseau des naturalistes du PNRMB

- sensibilisation sur l'importance de maintenir des milieux naturels de qualité, avec incidence sur la **politique agri-environnementale** de maintien d'espaces ouverts dans les alpages du massif (terrains de chasse de l'aigle royal) ;
- respect de la règlementation et des sites d'études scientifiques (chamois, mouflons) dans la Réserve nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges ;

- prise en compte des sites de reproduction lors de l'élaboration des itinéraires et lors de la notation des épreuves des **compétitions de parapentes**.

Un panneau de sensibilisation a été posé sur des aires de décollage et d'atterrissage, en concertation avec l'Association de parapentistes "Les indiens de Montlamb'air". Les nombreux parapentistes régionaux ou nationaux qui viennent voler sur le site, sont ainsi sensibilisés.

Ce suivi partenarial est encore récent ; d'autres associations et clubs, nombreux sur la périphérie du Massif, restent à sensibiliser. La connaissance sur les sites de reproduction reste également à parfaire. Cependant, une dynamique est en marche : le Parc et ses partenaires sont régulièrement consultés pour de nouveaux équipements ou aménagements en falaises.

*Intervention de **Bruno Gravelat**,*
Parc naturel régional du massif des Bauges
*et **Reynald Reyland**,*
Association des Indiens de Montlamb'air

POTENTIEL ÉCOTOURISTIQUE DU BASSIN DE LA MURES

Avec ses 800 km de long, la rivière de la Mures est le deuxième cours d'eau intérieur en longueur de la Roumanie, offrant un magnifique paysage le long de ses berges. Elle jaillit de la chaîne des Carpates au centre de la Roumanie, étant le plus important affluent de Tissa, qui, à son tour, est le plus important affluent du Danube. La Mures traverse le bassin de Transylvanie vers l'ouest et elle coule dans Tissa à Szeged, les dernières dizaines de kilomètres traversant la Hongrie. Le bassin versant de la Mures couvre environ 30000 km^2. Les dernières parties traversées, les gorges inférieures de la Mures et les pelouses de la Mures sont des espaces particuliers que cet article s'attache à présenter.

Cette rivière n'est pas un fleuve navigable, les voyages ne peuvent être faits qu'avec de petits bateaux. Il y avait dans le passé de nombreux méandres, mais elle a été radicalement transformée par des travaux hydro-technique au milieu du XIX^e siècle (construction de barrage, recalibrage des méandres, drainage...) Toutefois, il reste encore de nombreuses zones naturelles avec les anciens lits de rivière et les méandres. Dans le passé, la rivière a été utilisée pour le transport de marchandises, et beaucoup de ses petits affluents étaient utilisés pour laver les vêtements. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, l'eau de décharge était utilisée par des dizaines de moulins flottants existant tout au long de son cours.
Avec une faune et une flore exceptionnelles, le bassin versant bénéficie d'une protection accrue, en particulier depuis 2007, avec l'intégration d'un grand nombre de ses espaces au sein du réseau européen Natura 2000.

L'écotourisme potentiel, qui pourrait être pratiqué, est une manière durable d'utiliser les ressources naturelles, portant principalement sur les expériences et l'apprentissage de la nature, ayant un faible impact au niveau local. Il existe des monuments historiques dans le territoire qui peuvent être visités, tels que les églises en bois ou les monastères orthodoxes.

Avec la création d'un plus grand nombre de zones protégées dans le bassin versant de cette rivière, l'offre touristique de la région a également augmenté. Outre l'attrait du paysage de la région, deux montagnes et des zones de plaine, on trouve aussi dans le secteur du bassin versant des zones quasiment vierges de hêtres et de chênes pédonculés, ou bien des réserves naturelles de flore et de faune où les touristes peuvent voir une forêt naturelle, qui n'a pas fait l'objet d'interventions depuis plusieurs dizaines d'années ou des populations d'espèces rares au niveau européen. Dans ces territoires de collines, on peut trouver des loups, des lynx, des chats sauvages ou encore des salamandres. Ici, la Mures a créé des falaises abruptes qui permettent la pratique de l'alpinisme et de l'escalade de haut niveau, mais aussi de nombreuses grottes spéléologiques où le tourisme peut aussi être pratiqué. Ce type de sport extrême est pratiqué sur des circuits qui sont officiellement établis et approuvés par la fédération correspondante.
La région permet également la pratique du VTT. Toutes ces activités se sont ajoutées à la randonnée, qui était déjà très populaire. Ainsi, des dizaines de routes et de circuits sont balisés, les touristes peuvent les suivre pendant des jours.
Du canoë peut être pratiqué tant sur le cours moyen du fleuve que sur la partie inférieure. Pendant les périodes d'inondation, ce type d'embarcation peut accéder au cœur des forêts situées dans le lit majeur. L'offre touristique est en croissance, la dernière attraction correspondant à la réintroduction des castors, de plus en plus nombreux.
Les visiteurs peuvent observer des animaux sauvages dans leur environnement naturel depuis des tours de guet spécialement construites.

La région peut également être visitée en vélo sur les différents itinéraires de plaine ou de montagne, qui traversent les pâturages et les forêts. Les touristes peuvent utiliser les routes sur des dizaines de kilomètres à travers la forêt et entre les différentes localités, en admirant les oiseaux qui nichent sur les rives abruptes ou qui se nourrissent dans la région.

Il n'existe pas encore suffisamment de moyens pour servir des repas ou des infrastructures touristiques pour l'hébergement, même s'il y a quelques restaurants à proximité ou à l'intérieur des sites Natura 2000.

Mais, il y a certainement des éléments qui défavorisent le développement du tourisme, même après la création de nombreux sites Natura 2000 dans la région. Il y a encore beaucoup de pression visant le développement de nouvelles carrières de pierre et extraction de gravier, et certains itinéraires touristiques deviennent souvent impraticables du fait de l'exploitation forestière (abandon de bois longs, dégradation des routes d'accès). Les coupes à blanc réduisent l'attrait du paysage.
Un aspect négatif est donné par le grand nombre de déchets que l'on retrouve partout, puisqu'il n'existe pas de politique nationale visant à encourager le recyclage du plastique et du métal.
L'exploitation des agrégats minéraux provoque la détérioration du paysage, l'augmentation du bruit et des poussières dans la zone, et parfois bloque le cours de la rivière en provoquant des embâcles.

*Intervention de **Cécile Bernard**,*
Grand Dole
*en collaboration avec **Ovidiu Pirv**,*
Directeur du Parc de Luca Muresului (Roumanie)

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET ZONES HUMIDES

De la préservation des zones humides pour la biodiversité à la gestion globale d'espaces multi-fonctionnels

L'empilement des procédures constitue un point commun aux divers projets orientés sur la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, un aspect accru par l'existence de procédures spécifiques aux milieux humides (contrats de rivières, SAGE...).

Jean-Philippe Ravasseau l'illustre à partir du cas de la basse rivière d'Ain : sur ce secteur "cohabitent" un SAGE, Natura 2000, un Life nature, un contrat de rivière, une commission locale de l'eau, une charte de l'eau... tout cela se retrouvant dans un document d'objectifs avec, heureusement, des objectifs communs pour les acteurs impliqués.

Si une simplification des procédures serait certainement la bienvenue, les cas exposés montrent toutefois la pertinence de renforcer leur complémentarité jusqu'à aller, dans le cas du Lignon, vers une fusion d'instances décisionnelles, un rapprochement des plannings et l'élaboration d'un diagnostic commun.

Concernant les instances de concertation, le cas du lac d'Annecy apporte une vision pertinente avec une reconstitution à deux niveaux des logiques de concertation locale : des comités locaux discutent des problèmes et apportent des solutions qui sont ensuite validées au sein du comité de pilotage Natura 2000 commun aux trois sites concernés.

Les difficultés avec les usages de l'eau sont à la fois une entrave à une concertation facile et un point de convergence et de préoccupation qui incite à la concertation. Parmi les usagers "montrés du doigt", les agriculteurs sont souvent en première ligne mais, comme en témoigne la richesse de l'expérience sur le pays de Gavot, ils contribuent activement à la construction du projet.

On retrouve des points communs, des volontés communes entre chacune des expériences. C'est, d'une part, des problèmes d'enfoncement du lit suite à un manque de transport solide ou encore des travaux similaires de reconstitution des berges, sur le bassin de la Garonne comme sur la rivière d'Ain ; c'est, d'autre part, la qualité de l'eau, jugée essentielle, que ce soit sur le lac d'Annecy ou sur la rivière d'Ain.

S'attacher à la qualité de l'eau et sa quantité est d'ailleurs un point important. Ce peut être un ancrage fondamental pour un projet en termes d'appropriation locale, y compris pour lui apporter une ampleur qui dépasse la logique régionale. La candidature du Syndicat du lac d'Annecy au patrimoine mondial de l'UNESCO en témoigne. Sur le plateau de Gavot, la prise en compte environnementale des zones humides s'appuie complètement sur une logique de société, avec les Eaux d'Evian. A une moindre échelle, il y a un réel enthousiasme à valoriser les zones humides, à créer des sentiers pour les faire découvrir ou tout du moins les faire connaître.

D'après la synthèse d'atelier rapportée par ***Jean-Philippe Ravasseau****, CLE basse vallée de l'Ain. Animateur d'atelier :* ***Xavier Gayte****, Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie*

L'EXPÉRIENCE NATURA 2000 EN COHÉRENCE AVEC LA DÉMARCHE DE CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Le Syndicat du Lac d'Annecy a été créé en 1957 pour assurer la collecte et le traitement des eaux usées de ce bassin versant de 260 km² autour de l'un des lacs les plus purs des Alpes. Ceci se traduit par plus de 1 200 kilomètres de canalisations de collecte, une station d'épuration de 230 000 équivalent-habitants en mesure de traiter 30 000 m³/jour.

Une vingtaine d'années plus tard, l'État français a mis en place les premières mesures de préservation des espaces naturels remarquables.

DEUX PROTECTIONS NATIONALES

◆ Réserves naturelles

- **Le marais du bout du lac** protégé depuis 1974 sur 94 hectares et qui est traversé par les deux principales rivières affluents du lac : l'Ire et l'eau Morte.
- **Le massif du Roc de Chère** protégé depuis 1977 et qui comprend 69 hectares de falaises, de forêts et une tourbière.

DEUX PROTECTIONS DÉPARTEMENTALES

◆ Arrêtés de protection de biotope

- **Le marais de Giez Doussard et Faverges** depuis 1990 sur 77 hectares.
- **Le marais de l'Enfer et les Roselières de Saint-Jorioz** depuis 1991 sur 40 hectares.

RESTAURATION DES ZONES HUMIDES

L'ensemble totalise 280 hectares que la Commission européenne a inscrit, depuis décembre 2003, comme site d'importance communautaire au titre de Natura 2000.
La planification de la restauration des zones humides fait l'objet d'un document d'objectifs Natura 2000, commun pour les quatre entités, se déclinant sur une période de six ans (2007-2012). Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Développement des territoires ruraux, l'État a confié cette gestion du site Natura 2000 au SILA, Syndicat mixte du Lac d'Annecy.
Le Syndicat s'appuie sur Asters, le Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie pour assurer la mise en œuvre de la gestion dans le cadre d'une concertation, impliquant, au sein de quatre comités locaux, l'ensemble des acteurs : élus, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, associations.
Afin de permettre la gestion, Asters conduit les actions de maîtrise foncière avec les communes, les chasseurs représentés au sein de la Fondation pour la protection

des habitats français de faune sauvage et le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres. Des conventions entre ces acteurs fonciers et Asters ont permis à ce dernier d'être bénéficiaire du contrat Natura 2000 avec l'État pour la gestion des milieux humides reconnus par la directive européenne habitats.

La restauration des marais nécessite de faire appel à des entreprises locales spécialisées pour l'intervention mécanisée dans les milieux humides, ainsi qu'à des agriculteurs pour la fauche à la fin de l'été dans les prairies périphériques moins humides.
Des chantiers citoyens sont organisés pour impliquer les habitants riverains. L'accueil du public est assuré notamment pour les écoles de proximité durant la période scolaire et, en période estivale, pour la clientèle touristique. Des itinéraires cyclables balisés permettent de découvrir les marais.
L'ensemble des actions est présenté annuellement devant les comités de concertation locale et validé à l'échelle de la cluse du lac en comité de pilotage Natura 2000.

Un suivi scientifique conduit par Asters permet d'évaluer l'impact de la gestion sur la préservation de la biodiversité. Parmi les espèces remarquables indicatrices de l'état de conservation de ces milieux humides, un suivi tout particulier est consacré à la très rare orchidée liparis de Loesel. Par ailleurs, le Syndicat du lac confie à un organisme indépendant, l'Institut national de la recherche agronomique, le soin de vérifier les paramètres liés à la qualité de l'eau du lac.
Les actions ont été conduites dans le cadre du programme Life nature & territoires de 2004 à 2008.
Simultanément, le SILA conduit une candidature pour la reconnaissance du site au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO et anime le réseau international HELP zones humides autour des problématiques de la ressource en eau (directive cadre sur l'eau) et de la biodiversité (directive Habitat). C'est dans ce cadre qu'une conférence internationale a été organisée par le Syndicat aux bords du lac d'Annecy avec l'appui d'Asters permettant d'accueillir des délégués de Finlande, d'Estonie, d'Écosse, du Kenya, d'Australie, des États-Unis et du Canada.

Les enjeux, identifiés localement il y a un demi siècle font, ainsi aujourd'hui l'objet d'une reconnaissance internationale, tant pour la conservation de la biodiversité que pour la préservation de qualité de l'eau, dont près de 15 millions de m^3 sont prélevés annuellement pour la consommation des habitants et des nombreux visiteurs du lac d'Annecy.

*Intervention d'**Antoine Rouillon**,*
ASTERS conservatoire d'espaces naturels
*en collaboration avec **Georges Pacquetet**,*
Vice-président du SILA

CONTRAT DE RIVIÈRE ET NATURA 2000 : VERS UNE DÉMARCHE UNIQUE

Le bassin versant du Lignon du Forez, département de la Loire, couvre une superficie de 740 km² pour 55 communes et 46 000 habitants. Il possède un réseau hydrographique de 812 km avec une forte amplitude altitudinale : pont culminant à 1 634 m et confluence avec la Loire à 330 m. Ce bassin versant est caractérisé par trois grandes entités géographiques : les hautes chaumes du Forez, les coteaux du Forez et la plaine du Forez.

Essentiellement rural, ce territoire est emblématique dans le département du fait de ses richesses naturelles liées à l'eau, avec pas moins de 4 sites Natura 2000 (le Lignon et affluents porté par le Syndicat mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy, les hautes chaumes porté par la Communauté d'agglomération Loire Forez, la plaine du Forez porté par l'État et le fleuve Loire porté par le Conseil général de la Loire).

Plusieurs autres sont en cours sur ce territoire : le contrat restauration entretien porté par le Syndicat mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (SYMILAV), le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Loire en Rhône-Alpes et le plan étangs de la Loire portés par le Conseil général de la Loire, le contrat zone humide Gourgon Bazanne (pour certaines tourbières des hautes chaumes) porté par le Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels.

En 1999, le SYMILAV est créé pour la mise en oeuvre d'une procédure de restauration des milieux aquatiques : le contrat de rivière Lignon du Forez qui s'appliqua de 2001 à 2007. Ce syndicat regroupe les 55 communes du bassin versant et compte un effectif de 11 salariés sur la compétence rivière.

Dès 2003, les élus ont émis le souhait de porter le document d'objectifs pour le site Natura 2000 Lignon et affluents. Parallèlement, une réflexion était instaurée au sein de la structure pour le devenir de la politique de gestion des milieux aquatiques du bassin versant postérieurement au contrat de rivière avec une réponse apportée lors de l'étude bilan : la mise en œuvre d'un second contrat de rivière.
S'est alors posée la question de la méthodologie de mise en œuvre de ces deux procédures. Toutes deux possèdent un même support d'application (les rivières et leurs berges) et un objectif partagé qui est de tendre à la restauration ou à la conservation du bon état écologique. Cependant, les orientations de Natura 2000 sont définies par le Comité de pilotage Natura 2000 et pour le contrat de rivière par le Comité de rivière (instance décisionnelle pour la politique de gestion des milieux aquatiques regroupant les acteurs de l'eau à l'échelle du bassin versant), ces deux instances possédant de nombreux participants communs. De même, l'élaboration de chacune des procédures nécessite des études propres à chacune et peut répondre à des plannings de mise en œuvre qui peuvent différer.
En menant ces procédures en parallèle, il est dès lors nécessaire de doubler les réunions, voire les prestataires, d'assurer une cohérence entre les deux démarches par des échanges multipliés et fastidieux. Le risque est alors d'entraîner un accroissement des financements et un risque d'usure des élus et partenaires d'où démobilisation.
À partir de ce constat, la décision des élus du SYMILAV a été de :

- **lancer dans le même temps la mise en œuvre de ces deux procédures ;**
- **proposer la fusion du Comité de rivière et du Comité de pilotage Natura 2000** en une seule instance décisionnelle pour la gestion des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant établie sur la base d'une composition concertée (actée en mars 2008) ;
- en accord avec les partenaires financeurs, **établir un diagnostic commun** par un seul et unique prestataire (résultat de la consultation en juin 2008).

Il s'agira par la suite de poursuivre sur le même principe la phase d'élaboration des plans d'action et de finalisation du document cadre.

*Intervention de **Xavier de Vilèle**,*
Syndicat mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy

LA POLITIQUE DE PROTECTION DES ZONES HUMIDES DU PAYS DE GAVOT SUR L'IMPLUVIUM DES EAUX MINÉRALES D'ÉVIAN

Le plateau de Gavot, porte des Alpes du Nord et balcon du lac Léman, est situé aux confins de la Haute-Savoie. Ce territoire constitue en outre l'impluvium de la prestigieuse eau minérale d'Évian. Le SIVOM du Pays de Gavot conduit, depuis maintenant dix ans, un programme de restauration et de valorisation d'une centaine de marais, tourbières et lacs disséminés sur le plateau. Ces derniers, comme beaucoup d'entre eux en Europe, ont été abandonnés depuis les années 1960.

Aujourd'hui, la découverte de la fonctionnalité de ces milieux naturels les a propulsés au cœur de problématiques liées notamment à la conservation de la ressource en eau. La préservation des zones humides du plateau de Gavot s'intègre, à ce jour, dans une vaste politique de protection de l'aquifère exploité par la Société des eaux minérales d'Évian.
Cette politique ne pourrait exister sans compter sur l'Association de protection de l'impluvium des eaux minérales d'Évian (APIEME) qui met en œuvre de nombreuses actions très avant-gardistes pour favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

- **Quels sont les éléments qui étayent cette politique environnementale ?**
- **Comment, sur le Pays de Gavot, ont émergé les volontés de protéger ces espaces naturels ?**
- **Quels sont les différents acteurs de ce programme ?**
- **Quels partenaires techniques et administratifs en soutiennent la réalisation ?**
- **Quelles sont les difficultés rencontrées ?**
- **Comment assurer la pérennité des opérations conduites ?**

Autant de questions auxquelles la discussion engagée a tentée de répondre afin de faire apparaître les éléments transposables de ce projet, si particulier par son contexte géographique et économique.

*Intervention de **Stéphane Machinal**, SIVOM du Pays de Gavot en collaboration avec **Cathy le Hec**, Société des eaux d'Évian APIEME*

ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES SUR LA GESTION INTÉGRÉE DES RIVIÈRES : ARAGON ET GARONNE

La Communauté autonome de Navarre et le Syndicat mixte d'aménagement de la Garonne mettent en œuvre un projet intitulé "Gestion intégrée des rivières européennes" dans le cadre du programme Interreg IIIA France–Espagne (2006–2008).

L'objectif général du projet est de faciliter la mise en œuvre de Natura 2000 sur deux cours d'eau possédant des caractéristiques et des problématiques semblables en matière de restauration de la biodiversité. Le programme comporte trois types d'actions : des études, des échanges d'expériences dans le cadre de séminaires et des chantiers de restauration de milieux fluviaux.
Pour le Sméag, cette opération permet de poursuivre des expériences déjà engagées sur la Garonne amont en matière de restauration de la végétation des berges de la Garonne. À Gensac, dans un tronçon court-circuité de la Garonne, une convexité de méandre a été remodelée et sa végétation restaurée. L'enjeu est d'évaluer l'intérêt de telles opérations, sur un cours d'eau dont la dynamique naturelle a été largement altérée.

*Intervention de **Sylvain Macé**, Syndicat mixte de la Garonne*

RÔLE DES ACTEURS, GOUVERNANCE

De la juxtaposition d'intérêts particuliers à la construction en commun de projets dans une dynamique de territoire.

Il a été question de territoires, et de territoires particuliers : espaces frontières, espaces marginaux, espaces vierges, bannis. Des territoires qui sont à conquérir, ou à reconquérir, mais à reconquérir par quoi et pourquoi ?

Il s'agit alors de valoriser ces territoires au nom de valeurs relativement nouvelles : la richesse paysagère, fourragère, mais aussi richesse et diversité des personnes et des usagers, "sociodiversité" potentiellement garante de la biodiversité.

Il a par ailleurs été abordé la notion du qualitatif plutôt que du quantitatif, introduite dans ces nouvelles valeurs, avec ce que certains ont qualifié de changement de paradigme.

Pour (re)valoriser ces territoires particuliers, il est ressorti qu'il fallait un projet politique commun et partagé, qui définisse des actions et des objectifs clairs et qui soit co-construit avec l'ensemble des parties prenantes, depuis la conception jusqu'à la réalisation et l'évaluation (qui à l'heure actuelle semble dépendre des élus et de leurs techniciens de référence qui en sont chargés).

Il a aussi été question des élus : des élus qui sont très divers. Divers par leur nature de mandat, avec des sensibilités pas toujours convergentes, des responsabilités de différents niveaux, des fonctionnements propres à la fois à leur personnalité et à leurs structures. Certains en réfèrent en permanence à leur instance, d' autres délèguent, d'autres peu ou pas. Ils ont des motivations et des forces de convictions qui diffèrent...

Donc lorsque l'on parle "des élus", on n'a encore pas défini complètement à qui on a affaire, mais on sait qu'ils jouent un rôle important. Une difficulté a été cependant soulevée pour la construction de projet : "ils changent souvent".

Ces personnes ayant un rôle nécessaire, il est important de prendre en compte ce à quoi ils accordent de l'attention, certains dans l'atelier mettant en avant qu'ils étaient plutôt sensibles à une pédagogie de l'action.

Alors comment fait-on ? Commence-t-on par agir ? Par réfléchir ? Mélange-t-on les deux, et à quel niveau ? En tous les cas, il ressort que le travail doit se concrétiser par des projets et que ce travail doit s'inscrire dans une histoire (comme cela a été également dit dans les autres ateliers), et dans le temps. D'ailleurs cela peut parfois déboucher sur des projets "fils", émergeant de la première histoire construite en commun.

Ces démarches nécessitent des partenariats. Ces partenariats, souvent évoqués au cours de l'atelier, ne naissent pas du jour au lendemain, mais sont le fruit d'une évolution, d'une progression, nécessitant une appropriation. Une appropriation qui se fait d'ailleurs parfois tellement bien, qu'en quelques années, on arrive à faire en sorte que des élus, qui refusaient de s'impliquer dans une mesure venue d'ailleurs type Natura 2000, exigent d'en avoir la présidence du comité de pilotage. Les choses ne

sont en effet pas figées, mais cela demande du temps, chaque petit pas permettant d'aller toujours un plus de l'avant.

Le partenariat dont il a été question, se fait par apprentissage : se connaître, se parler, se découvrir se critiquer, se comprendre, s'écouter, mais aussi se reconnaître les uns les autres, et se reconnaître dans toute la complexité des interactions des uns avec les autres. C'est une des phases qui semble absolument indispensable. C'est essayer, plutôt que d'avoir des entrées à caractère sectoriel (missions ou mandats donnés à la plupart des organisations qui interagissent), d'aller vers des aspects de la gestion intégrée, et chercher la prise en compte de la globalité. "Mise en cohérence", "concilier", "décloisonner" ont été des mots largement évoqués.

Cela demande alors un esprit de mutualisation des connaissances, des méthodes et des outils, et pas seulement des financements. Une mutualisation qui semble exiger la réciprocité ; pour reprendre une phrase d'une intervention, "que la forêt soit au service de la rivière et que la rivière soit au service de la forêt", semblait être l'une des clés pour pouvoir vivre ensemble et gérer une ressource collective sur un territoire.

Pour être entretenu, ce partenariat nécessite des échanges et des confrontations, car il arrive d'être en désaccord. Parfois, les interactions sur un même territoire sont difficiles à gérer, mais il est important pour les gestionnaires, les acteurs du territoire, les habitants d'échanger les points de vue et de se dire les choses, avec l'idée sous-jacente de s'inventer ou en tout cas de partager un vocabulaire commun pour arriver à se comprendre.

Cela demande alors des temps de concertation, et surtout des instances de concertation régulières, telles que comité de pilotage, commission intercantonale, ou autre.
L'entrée de nos échanges a été territoriale. La valorisation d'un territoire se passe avec les hommes, les hommes et leur milieu : les élus, les enfants, les usagers, les citoyens...

Ces territoires et ces hommes sont stimulés par des opportunités externes, le Life en étant une.

Une opportunité financière, avec des exigences de méthode qui obligent à faire autrement, à aller voir ailleurs et amènent à évoluer.

Cela aboutit parfois à des formes originales de gouvernance, mélangeant la gouvernance de projet, la gouvernance de territoire, et aussi des formes de gouvernement plus classiques agissant par des lois et des réglementations, entre lesquelles il s'agit de trouver l'articulation.

Une autre notion ressortie de l'atelier, la co-construction : c'est l'idée que la réflexion se fasse ensemble dès le départ et non pas simplement au moment où l'on essaie de faire passer un projet conçu par une élite ou des gens compétents dans un domaine particulier.

Ces projets co-construits nécessitent de s'inscrire dans des formes de complexité : "les choses ne sont pas simples", cela a été dit à plusieurs reprises.

Le travail effectué peut s'inscrire alors dans un projet de "vivre ensemble" sur un territoire : la convivance (inscrit dans le dictionnaire).

On n'est pas toujours d'accord : cette sociodiversité se traduit parfois, pour arriver à un accord, par une logique coopération/compétition. Tout cela s'inscrit alors dans des articulations assez originales, qui s'appellent gouvernance aujourd'hui, mais qui ne font pas fi des formes de gouvernement, mais plutôt composent ensemble... ce qu'Olivier Turquin propose d'appeler "gouvernemance".

*Synthèse d'atelier rapportée par **Olivier Turquin**,*
Institut de géographie alpine
et Fédération des alpages de l'Isère.
*Animateur de l'atelier : **Alain Clabaut**,*
Région Rhône-Alpes

APPROPRIATION PROGRESSIVE D'UN PROJET DE TERRITOIRE PAR LES ACTEURS LOCAUX : OBIOU ET GORGES DE LA SOULOISE

L'Obiou et les gorges de la Souloise sont situé au cœur du Dauphiné, à l'entrée des Hautes-Alpes et du Dévoluy. C'est un territoire varié et riche d'une grande biodiversité. L'étagement altitudinal et de végétation joue un rôle important puisque le site s'étend du lac du Sautet (760 m) au sommet de l'Obiou (2789 m). Il est par ailleurs situé à un carrefour climatique qui confère aux habitats certaines de leurs spécificités : plus haut sommet calcaire à l'Ouest des Alpes ; zone de transition entre Alpes du sud et Alpes du nord.

Ce territoire est aujourd'hui à l'écart des grandes voies de communication et est globalement peu fréquenté, même si certains secteurs sont ponctuellement très courus. La menace principale s'exerçant sur les habitats naturels est la fermeture des milieux, que le maintien du pastoralisme parvient partiellement à contrer.

En dehors des communautés de communes qui accompagnent le développement local, il n'existe pas de territoire de projet préexistant, mis à part l'initiative locale "pôle d'excellence rurale" qui a été validée pour le territoire en 2007. La faible densité de population, ainsi que l'éloignement du site, limitent l'implication d'autres institutions, en dehors de l'ONF qui est historiquement présent sur le site.

Au démarrage du projet Life nature & territoires, en 2004, le site de l'Obiou et des gorges de la Souloise avait été proposé au réseau Natura 2000. Les 4 années du projet Life ont ainsi permis d'alimenter et de construire la démarche Natura 2000, qui était initialement perçue avec méfiance par les élus et qui a tardé à voir le jour. En effet, les élus ont été échaudés par un projet de création de Réserve naturelle nationale, mené sans concertation dans les années 1980. Ne souhaitant pas devenir "une réserve d'indiens", ils se sont alors opposés à ce projet.

Le budget du projet Life nature & territoires s'est élevé à 146 K€ sur 4 ans (financement 50 % Europe, 40 % Conseil général de l'Isère, 10 % Communes), et s'est traduit par la réalisation d'une vingtaine d'actions, de comités de pilotage, de partenariats, d'une inauguration... Le maître d'ouvrage et opérateur de ces réalisations a été l'ONF. Sa légitimité et son ancrage local ont facilité l'acceptation du projet par les élus, habitués à travailler avec l'Office.

La réussite du Life a été d'initier des démarches démonstratives qui permettent aujourd'hui aux différents acteurs d'envisager la politique contractuelle Natura 2000 comme un projet de territoire. Voyons, à travers quatre arguments factuels, comment et pourquoi les acteurs locaux se sont progressivement appropriés le projet de territoire qu'est Natura 2000 pour le site de l'Obiou.

(RE)CONNAISSANCE D'UN PATRIMOINE

Les études menées sur le site ont permis au comité de pilotage et aux élus de mieux connaître leur territoire et de prendre conscience de ses potentialités.

- **La cartographie des habitats** a intéressé le comité de pilotage, avec en particulier la mise en lumière d'espèces patrimoniales protégées au niveau français et européen : potentille du Dauphiné, sabot de Venus...
- **Le plan d'interprétation du site** et le diagnostic préalable à la mise en place d'un bail de pâturage sont autant d'étapes qui permettent d'acter l'existant.

- Le travail réalisé en direction du patrimoine culturel (remise en état d'un ancien canal d'irrigation, du bâti local...) qui intéresse fortement les élus.

Les tournées de terrain réalisées avec les élus et partenaires ont facilité le partage de la connaissance du territoire, et par voie de conséquence ont facilité l'appropriation du patrimoine existant et des enjeux liés.

L'ACTION CONCRÈTE COMME FACTEUR D'ADHÉSION

Diverses actions concrètes se sont tenues sur le site durant le projet.

- **Travaux réalisés dans les milieux forestiers**, en faveur des habitats naturels, des espèces ou du petit patrimoine : ouvertures en faveur du sabot de Vénus, déplacement d'un sentier pour protéger des espèces patrimoniales, transformation d'une plantation de pin noir en hêtraie sapinière, nettoyage et entretien de l'ancien canal d'irrigation et ouverture de points de vue paysagers...

- **Conception et réalisation d'un sentier pédagogique** en zone à forte fréquentation (gorges de la Souloise), pose de panneaux, édition de flyers et inauguration du sentier en présence de la population locale, d'élus nationaux et communaux en juin 2007.
- **Sorties pédagogiques** réalisées avec les scolaires de la région, réalisation d'une exposition itinérante.

Ces opérations visibles et mesurables ont intéressé élus et partenaires car ils ont pu constater par eux-mêmes les effets produits. Elles ont en outre montré l'utilité de Natura 2000, qui peut être le moyen d'atteindre des objectifs de préservation des habitats naturels, mais également de développement local.

Les réalisations menées sur le site de l'Obiou nous ont démontré que l'expérience concrète d'une action engage ceux qui y prennent part, sous réserve qu'ils soient bien intégrés au processus. Réaliser une action commune est parfois un prétexte pour nouer un partenariat.

LA CONCERTATION ET LA DÉCISION

Il est ainsi primordial d'associer élus et partenaires au cours de toutes les étapes du projet, en particulier au moment des choix techniques. La liberté laissée dans la prise de décision conditionne l'engagement futur.

Concrètement, l'opérateur a proposé des choix techniques au comité de pilotage du projet – qui présentait l'avantage d'associer largement les partenaires et la population locale, ou lors de réunions techniques avec les élus. Le temps de la décision n'a peut-être pas été identifié suffisamment clairement (pas de choix consignés dans les compte-rendus, pas de votes), surtout au début du projet. Les élus et partenaires semblent prêts aujourd'hui à être acteurs de ce type de décisions.

Par ailleurs, la présence des forestiers sur le terrain et la tenue de réunions publiques thématiques ont permis de communiquer auprès du public, mais également de recueillir ses avis.

En plus des 3 élus concernés et de la population locale, les partenaires associés au projet sur le site ont été :

- la commune de Pellafol et son Conseil municipal, qui a participé à monter le projet Life ;
- la Communauté de communes du Pays de Corps, qui a contribué à l'animation du projet ;
- la Fédération des alpages de l'Isère qui a animé les actions pastorales ;
- le Conseil général de l'Isère, intéressé par la mise en place d'un éventuel Espace naturel sensible sur le site ;
- le Conservatoire botanique national alpin de Gap-Charance, pour la validation de la cartographie des habitats ;
- les Associations communales de chasse agréées de Pellafol et Monestier d'Ambel, pour la définition d'une action d'ouverture en faveur du Tétras Lyre ;
- les structures territoriales qui soutiennent les projets pédagogiques (Éducation Nationale) pour la mise en place d'une exposition itinérante.

DES PROJETS DE TERRITOIRE "FILS"

L'une des actions du projet Life a consisté à élaborer une étude écotouristique du tour de l'Obiou. Prévue initialement sur la zone Natura 2000, l'étude a été étendue à tout le massif montagneux pour atteindre l'échelle de territoire pertinente. Il s'agirait de mettre en place un parcours de randonnée pédestre de 4 à 6 jours autour de l'Obiou, entre Isère et Dévoluy, moyennant des investissements importants en réfection de sentiers ou d'hébergements.
Pour cela, la Communauté de communes de Mens a participé financièrement au projet et un bureau d'études extérieur a appuyé l'ONF opérateur. Tous les élus du massif ont été associés aux comités de pilotage.
Un autre projet est en cours d'élaboration : il s'agirait de constituer un Espace naturel sensible sur le lieu où une espèce patrimoniale de portée nationale a été trouvée en nombre (potentille du Dauphiné). La commune de Beaufin, limitrophe du site Natura 2000 et également concernée par cette espèce, est intéressée. L'ENS pourrait ainsi chevaucher le site Natura 2000.

Ces deux projet structurants de territoire, à l'identité très forte, pourraient, s'ils sont développés, dépasser le contexte du site Natura 2000, qui en était l'instigateur, et constituer une belle opportunité de créer du développement local.

L'APPROPRIATION D'UN PROJET DE TERRITOIRE

Les 4 ans du projet ont vu évoluer les acteurs locaux. De spectateurs des actions, ils sont devenus acteurs d'un projet puisque les 3 élus de la zone ont souhaité, fin 2007, assumer la présidence du site Natura 2000. Ils ont aussi fait le choix interne de partager la participation financière des communes au projet Life. Sur ce territoire qu'aucun périmètre de protection ne recouvre, Natura 2000 est désormais perçu comme un label mis en avant par certaines collectivités (Communauté de communes du Pays de Corps) pour parler de leur territoire, de sa qualité environnementale et de son patrimoine.

La commune de Pellafol, acteur majeur très impliqué dans ce projet, a invité les deux autres communes à s'investir progressivement. Ainsi Monestier d'Ambel a manifesté son intérêt vis-à-vis de la mise en place d'un ENS dédié à la potentille du Dauphiné. Et Cordéac a souhaité financer la réalisation d'un diagnostic pastoral sur son alpage communal, au-delà du projet Life. Mentionnons également le fait qu'il existe un potentiel d'extension du site Natura 2000 sur l'autre versant de l'Obiou (demandé par des associations), qui pourrait prendre tout son sens si les élus souhaitent intégrer le réseau Natura 2000.

Un projet de territoire est celui des hommes qui le construisent ; les hommes changent, des équilibres nouveaux sont aujourd'hui à construire et, à la fin du projet Life, un nouvel espace de concertation est à imaginer dans le cadre de Natura 2000. Enfin, d'autres modalités de financement des projets sont sans doute à mobiliser en faveur de ce territoire excentré (FEDER et CDRA, aides du CGI, PER, etc.), afin de permettre aux acteurs locaux d'être au sein du comité de pilotage les décideurs de l'élaboration future du document d'objectifs.

*Intervention de **Clémentine Bligny**,*
Office national des forêts
*en collaboration avec **Yves Moutin**,*
maire de Pellafol
*et **Jean-Claude Courteau**,*
maire de Monestier d'Ambel

LIFE EAU ET FORÊT : MIEUX SE CONNAÎTRE ET SE COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR

L'eau est un marqueur indélébile d'un territoire. Elle enregistre en permanence la vie d'un bassin versant, son état général, ses composantes et ses excès. Ainsi, connaître l'eau et son cycle à travers les rivières, par exemple, permet de comprendre un territoire et d'en connaître les acteurs. Depuis bientôt 15 ans, le Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses abords (le SM3A) a appris beaucoup de choses en ce sens là. Et bien que l'apprentissage n'en soit probablement qu'à ses débuts, en voici aujourd'hui quelques conclusions.

Dans un premier temps, le contrat de rivière (signé en 1995 pour 11 ans) a constitué le principal cadre de cet apprentissage. En particulier, deux leçons essentielles paraissent aujourd'hui retenues par les élus des 40 communes engagées dans le projet :

- **une rivière ne peut évidemment pas se gérer de manière éclatée dans le temps et dans l'espace. Il en va aussi bien de l'efficacité des actions que de la bonne gestion des deniers publics;**
- **la mobilisation des acteurs à travers le comité de rivière et la structuration des communes en intercommunalité offrent à la fois la légitimité et les moyens pour traiter les problèmes.**

Dans un second temps, le projet de Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) qui nous mobilise aujourd'hui repose également sur deux constats majeurs :

- **le bassin versant représente la bonne échelle de gestion. Il s'agit d'un territoire "naturel";**
- **la mutualisation des connaissances constitue un paramètre déterminant pour la construction d'un projet de territoire durable.**

Parmi les nombreux projets et réflexions menées depuis 1995, celle liée au programme Life "eau et forêt", réalisée conjointement entre 2003 et 2006 par les forestiers et les gestionnaires de l'eau, illustre assez bien les conclusions que nous pourrions dresser à plus grande échelle pour le contrat de rivière par exemple.

POURQUOI S'EST-ON INTERROGÉ SUR LES LIENS ENTRE EAU ET FORÊT ?

Le long de l'Arve, les seuls espaces de respiration significatifs qui demeurent sont ceux que la forêt a colonisés. À l'inverse, dans les secteurs sans forêt, l'occupation de l'espace a été très rapide au détriment de la rivière. La forêt a donc eu ce rôle majeur de frein au développement de l'urbanisation dans quelques secteurs relictuels et a ainsi permis de maintenir un espace tampon pour la rivière.
Pour les gestionnaires de cours d'eau, la forêt était donc perçue comme un espace pouvant être mis au service de la rivière (espace de respiration).

Le travail mené avec les forestiers à travers le programme Life a permis *in fine* de mieux comprendre que le lien entre l'eau et la forêt existe en fait dans les deux sens et que la rivière contribue également à la régénération "écologique" des forêts. "La forêt au service de la rivière / La rivière au service de la forêt". Ce qui peut paraître aujourd'hui évident, mais qui ne l'était pas de manière aussi claire il y a quelques années.
Cette prise de conscience est probablement à mettre au crédit de l'amélioration des connaissances, du droit à l'expérimentation, de la valeur de l'exemple, des vertus des échanges entre acteurs et de la motivation des élus.

QU'EST CE QUI A MOTIVÉ LES ÉLUS ?

La motivation des élus en faveur de ce programme est la résultante de plusieurs facteurs.
Tout d'abord, la volonté de mieux connaître la forêt alluviale et l'opportunité de pouvoir y pénétrer avec un certains nombre de projets et avec l'appui des forestiers.
Ensuite, l'intérêt de pouvoir rencontrer d'autres acteurs et de confronter les visions des choses (entre élus, techniciens et chercheurs ; entre élus de différentes régions ; et entre acteurs de différents pays).

MIEUX SE CONNAÎTRE : LA RICHESSE DES ÉCHANGES

Le programme Life est un outil de connaissances sur des relations entre l'eau et la forêt, mais pas uniquement :

- connaissance aussi entre les gestionnaires. Le projet a ainsi permis de mettre régulièrement autour d'une table forestiers et gestionnaires de cours d'eau ;
- connaissance également entre différentes structures et territoires (le projet réunissait en effet pour la composante française : les bassins de l'Arve, de la Drôme, de l'Arly, et de l'Ouvèze). D'autres échanges ont également eu lieu avec les élus et techniciens de la forêt Rhénane et de la basse vallée d'Ain ;
- connaissance également par le public de l'importance de ces milieux et des liens entre "eau et forêt". Les actions de communications ont été nombreuses (articles de presse, plaquettes, panneaux d'information, émission de télé, aménagement de sentiers de découverte...) ;
- connaissance enfin entre différents pays grâce au cadre européen de ce projet. Au-delà des conférences d'ouverture et de clôture durant lesquelles plusieurs pays européens étaient représentés, les contacts pris par l'ONF à l'occasion du programme ont, par exemple, permis d'accueillir une délégation de scientifiques suédois. La confrontation des visions concernant les enjeux et les modes d'intervention ont été particulièrement enrichissants.

Pour ces différentes raisons, on peut légitimement penser que le titre du programme "l'Eau et la Forêt" aurait mérité au final d'être rebaptisé "l'Eau, la Forêt et les Hommes" tant l'évolution des connaissances n'a pas porté uniquement sur les relations entre l'eau et la forêt, mais aussi sur les relations entre les acteurs.

MIEUX COMPRENDRE : L'EXPÉRIMENTATION UTILE

L'expérimentation n'est pas toujours simple à envisager :

- **surtout lorsqu'on est gestionnaire d'argent public** et que l'on est appelé à rendre des comptes régulièrement ;
- **surtout aussi, lorsque l'on est issu d'une culture de "réduction des risques"** (liés aux crues). Risque et expérimentation ne font en effet pas toujours bon ménage.

Dans notre cas, certaines actions "expérimentales" ont pu être réalisées grâce au programme Life, alors qu'elles n'auraient probablement pas été tentées si elles n'avaient pas bénéficiées d'un caractère un peu exceptionnel à travers le soutien de l'Europe.

MIEUX AGIR : CE QUE CE PROJET A CONTRIBUÉ À FAIRE ÉMERGER

- Le résultat des actions du Life "Eau et Forêt" s'avère encourageant et servira au SM3A pour adapter ou réorienter certaines pratiques en matière, par exemple, de gestion du transport solide de l'Arve.
- L'amélioration des connaissances tirées du Life favorise aujourd'hui la préparation d'un plan de gestion de la forêt alluviale et plaide un peu plus en faveur d'un classement en zone Natura 2000 d'une partie au moins de ces espaces
- La collaboration réussie avec les forestiers a permis de renouveler l'expérience à travers un projet Interreg en cours de validation et consacré cette fois aux liens entre pratiques forestières et préservation de la ressource en eau potable.

*Intervention de **Michel Meylan** et **Hervé Fauvain**,*
Président et Directeur du Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses abords

GESTION INTÉGRÉE DES PAYSAGES SYLVO-PASTORAUX DANS L'ARC JURASSIEN

Les pâturages boisés sont des écosystèmes semi-naturels, organisés en unités de gestion. Ils incluent des pâturages sans couvert, des surfaces boisées et des arbres isolés, dont la texture en mosaïque et la structure sont étroitement liées à une gestion économique mixte pastorale et forestière. Ils se distinguent par leurs valeurs paysagère, écologique et sociale.

L'avenir de ces espaces passe par l'intégration des enjeux économiques (productions agricoles et forestières), écologiques (biodiversité généralement notablement plus élevée en pâturage boisé qu'en forêt ou que dans la pâture nue) et sociaux (les pâturages boisés sont un lieu privilégié de détente et de délassement pour le grand public). Les politiques purement sectorielles, qui ont prévalu jusqu'ici, ne sont plus à même d'enrayer la disparition du pâturage boisé : l'évolution dichotomique du paysage sylvo-pastoral vers la forêt fermée, d'un côté, et le pâturage intensif sans arbre, de l'autre, est engagée depuis plusieurs décennies.

Dans un cadre Interreg IIIA franco-suisse, un projet de recherche et développement totalement novateur et issu d'une volonté politique forte a réuni tous les acteurs concernés. Dénommé "Gestion intégrée sylvo-pastorale - Arc jurassien", il a défini une typologie commune des pâturages boisés, ainsi que les nouvelles modalités d'une véritable gestion intégrée, appliquées et testées dans 13 sites-pilotes répartis dans les cantons suisses et départements français. Le projet s'est également concentré sur les aspects sociaux et économiques particuliers liés à ces paysages et sur des actions de communication.

Le pâturage boisé ou pré-bois évolue en permanence sous l'effet des politiques et activités agricoles et forestières et de la nature. Il vit actuellement une multiple dynamique due à différents niveaux d'influence : juridique, forestier, agricole, paysager, et, lié à ce dernier aspect, de l'intérêt du public.

Les valeurs agricoles et forestières habituelles que représente le pâturage boisé s'estompent avec l'évolution des politiques de ces secteurs économiques ; le primaire, à lui seul, a de plus en plus de difficulté à assurer sa pérennité. Les grands espaces sylvo-pastoraux sont menacés d'une évolution dichotomique : fermeture forestière dans les zones les moins productives et disparition du boisé dans les zones exploitées intensivement.

Le développement de nouveaux intérêts pour le pâturage boisé, en particulier pour ses aspects paysagers et environnementaux, mais aussi pour sa capacité d'accueil du public, font qu'une véritable approche intégrée (et non plus sectorielle) de sa gestion est devenue indispensable dans une perspective de développement économique régional. Cette gestion intégrée ne peut se réaliser que sur la base d'une concertation entre tous les milieux concernés, dans une démarche pluridisciplinaire.
Pour répondre aux nombreuses attentes vis-à-vis de ces territoires caractéristiques, une réflexion sur une planification originale s'est engagée dans le massif jurassien franco-suisse. Il ne s'agit pas de cultiver une nostalgie paysagère, mais de trouver des remèdes réalistes, dans un cadre de gestion durable, à une tendance qui pourrait bien, sinon, laisser présager une issue fatale pour le pâturage boisé et son paysage emblématique.

CÔTÉ SUISSE

Afin de faire face à la complexité de la question des pâturages boisés, les cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud, conscients de la situation difficile dans laquelle se trouvent les pâturages boisés jurassiens, ont créé en juin 2005 une plate-forme de concertation sous la forme de la "Commission intercantonale des pâturages boisés jurassiens" (CIPBJ). Cet organe regroupe les représentants cantonaux de l'agriculture, de la sylviculture, de la faune et de la nature, de la recherche, ainsi que du tourisme. Il a notamment pour tâches de proposer aux

autorités politiques des cantons signataires une position commune en la matière et d'apporter son concours à toute démarche favorable à une gestion durable des paysages sylvo-pastoraux.

CÔTÉ FRANÇAIS

Le Conseil régional de Franche-Comté a engagé un partenariat avec la DATAR, la Chambre régionale d'agriculture de Franche-Comté, l'Office national des forêts, le Centre régional de la propriété forestière, le Conservatoire botanique de Franche-Comté, le Parc naturel régional du Haut-Jura et la Réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura. Ensemble, les partenaires français et suisses se sont engagés dans le projet Interreg IIIA "Actions transfrontalières en faveur d'une gestion intégrée des paysages sylvo-pastoraux", abrégé "GISP - Arc jurassien".

La démarche est tout à fait originale, non seulement par l'engagement d'une collaboration étroite entre différents acteurs peu habitués à travailler main dans la main, mais aussi par son caractère transfrontalier. En effet, même s'il s'agit bien du même paysage, celui-ci est soumis à des conditions législatives et politiques très différentes de part et d'autre de la frontière.

Commencé voici 3 ans, le projet GISP - Arc jurassien se termine cet automne avec de nombreux résultats, très importants pour une nouvelle approche de la gestion de ces milieux si particuliers. Six actions auront permis d'aborder la question sylvo-pastorale jurassienne sous divers angles.

- **Une typologie simple des pâturages boisés**, valable pour l'ensemble de la chaîne franco-suisse, et utilisable pour la gestion a été tout d'abord définie. La clé de détermination qui l'accompagne se base sur quatre catégories de taux de boisement :

  1000 = 0-1 %
  2000 = 2-20 %
  3000 = 21-70 %
  4000 = 71-100 %

Les étages altitudinaux et le recouvrement des espèces herbacées réparties en sept groupes socio-écologiques : prairies de fauche, prés pâturés, pelouses, ourlets, friches, sous-bois, marais.

- **Des fiches pour les relevés de terrain** ont été élaborées ; elles intègrent tous les intérêts en jeu. Au

niveau de l'unité d'exploitation, elles qualifient et quantifient la végétation herbacée, le boisé et les aspects nature et paysage. Elles permettent aussi une estimation assez précise de la valeur pastorale (notée VP, indice de la qualité nutritionnelle d'un pâturage qui somme les recouvrements des espèces présentes pondérés par un indice de qualité spécifique). La VP peut être directement mise en relation avec la charge en bétail.

- **La démarche et le contenu du plan de gestion intégrée (PGI)** ont été définis de façon à ce qu'ils répondent au mieux aux différentes attentes vis-à-vis du pâturage boisé, mais qu'en même temps ils soient limités au strict nécessaire et financièrement avantageux . Un "socle commun" applicable en France et en Suisse est opérationnel.

- **13 sites pilotes**, d'une surface totale de plus de 1700 hectares de pâturages boisés, répartis sur l'ensemble de l'Arc jurassien franco-suisse, ont été mis à disposition par leurs propriétaires pour appliquer et affiner les nouveaux concepts. Tous les cas de figure du pâturage boisé jurassien s'y retrouvent (propriété publique ou privée, zone d'estivage ou surface agricole utile, taille des unités d'exploitation de 8 à 400 hectares, races et types de bétail très diversifiés. Chaque site pilote disposera d'un PGI à l'issue du projet.

- **Les aspects économiques et sociaux** ont été examinés de près dans une des actions. Il est en effet essentiel que la légitimité économique des pâturages boisés en tant qu'espace de production puisse être pour le moins maintenue au niveau des pratiques traditionnelles, voire renforcée par le développement d'initiatives innovantes pouvant apporter une valeur

ajoutée. Il est également important, en ce qui concerne les fonctions non productives du pâturage boisé, d'identifier précisément les pratiques et les attentes dont il est l'objet de la part du public. Partant, il s'est agi aussi d'identifier dans le grand public les manques d'information sur le fonctionnement complexe de ces paysages.

- Cette base a permis **le montage d'expositions** itinérantes, associées à des manifestations de renom, touchant un large public.

BILAN ET PERSPECTIVES

La gestion intégrée des pâturages boisés permet, par la recherche permanente de consensus, de maîtriser au mieux toutes les difficultés liées à la gestion complexe de ces paysages et de leur assurer un avenir. Côté suisse, différentes réflexions sont actuellement engagées aux niveaux cantonal et fédéral pour favoriser la mise en place de PGI à large échelle. Côté français, le plan de gestion intégrée est inscrit comme élément éligible au titre du pastoralisme dans la mesure 323 C du document régional de développement rural de la région Franche-Comté. Les PGI figurent également comme élément de priorité dans le choix des dossiers subventionnés chaque année.
Ce nouvel outil, simple et logique dans sa mise en œuvre, permet de mener une politique globale, concertée et coordonnée sur l'ensemble du massif du Jura. Cette gestion agro-sylvo-pastorale a pour objectif de favoriser le maintien des activités d'exploitation de ces milieux emblématiques qui favorisent la biodiversité et la pérennité des paysages du Jura.

*Intervention de **Vincent Barbezat**,*
Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL, Site de Lausanne
*et **Jean-François Boquet**,*
Office national des forêts, Pontarlier

NATURA 2000 : UN PARI DE DÉVELOPPEMENT POUR L'ALTO BELLUNESE

Après une première coopération fructueuse sur le thème de la lunette, le Parc naturel régional du Haut-Jura et l'Alto Bellunese ont décidé de conduire ensemble un nouveau projet dans le cadre de Leader +.

La volonté des Italiens était de développer une méthodologie de gestion des sites Natura 2000 dont la désignation n'a fait l'objet, en Italie, d'aucune concertation et pour lesquels il n'existe aucune stratégie de préservation.

Le souhait du Haut-Jura était davantage de valoriser les espaces naturels remarquables de son territoire (couvert à 40 % par des sites Natura 2000) à travers des outils innovants, en impliquant la population locale. Après plusieurs rencontres destinées à trouver un enjeu commun, le projet MAPPEMONDE est né autour d'un objectif : faire prendre conscience aux habitants des deux territoires, comme à leurs visiteurs, que l'environnement est un patrimoine au même titre que les pierres d'un vieux château. En 3 ans, une quinzaine d'actions ont ainsi été menées de concert.

Parmi les temps forts, on retiendra :

- **une coopération entre 80 jeunes français et italiens autour de la rédaction et l'illustration de chartes de bonne conduite en milieu naturel** avec, en apogée, une rencontre en Italie en juillet 2005 ;
- la mise en service, en 2006, d'**audioguides multimédias** sur 5 sites Natura 2000 français et italiens, premiers du genre en Europe ;
- **un colloque**, dans les Dolomites, début 2007, sur le thème "Natura 2000 : un outil de développement des territoires". À cette occasion, le programme Life nature & territoires en Rhône-Alpes a été présenté par la DIREN.

*Intervention d'**Anne-Sophie Vincent**,*
Parc naturel régional du Haut-Jura

COMPLÉMENTARITÉ DES OUTILS

La complémentarité entre des outils juridiques liés à la protection d'espaces naturels, Natura 2000 et des outils du développement territorial.

Malgré un atelier spécifique sur la thématique du rôle des acteurs et la gouvernance, on a beaucoup parlé des acteurs dans l'atelier outils. Sans doute car ce jeu d'acteurs est essentiel pour la préservation des espaces. C'est autour de ce jeu d'acteurs que peut se construire un projet de préservation des espaces naturels.

Derrière le terme "préservation", il y a deux notions sous-tendues : **la notion de protection, avec une dimension réglementaire, et la notion de gestion.** Ces deux dimensions sont fondamentales pour que l'on considère un milieu comme préservé. Pour atteindre cet objectif de préservation, il y a beaucoup d'instruments à notre disposition, qui nécessiteraient presque d'avoir une "notice d'utilisation " pour identifier le(s) bon(s) outils (il existe finalement plus de complémentarité que de superposition), en fonction des objectifs que nous nous assignons.

Les outils sont uniquement des moyens : ce n'est pas grâce à eux que va pouvoir s'exprimer le jeu d'acteurs, mais bien grâce à un projet de territoire. Le projet de territoire permet de planifier, de bâtir une stratégie territoriale (1er niveau), de gérer les espaces (2e niveau opérationnel) et enfin de protéger des milieux, par l'aspect réglementaire.

Ces 3 étapes, planification, gestion et protection, permettent une progression pour les acteurs de terrain vers l'aspect réglementaire, qui peut être un repoussoir et être rédhibitoire, s'il l'on attaque directement sous cet angle d'action.

Un corollaire cependant, *quid* des territoires orphelins : partant du principe que, pour arriver à une préservation des milieux, il faut une dynamique de territoire, que faire sur des territoires où la dynamique ne s'exprime pas spontanément ?

Quelques points clé à ne pas rater lorsque le projet de territoire est en route :

- **la maîtrise du foncier**, car sans elle, il est très difficile de faire avancer les choses ;
- **la dimension sociétale et culturelle du projet.** La sensibilisation, l'éducation à l'environnement et la communication sont importants pour permettre une appropriation la plus large possible du projet par les acteurs du territoire ;
- **l' association des acteurs économiques ;**
- **la prise en compte du poids du passé ;**
- **assurer la pérennité des outils**. Il y a beaucoup d'outils, mais qui ont une durée de vie limitée ; or dans le cadre de ces projets de territoire, on travaille sur le moyen et long terme et non sur l'immédiat. Il est donc primordial que les outils, disponibles à un moment donné, puissent être encore présents et actifs quelques années après, car un changement de règle du jeu dans le déroulé du projet peut faire échouer le projet en question.

Au-delà de la complémentarité des enjeux environnementaux, qu'en est-il quand ces enjeux environnement sont confrontés à d'autres, types voirie, déplacement, économique ? On constate qu'aujourd'hui les mentalités des grands opérateurs évoluent progressivement dans le bon sens. Les conflits potentiels pourraient s'atténuer dans les années à venir.

*Synthèse d'atelier rapportée par **Alain Clabaut**, Région Rhône-Alpes.*
*Animateur de l'atelier : **Jean-Guy Bayon**, Conseil général de l'Isère*

COMPLÉMENTARITÉ ENTRE PLGE ET NATURA 2000 POUR LA GESTION DU BOCAGE DE BOURG-D'OISANS

Bourg d'Oisans est située au sud-est du département de l'Isère. Le réseau dense et géométrique de haies de cette ancienne plaine marécageuse est lié à un réseau de canaux de drainage datant du XIX^e^ siècle délimitant à l'origine des parcelles de 0,3 hectare.

Une étude du Cemagref (financement du Conseil général de l'Isère) basée sur des photographies aériennes de 1956 et 1998 et une typologie des haies issue de relevés de terrain a montré une destructuration et une diminution forte du bocage.

Carte d'évolution du bocage

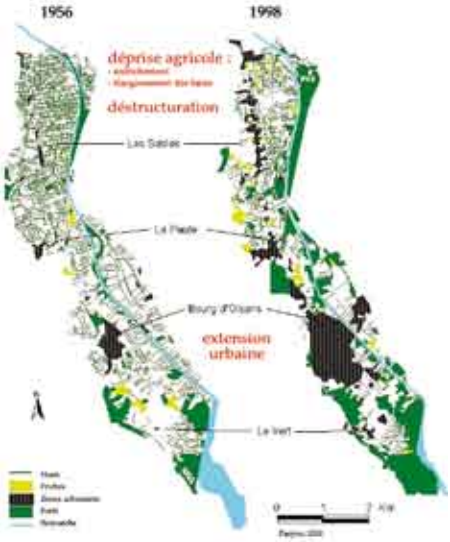

Entre 1956 et 1988, la longueur de haies a été divisée par trois alors que la surface forestière était multipliée par deux et la surface artificialisée (urbanisation et voirie) était multipliée par quatre. Le réseau s'est de ce fait destructuré perdant des connections entre haies : 77 % des haies étaient connectées en 1956 et seules 53 % le restent en 1998.
Les qualités écologiques et paysagères de ce bocage sont cependant encore importantes avec un linéaire de haies bordées de canaux de drainage de 120 km et des parcelles de taille moyenne 1,2 hectare (allant de 0,3 à 3,2 hectares). L'agriculture extensive avec très peu d'intrants (70 % de la plaine est occupé par des prairies de fauche) a produit un milieu riche permettant sa désignation comme site Natura 2000 et en particulier comme habitat d'espèce d'une chauve-souris, le Grand murin, dont une colonie de reproduction est sur la commune.

La régression du bocage est due à l'évolution de l'agriculture et à la croissance urbaine. Deux processus opposés contribuent aux modifications du bocage du point de vue agricole. Les parcelles étant parfois très petites (30 m de large sur 100 m de long), la fauche avec les engins agricoles actuels est parfois difficile et certaines parcelles ont été abandonnées. Les haies de chaque côté gagnent alors en largeur et toute la parcelle finit par être fermée par un taillis de jeunes frênes généralement. À l'opposé de cet abandon des pratiques, certains exploitants ont arraché les haies et comblé les fossés en rassemblant plusieurs parcelles pour obtenir une surface d'un seul tenant plus grande et plus facilement exploitable.

L'étude sur le bocage du Cemagref avait conclu que le maintien d'une agriculture extensive avec adaptation et remise en état du bocage était indispensable à la préservation de la biodiversité de la plaine. Ceci avait été acté comme objectif du plan local de gestion de l'espace de l'Oisans financé par la région Rhône-Alpes pour la plaine de Bourg d'Oisans. Le plan de gestion du bocage associé à un plan de gestion des canaux a été réalisé par le Cemagref (la partie hydraulique étant sous-traitée à BURGEAP). Celui-ci a proposé, en tenant compte des enjeux de protection de Natura 2000, un zonage des mesures d'entretien des haies, de défrichement de parcelles totalement boisées, de suppression de haies d'un côté des canaux, de replantation. Les montants d'aide lié à ces cahiers des charges ont été discutés avec les agriculteurs représentés au sein de l'APAO (association pour la promotion de l'agriculture en Oisans).

De par ses connaissances et son implication préalable avec les acteurs locaux, le Cemagref s'est ensuite impliqué dans la procédure d'élaboration du document d'objectifs Natura 2000, en étant opérateur pour ce site. La bonne synergie trouvée sur ce site et le fait que l'opérateur y ait travaillé en amont de la procédure Natura 2000, a abouti à des résultats très positifs en termes d'acceptation de la procédure Natura 2000 et de l'implication des agriculteurs. Une étude foncière et de sensibilisation des agriculteurs à la signature de contrats MAE territorialisées (MAEt) a été menée par l'ADASEA entre mai et octobre 2007. Cette étape a permis de lister les parcelles éligibles aux différentes mesures proposées dans le document d'objectifs, d'élargir le socle des mesures par des mesures surfaciques herbe (diminution ou non fertilisation). Lors des entretiens menés avec tous les agriculteurs de la plaine, les intentions de souscriptions de contrat étaient très importantes. En effet, 18 exploitations peuvent souscrire des mesures surfaciques et 15 y sont favorables (460 hectares), ce qui représente 75 % de la surface éligible. Pour les mesures linéaires d'entretien de haies ou canaux, les exploitants sont près à souscrire pour 77 km, soit 75 % du linéaire éligible. Le budget de subvention nécessaire à ces contrats a été estimé à 900 000 euros.

Cependant, reste à réussir la procédure de contractualisation une fois le document d'objectifs validé avec des moyens humains et financiers suffisants. En effet, le document d'objectifs a été validé avec des mesures hiérarchisées, mais l'examen en CRAE a réduit le nombre des mesures MAEt possible et le budget alloué réduit. Il est en outre absolument nécessaire de mener une animation locale forte pour aller de l'intention clairement affichée en 2007 à la signature réelle de contrats en 2008.

*Intervention de **Sylvie Vanpeene-Bruhier**, CEMAGREF de Grenoble*

ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE, UN OUTIL FONCIER SUPPORT D'UN PROJET DE TERRITOIRE

Châteauneuf-de-Bordette est situé au sud-est de la Drôme, dans le district naturel des Baronnies, près de Nyons. La commune abrite une population d'environ 100 personnes (en progression depuis 1999) sur 15 km². Le projet initié par la commune, dès 1993, est parti du constat que le territoire communal était majoritairement à l'abandon, seuls environ 150 hectares étaient exploités par l'agriculture, ce qui inquiétait du fait des risques d'incendie. L'objectif était donc d'assurer une meilleure prévention contre les incendies par un meilleur entretien des espaces délaissés.

Le moyen auquel l'équipe communale avait tout d'abord pensé était l'introduction d'un troupeau communal. Les organismes de conseils et d'appuis dont la commune s'est entourée pour impulser ce projet (DDAF, DFCI, ADEM, Chambre d'agriculture, CRPF) ont plutôt préconisé la création d'une AFP et la location de ce foncier à un éleveur.

L'adhésion de la population locale au projet n'a pas été

immédiate, mais petit à petit, par des discussions, et en faisant appel aux souvenirs des anciens, le projet a été globalement accepté.
La commune a fait réaliser une étude de faisabilité sur la viabilité du projet, qui a montré qu'il fallait impliquer environ 60 propriétaires sur 500 hectares.
La création de l'AFP a duré 3 ans, cela a été difficile mais très intéressant car la mairie a été obligée de faire partager le projet et son intérêt à l'ensemble de la population. Pour l'anecdote, j'ai été particulièrement aidé par un propriétaire, qui était la caricature de l'opposant, et certains ont adhéré pour ne pas être "mis dans le même panier" que l'opposant caricatural.
L'Association foncière pastorale a été créée en 1997. D'une surface de 560 hectares, elle couvre près de 40 % de la superficie de la commune, avec l'accord de 57 propriétaires.

10 ANS APRÈS

Cela reste fragile, il n'y a pas d'adhésion massive, mais certains propriétaires sont très impliqués et globalement "cela se passe bien", aidé en cela par un berger-éleveur exceptionnel, auquel l'AFP loue les parcelles et les aménagements réalisés par bail pour 450 €/an. Ce loyer est investi dans des travaux de débroussaillage ou d'équipements de l'AFP.

En 2000, la commune a eu l'opportunité d'acquérir le domaine des Perdigons (environ 30 hectares) avec l'aide du Conseil général de la Drôme dans le cadre de sa politique Espaces naturels sensibles.
Suite à la réintroduction de vautours fauves à Rémuzat, ce dernier vient spontanément s'installer dans les falaises du site ENS. Le troupeau d'ovins y est certainement pour beaucoup, puisque l'éleveur pratique l'agnelage en plein air.
Du fait de cette richesse biologique, en particulier en oiseaux, la commune a souhaité un encadrement scientifique à la gestion pastorale du Domaine des Perdigons en travaillant avec Vautours en Baronnies et le CREN.
Un plan de gestion a été validé dans le cadre du comité de site existant en janvier 2005. Ce comité de site associe tous ceux qui sont concernés : l'AFP, l'éleveur, les chasseurs, l'administration...

Depuis plus de 10 ans, les subventions pour financer ce projet sont venues de la DDAF dans le cadre de la DFCI, de la Région Rhône-Alpes dans le cadre de ses politiques pastorale et environnementale, de l'Europe, du département de la Drôme qui a toujours fortement soutenu le projet, et de la commune, entre autres par l'implication d'un employé communal.
Cela fait déjà 2 ans que la commune souhaite profiter de l'opportunité de Natura 2000 pour poursuivre et développer le projet. Nous faisions du Natura 2000 sans le savoir, nous souhaitons aujourd'hui la labellisation, la reconnaissance et les moyens éventuels.

La commune a proposé à l'État d'avancer en pilote, de montrer qu'avec Natura 2000, on peut mener des projets concrets intéressants pour le territoire. Elle était même prête à porter l'élaboration du document d'objectifs malgré des conditions financières difficiles, notamment en termes de trésorerie.
La commune s'est vue opposer un frein : l'administration souhaite que Natura 2000 se mette en place sur le vaste site Natura 2000 Baronnies-gorges de l'Eygues (zone de protection spéciale). Situation ubuesque d'un élu qui vient réclamer du Natura 2000 et qui se voit opposer un frein par l'État lui-même. La frilosité de l'administration, les craintes et méfiances des élus locaux et les éventuelles interférences avec le projet de PNR augurent mal d'une mise en place de Natura 2000 dans les Baronnies.

*Intervention de **Philippe Cahn**, Maire de Châteauneuf-de-Bordette*

DRAC AVAL : UN SAGE, UN CONTRAT DE RIVIÈRE ET UNE RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE

Le Drac est un affluent de l'Isère. Les élus et les acteurs de l'eau du Drac (119 communes, 2500 km², 330 000 habitants) ont créé, à partir de 2000, à travers une association et, à partir de 2002, au sein d'une Commission locale de l'eau, une dynamique locale d'amélioration de la gestion et du partage de l'eau.

Cette dynamique s'est traduite par l'élaboration et le vote à l'unanimité du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Drac et de la Romanche en mars 2007. Le principe d'une remise en eau du Drac, rivière dont le module moyen naturel est de 55 m³/s, mais qui est totalement asséché 300 jours par an sur 5 km à l'aval de son cours, en constitue un volet important.

C'est le Contrat de rivière Gresse Lavanchon Drac aval (concernant l'aval du bassin versant), élaboré à partir de 2005 et voté en janvier 2008, qui définit les modalités de mise en œuvre de la remise en eau et de la sécurisation active du Drac, quelques kilomètres en amont de Grenoble.

Dernière pièce du puzzle, la Réserve naturelle régionale est l'outil technique et financier finalement retenu. Pour qu'en 2010, 40 ans après la construction des ouvrages hydroélectriques, l'eau coule à nouveau dans le Drac. Pour que les milieux naturels d'une grande richesse fassent l'objet d'une gestion partenariale. Et pour que ce secteur, marqué par l'accident de 1995, soit sécurisé.

*Intervention de **Christophe Sibieude**,*
Secrétariat de la CLE du Drac et de la Romanche

ÉTUDE SUR LES COÛTS ET REVENUS LIÉS AUX ESPACES NATURELS DANS UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Les relations entre l'économie et la nature ont toujours été perçues comme étant contradictoires dans leur finalité : ce qui est bon pour l'environnement est mauvais pour l'économie, et vice versa. Bien que cette perception réside encore dans les " vieilles économies", de nos jours il apparaît très clairement que les gens considèrent la nature comme une valeur économique. Initialement, la nature était principalement exprimée dans les directives et les règlements créés pour protéger les zones naturelles, des plantes et des animaux. Ce que nous voyons aujourd'hui est que la valeur, que les gens attribuent à la nature, est de plus en plus importante, et que cette tendance se retrouve aussi dans leurs dépenses.

Le bureau d'études Triple E cherche à renforcer l'expertise nécessaire pour donner un aperçu des bénéfices de la nature, du paysage et de la ressource "eau" en dévoilant les flux d'argent actuels et existants liés à la présence de la nature. Comme nos études sont fondées sur des flux réels d'argent, le résultat de notre travail peut être directement utilisé dans la communication des décideurs. Il s'est révélé être un outil hautement attractif pour les autorités régionales ou nationales, les communautés locales, ainsi que des ONG.

L'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE DES ZONES NATURELLES

Triple E a pris en charge de nombreuses études d'expertises économiques au Pays-Bas et commence également à être familier avec les flux monétaires liés à la nature dans les pays frontalier, l'Allemagne et la Belgique. L'étendue et la portée de ces recherches sont variables. En termes d'étendue, les études comprennent des zones Natura 2000, des parcs nationaux, des régions sauvages ou parfois des régions sans espaces naturels dominants. En termes de portée, certaines études se concentrent sur la compréhension de flux monétaires dans les espaces naturels, études souvent commandées par des organisations ou des fondations de protection de la nature. Dans d'autres, on nous demande de développer une nouvelle stratégie économique pour une région entière, incluant des villes, des villages et des futurs sites de construction. Dans cette dernière, le challenge est de développer une stratégie telle que la nature, ou la présence de la nature, deviennent un pilier important de l'économie locale.

C'est dans cette vision des choses de Triple E que la nature et l'économie sont inextricablement liées, et comme ces études sont souvent commandées par des autorités locales ou régionales, elles contribuent clairement à une prise de décision mieux fondée concernant l'aménagement du territoire.

ÉTUDE DE CAS : LE LAUWERSMEER

Pendant l'atelier, l'étude sur le Lauwersmeer a été un exemple montrant comment l'approche économique d'un parc national peut aider à donner un aperçu des démarches à mettre en oeuvre pour une région économiquement viable. Le Lauwersmeer est un site Natura 2000 et un Parc national situé dans le nord des Pays-Bas. C'est une région de zones humides très connue pour sa grande diversité d'espèces d'oiseaux, ses paysages ouverts, ses horizons sans fin et son calme. Le propriétaire de la zone, le service forestier national, a demandé à Triple E de fournir un diagnostic économique du Parc national de Lauwersmeer et de développer une stratégie économique future pour la zone. L'étude comprenait des calculs sur les flux monétaires existants et les flux monétaires potentiels si les conditions changeaient.

STRATÉGIE ÉCONOMIQUE : PLUS DE NATURE

La stratégie économique sur le long terme était basée sur l'adage "plus de nature". Plus de nature signifiait attirer aussi les touristes dans les zones frontalières du parc, dans la campagne environnante. En incluant ces territoires, une zone beaucoup plus large devenait attractive pour les visiteurs, répartissant les nombreux visiteurs sur une zone plus étendue et diminuant ainsi la pression touristique à l'intérieur du parc. Comme vous pouvez l'imaginer, cela allait déjà contribuer aux "revenus" provenant de la nature simplement par les visiteurs eux-mêmes, sans compromettre la nature précieuse et le calme de la région. Mais cet aspect touristique est seulement une partie de la stratégie et il est important d'inclure la stratégie économique et pratique qui le complète.

DE PLUS DE VISITEURS À PLUS DE DÉPENSES…

En bref, la stratégie économique qui sous-tend "plus de nature" consiste à ne plus se concentrer sur plus de visiteurs, mais sur plus de dépenses. Le calme rend, à lui seul, la région attractive. Plus de visiteurs va augmenter la pression sur la qualité écologique et déranger les autres visiteurs. L'objectif devra alors être de parvenir à offrir une expérience unique, rare. Faire vivre une expérience aura plus de valeur pour les gens et les gens sont prêts à payer le prix pour cela.

VERS UNE OPÉRATION CONCILIANT TOUS LES INTÉRÊTS PRÉSENTS

De plus, cette stratégie "plus de nature" va bénéficier d'une organisation différente. Les calculs fournissent une vision des flux monétaires issus de la protection de la nature et des intérêts en présence. La restauration, l'industrie du tourisme, les habitants et beaucoup d'autres partis tirent profit de la présence d'espaces naturels sans réinvestir une part de leur revenu dans leur source de profit : la nature. D'un point de vue économique, il est très imprudent de compter simplement sur l'apparente gratuité de la nature quand une partie de votre activité en dépend. D'un point de vue naturaliste, il est déséquilibré que les organisations de protection de la nature soient dans une bataille permanente pour trouver suffisamment de fonds pour sa préservation, pendant que d'autres en tirent des bénéfices sans en réinvestir une part pour sa sauvegarde. Pour éviter de tels comportements inconscients, pour augmenter la prise de conscience, que la nature n'est pas un bien acquis, mais un bien qui nécessite un entretien, et pour s'assurer que l'argent tiré de la nature ne s'échappe pas, il est proposé de faire un "holding" de la zone. Une "holding", exactement comme pour une entreprise, regroupant tous les partis ayant un intérêt dans la zone (et qui sont identifiés dans notre recherche). Maintenant, il est dans leur intérêt d'assurer la viabilité à long terme de l'espace naturel et la nature n'est désormais plus uniquement du ressort des organisations de protection de la nature.

NOUVEAU MÉCANISME DE FINANCEMENT : LE PAYSAGE AUX ENCHÈRES

Mis à part le projet de recherche d'évaluation économique qui permet de comprendre les bénéfices économiques tirés de la nature, Triple E développe de nouveaux mécanismes de financement pour les fonds de protection de la nature et des paysages. En particulier, l'initiative de mettre en enchère des portions de notre paysage et de nature paraît être un succès et sera considéré plus en détails ici.

LANDSCAPE AUCTION

En 2007, un nouvel outil de financement de la conservation de la nature et de la préservation des paysage a été développé et mis en pratique par Triple E : le Paysage aux Enchères. Entreprises, institutions financières, industries et citoyens individuels participent à cette nouvelle initiative. La vente aux enchères apporte une valeur marchande aux paysages et cette valeur est déterminée par le meilleur enchérisseur pendant la vente. Subitement, le paysage obtient une valeur économique, changeant la perception que nous avons de notre paysage pour toujours.

L'idée, derrière la mise à l'enchère d'éléments du paysage ,est née de discussions avec des agriculteurs vivants dans et aux alentours de la zone naturelle de Ooijpolder à l'est des Pays-Bas. Le Ooijpolder attire plus d'1 million de visiteurs pas an, ce qui en fait une des plus grandes attractions du pays. À l'évidence, beaucoup de gens apprécient le secteur. Curieusement, cette appréciation ne se traduit pas dans les coûts de conservation de la biodiversité dont les propriétaires du secteur de Ooijpolder ont besoin. Les droits d'entrée et le parking sont gratuits. De même, les villes voisines ne voulaient pas payer pour sa conservation, même si la majorité de leurs habitants utilisent la zone à des fins récréatives. Il était clair qu'un nouvel outil de financement devait être créé et que le secteur de Ooijpolder ferait un cas parfait de test pour savoir si ce nouveau mécanisme de financement marchait dans la pratique.

L'enchère aide à montrer la valeur de notre paysage et à briser une barrière entre ceux qui peuvent en prendre soin et ceux qui donnent de la valeur à ce service. Quiconque est intéressé peut participer à l'enchère et ce, pour des raisons multiples. Les compagnies montrent leur engagement en faveur du paysage de façon tangible et communiquent sur le fait que la responsabilité social corporative peut devenir une réalité à savoir dans la conservation des éléments du paysage. Les entreprises ont également un rôle à jouer. Une maison funéraire a par exemple acheté une zone avec un ancien mont funéraire dans une zone protégée quand ils ont considéré qu'il était de leur responsabilité de prendre soin d'un héritage intimement lié à leur activité. Et les citoyens participent. Ils ont l'opportunité de s'assurer l'entretien de la zone où ils promènent leur chien, de la haie près de leur maison ou même de l'arbre sous

lequel ils ont eu leur premier baiser. Des groupes se sentent également liés aux articles "verts" qui sont apportés sous le marteau. Une école a adopté une mare pour les grenouilles et maintenant les élèves aident au maintien de "leur mare" dans le cadre de leur éducation en biologie. Des personnes, qui ne se connaissaient pas, se sont données la main et ont fait une enchère pour sauver un élément du paysage auquel ils se sentaient tous attachés, mais que personne ne pouvait s'acheter. Cela a clairement montré le pouvoir de ce nouvel outil : on vous donne le choix de conserver ce que vous trouvez important et un lien direct est créé, entre ce que vous payez et ce que vous avez.

Avec plus de 250 000 euros amassés durant trois principales ventes aux Pays-Bas, dont celle de Ooijpolder était la première, nous nous sommes sentis encouragés à dire que ce nouveau mécanisme de financement marchait. L'argent amassé garantit l'entretien des éléments naturels mis en enchère à long terme, le rendant attractif pour les agriculteurs et les propriétaires. Le pont, entre ceux qui prennent soin du paysage et ceux qui s'intéressent au paysage, est rétabli.

EXTENSION AU-DELÀ DES FRONTIÈRES HOLLANDAISES…

Le succès de l'enchère est suffisamment encourageant pour étendre l'initiative à un public international. Durant la conférence des parties de la Convention sur la biodiversité en mai à Bonn (Allemagne), Triple E et le Global Nature Fund ont organisé une vente aux enchères de parties de paysage du monde entier. L'événement voulait montrer comment ce nouvel outil de financement de la conservation peut aider dans le combat pour la conservation de la biodiversité mondiale. Par ailleurs, une vente aux enchères de crédits de carbone de déforestation volontairement évitée sera organisée en coopération avec le comité national hollandais de l'IUCN et des partenaires locaux. Là encore, tous les projets sont réalisés par des ONG locales et il n'y a aucun investisseur étranger d'impliqué. Les enchères fourniront aux organisations les moyens de réussir à protéger ces zones et même de les étendre.

La vente aux enchères d'éléments de paysage dans le monde entier est maintenant sur Internet sur *www.yourgoodnature.com.* Cet outil de conservation globale a été lancé pendant la conférence sur le financement de la biodiversité et des écosystèmes à New York et aux Pays-Bas par le Ministère de l'Agriculture, de la Qualité de la nourriture et de la Nature. Le site Internet, un marché en ligne pour la conservation, représente non seulement des arbres, mais aussi des parcelles, des crédits de carbone, des rhinocéros, une réduction des feux de forêts par un soutien aux équipes de pompiers, des voyages éducatifs pour les écoles, des projets de conservation du tapir, des équipements de recherche pour la baleine et plus encore. Sur Your Good Nature, les organisations de conservation peuvent mettre leurs éléments de paysage en ligne pour avoir accès à un public global. Les individuels intéressés et les entreprises peuvent y chercher des projets de conservation qui leur plaisent pour acheter des éléments pour eux-mêmes ou pour en faire cadeau à quelqu'un d'autre, tout ça, installés confortablement dans leur fauteuil.

EN CONCLUSION : ACCEPTER DE PAYER, DE LA THÉORIE À LA RÉALITÉ

Les études d'évaluation économiques et en particulier les nouvelles initiatives financières apportent une vraie valeur marchande à notre paysage. Elles apportent la preuve que notre conviction sur le fait d'accepter de payer n'est pas une théorie, mais un fait. L'opportunité est donnée de prendre la responsabilité de conserver notre environnement apprécié. Le potentiel économique de la nature est démêlé.

*Intervention de **Lieske van Santen**, bureau d'études Triple E (Pays-Bas)*

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES DE TERRITOIRE

Des projets de développement économiques filières à des projets de territoires multi-fonctionnels intégrant la biodiversité comme ressource.

Des idées fortes pour une intégration de la biodiversité dans le développement des territoires se dégagent au travers des quatre témoignages apportés par les interventions de l'atelier.
Il n'y a pas de solution unique et transposable à tous les territoires, et il est nécessaire de prendre en compte pour chacune des entités :

- **la réalité géographique ;**
- **le passé du territoire ;**
- **les valeurs du territoire, son économie, ses richesses, ses hommes et ses femmes.**

Mais quel que soit le territoire, il apparaît primordial de respecter les étapes qui sont essentielles à l'appropriation de la biodiversité par les acteurs dans le développement de leur territoire.

◆ **La connaissance des acteurs passe par :**

- **se connaître ;**
- **échanger sur les contraintes respectives ;**
- **s'approprier le langage et les enjeux des autres.**

◆ **Fixer en commun des objectifs raisonnables et les plus partagés possible.**

◆ **Pouvoir s'appuyer sur des réalisations concrètes (même modestes, mais exemplaires) :**

- **soit par la mise en oeuvre rapide d'une action ;**
- **soit par une confrontation d'expériences d'autres territoires plus avancés. Cela est notamment l'un des objectifs du Life qui, au vu de ce séminaire, a été atteint.**

Même si cela est une évidence, il ne faut pas sous-estimer le temps nécessaire pour animer et favoriser l'émergence d'un projet commun.

Au travers des quatre exemples, il apparaît démontré que la biodiversité peut s'intégrer ou être le ferment d'un développement de territoire.
Pour autant, cette entrée doit être rapidement associée à d'autres domaines de développement économique plus classiques, tant au niveau de l'agriculture qu'au niveau du tourisme, mais aussi des filières de produits avec l'exemple des AOC.
Cela ne peut pourtant pas se faire sans avoir garanti l'accompagnement financier des projets, mais aussi dynamiser les territoires pour valoriser les ressources. Le soutien par les politiques publiques doit pouvoir aussi se traduire par une valorisation économique de ces richesses.

L'une des difficultés prégnantes, pour Natura 2000 et l'intégration de la biodiversité, réside encore dans la perception insistante par les habitants d'une imposition d'orientations de gestion pour le territoire venue d'en haut.

L'implication des élus et des collectivités territoriales pour mener un projet de développement territorial intégrant la biodiversité facilite leur appropriation générale des enjeux de préservation de la nature et doit permettre d'assurer la pérennité des territoires pour survivre, à l'image de la communauté de communes Cévennes vivaroises.

Malheureusement les opérateurs, qu'ils soient élus ou membres d'association de protection de la nature, manquent d'outils d'évaluation de l'impact économique que peut constituer la valorisation de la biodiversité. Quelle plus-value apporte la biodiversité aux habitants d'un territoire ? Des recherches dans ce sens pourraient nous aider.

L'appui des médias est prépondérant pour valoriser les actions et informer les citoyens souvent déconnectés des réalisations réussies pour conserver le patrimoine naturel. Trop souvent ce champ est sous-investi.

En conclusion de cet atelier, il est possible de reprendre les propos de Kazimierz Rabski, intervenant polonais, "La biodiversité survivra si les gens survivent et les gens survivront si la biodiversité survit".

*Synthèse d'atelier rapportée par **Jean-Luc Carrio**, DIREN Rhône-Alpes.*
*Animateur de l'atelier : **François Orliac**, Directeur d'ASTERS*

LES MYRTILLAIS DANS LE MASSIF DE TANARGUE : UNE PRODUCTION "IDENTITAIRE", MAIS "SAUVAGE" !

L'Ardèche constitue le premier département producteur de myrtilles sauvages avec près de 400 tonnes cueillies. Ces paysages emblématiques, comme beaucoup de milieux agropastoraux, sont aujourd'hui en forte diminution. En 20 ans, le potentiel de production est passé de 1200 à 400 tonnes environ (0 à 5 t/ha). Plusieurs facteurs expliquent cette tendance : concurrence de la myrtille cultivée, concurrence de pays d'Europe de l'Est, vieillissement de la population récoltante (cueillette familiale), production sauvage irrégulière et aléatoire... Ce fruit de montagne, cueilli à la main, 100 % naturel, exige un entretien régulier et très souvent manuel, difficilement compatible avec les pratiques agricoles actuelles.

ZONE DE PRODUCTION

De Valgorge à Saint-Agrève, de la Cévenne aux Boutières, la myrtille pousse sur un tiers du département de l'Ardèche. Son territoire se confond avec celui du Parc naturel régional des monts d'Ardèche, et se prolonge sur la montagne ardéchoise.
Sur les monts d'Ardèche, on retrouve cette formation entre 600 et 1400 m d'altitude, des versants ubac sous couvert de verger de châtaigniers de l'étage collinéen, jusqu'en limite de l'étage subalpin en mélange avec l'airelle rouge, l'airelle des marais et le raisain d'ours. On identifie généralement trois faciès : le verger de châtaigniers, le sous bois, la lande.
Les pratiques traditionnelles d'entretien consistent en un débroussaillage régulier, manuel ou mécanique afin d'éliminer la végétation ligneuse concurrente

(genêts, bruyère, callune, sorbier...), ainsi qu'à du gyrobroyage, voire du pâturage et même de l'écobuage permettant de "rajeunir" la plante. Dans les "systèmes sous couvert de verger de châtaigniers", les pratiques d'élagage peuvent aussi influer sur la dynamique et la fructification des myrtilliers. Pour ces deux productions, aucun itinéraire de gestion n'est défini. Enfin, la récolte s'établit de la mi-juillet à fin-septembre.

LA FILIÈRE

Les volumes récoltés fluctuent selon les conditions climatiques. La myrtille est très sensible au gel et à la sécheresse (15 tonnes en 2003, 400 tonnes en moyenne). Cette filière reste importante en Ardèche et représente des enjeux :

- **économique** (revenus substantiels pour les producteurs cueilleurs, collecteurs, transformateurs fermiers ou industriels...) ;
- **de gestion de l'espace**, maintien d'espaces ouverts, typicité des paysages, habitat...

L'ACTION DU PARC

"Il est un autre fruit caractéristique et d'importance pour le territoire, la myrtille. Tapissant le sol sous les châtaigniers ou, plus en altitude, sous formes de landes, ce fruit est aujourd'hui malheureusement doublement menacé par la dépopulation et la concurrence étrangère. Outre son intérêt économique dans le cadre d'une agriculture extensive diversifiée, la myrtille représente un enjeu important pour la gestion de l'espace et la qualité des paysages." (Charte constitutive du PNR des monts d'Ardèche)

Plusieurs actions ont ainsi été conduites

- **Étude sur un état des lieux de la filière** (Chambre d'agriculture) : la filière est fragile et peu structurée, mais reste importante en terme de revenus et d'impacts sur le paysage.
- **Mise en place d'un Contrat d'agriculture durable** : 120 €/hectare, en contrepartie de l'entretien au-delà des nécessités liées à la production de leurs landes à myrtilles.
- **Caractérisation organoleptique et biochimique** (par rapport aux cultivées) : fruit naturel, non radioactif, modérément sucré, riche en vitamines, minéraux, fibres et anti-oxydants.
- **Accompagnement de la promotion de ce produit** et soutien à l'organisation des fêtes locales (Péreyres, Mézilhac). La consommation française de myrtille est de 2 g/hab/an contre 500 g/hab/an en Allemagne, par exemple.
- **À moyen terme,** une démarche collective pourrait être engagée pour **activer la marque "produit du Parc"** aux myrtilles fraîches et transformées (promotion d'une zone de production montagne, obtenue dans un environnement préservé et valorisée, par des savoir-faire et des pratiques respectueuses...).

LANDE SÈCHE EUROPÉENNE

◆ Habitat d'intérêt communautaire

Comme précisé dans les cahiers d'habitats, les formations rencontrées sur le territoire se caractérisent avant tout par une grande diversité d'associations en fonction du contexte stationnel et des pratiques.

Potentiellement, à partir de 850 m en versant ubac et de 1000 m en versant sud, c'est-à-dire à l'étage montagnard dont la myrtille constitue l'une des espèces indicatrices, on peut "restaurer" un bon état de

conservation des landes à myrtilles à partir des forêts, en éliminant arbres et arbustes.
À noter aussi que l'évolution de ces landes à myrtilles tend vers d'autres systèmes de landes à callunes et genêts (genêt purgatif sur sol sec, genêt à balais sur sol épais). La lande à genêt purgatif est d'intérêt communautaire.
Au sens strict, les landes à myrtilles situées sous couvert ne constituent pas en l'état un système de lande au sens de l'habitat. La myrtille participe néanmoins aux sous-bois des hêtraies-sapinières et des hêtraies-chênaies, types de végétation qui relève de la directive Habitats.

Sur les monts d'Ardèche, nous sommes bien dans la grande majorité des cas, en présence de formations secondaires d'origine anthropique suite à des exploitations extensives, agropastorales ou préforestières, se développant sur stations aux conditions édaphiques sévères (sols acide maigre et sécheresse).

Le cahier d'habitat recommande 3 types de travaux :

- **le pâturage extensif et régulier** ;
- **le fauchage ou gyrobroyage** (tous les 10 ans avec exportation de matière) ;
- **l'étrépage ou l'écobuage** dans le cas de formations envahies par les ligneux.

Enfin, le bon état de conservation de ces landes, tient aussi au mélange d'espèces de ligneux bas, chaméphytes et nanophanérophytes de la famille des éricacée et des fabacées, callune, myrtilles, airelles, genêts.

◆ Le Tanargue : site de production à réaffirmer

Le document d'objectifs Natura 2000 identifie sur le secteur du Tanargue environ 105 hectares de landes sèches européennes. On trouve aussi 10 hectares de landes subalpines. Les formations rencontrées sur le site sont assez typiques et représentatives de cet habitat avec des états de conservation variables. Deux principaux myrtillaies peuvent êtres distingués sur ce site :

- landes en sous-bois de pins à crochets et sapins (plantation et régénération issue de plantations datant de la fin du XIX^{e} siècle) ;
- landes sommitales.

Sans chiffres précis, on observe globalement une diminution des pratiques d'entretien entraînant une diminution des surfaces de landes à myrtilles, au profit

des landes à callunes, genêts, sorbiers ou de la forêt.
Dans le cadre du Life, 30 hectares de myrtilleraies ont fait l'objet de "restauration", dont 6 hectares effectués chez des propriétaires privés :

- élimination des jeunes semis résineux ou feuillus (diamètre inférieur à 15 cm) et de la végétation arbustive colonisant les îlots de myrtilleraie ;
- élagage jusqu'à 2 mètres de haut, des arbres périphériques des îlots arborés ;
- réduction à la débroussailleuse (fauchage) des rémanents végétaux produits et leur mise en tas en dehors des zones de myrtilles.

À noter que 20 hectares de plantations résineuses sont éliminées dans le cadre de la restauration d'une "pelouse subalpine" (estive collective) et que des "tâches" de myrtilleraie devraient êtres restaurées suivant les dynamiques évolutives en place.

Dans le cadre du Life nature & territoires, un comité de pilotage local a été crée, rassemblant l'ensemble des acteurs du site. Plusieurs visites de terrain, accompagnées de représentants agricoles et de producteurs provenant de sites voisins, ont permis de préciser les modalités des travaux à entreprendre.

Dans le prolongement du document d'objectifs Natura 2000, cette dynamique de rencontres, sur la base des réalisations concrètes du Life, sera poursuivie avec la définition conventions pluriannuelles de récolte, accompagnées d'itinéraires de gestion et d'entretien intégrant les pratiques pastorales en place sur le site.

*Intervention de **François Chifflet**,*
Parc naturel régional des monts d'Ardèche

LA BIODIVERSITÉ : RISQUE OU OPPORTUNITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Biodiversité et développement économique ont longtemps été opposés. On parlait exclusivement de protection ou de préservation de la biodiversité. Aujourd'hui, avec la montée en puissance du principe du développement durable, la biodiversité est de plus en plus envisagée comme une ressource. Conservation et valorisation de la biodiversité peuvent alors se raisonner globalement. Pour autant, la valorisation de la biodiversité dans un projet de développement reste une démarche complexe et risquée. Le risque est double. Valoriser la biodiversité dans une activité économique n'est-ce pas prendre le risque de s'engager vers une surexploitation et à terme une dégradation du patrimoine biologique ? D'un point de vue, la biodiversité est-elle une alternative crédible pour créer des emplois ou contribuer à une dynamique de développement local ? Il n'y a bien sûr pas de réponse générale à ces questions, chaque situation reste un cas particulier.

PRÉSERVATION ET VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ PAR LES PRODUITS SOUS INDICATION GÉOGRAPHIQUE

Les produits sous indication géographique ou IG (AOC, IGP...) sont considérés comme liés au territoire à plusieurs titres : par des conditions de production faisant référence à un lieu et des savoir-faire spécifiques, par des acteurs du "terroir" qui les produisent et les vendent et par une désignation faisant référence à une origine géographique. En référence à ce lien au lieu, les IG, ou certaines d'entre elles, peuvent être considérées comme participant au maintien de la biodiversité (sauvage et/ou domestique). Les justifications les plus fréquentes s'appuient sur le cahier des charges des IG, et relèvent en particulier les mentions concernant l'utilisation de races locales, les limitations en matière d'intrants (fertilisation, alimentation des animaux). Ceci ne signifie pas que les IG, dans leur ensemble, présentent un intérêt en matière de préservation de la biodiversité, comme de contribution au développement durable. L'exemple de certaines AOC fromagères montre comment les IG peuvent contribuer à l'insertion de la biodiversité comme facteur de production de l'agriculture. Cette mobilisation de la biodiversité par l'agriculture se retrouve à trois niveaux : les prairies, les animaux et les micro-organismes.

Tout d'abord, les prairies constituent la ressource de base de la production laitière et fromagère. De nombreux fromages AOC sont fondés sur des systèmes encore peu intensifs ou même extensifs. L'utilisation de prairies permanentes, par opposition aux prairies temporaires et aux cultures fourragères, reste très importante dans de nombreuses AOC fromagères, en particulier en montagne : Beaufort, Comté, Munster, Abondance, Reblochon, etc. Les animaux, les races locales prennent de plus en plus d'importance dans les AOC fromagères ; elles sont de plus en plus spécifiées dans le cahier des charges présentant les conditions de production. Ceci permet de contribuer au maintien de races locales ayant souvent un niveau de production moyen. Les micro-organismes : dans le cas d'une fabrication au lait cru, on trouve dans les fromages et les fromageries une grande diversité de micro-organismes, flore bactérienne, champignons, moisissures et

autres levures. Ces micro-organismes sont des auxiliaires indispensables de la transformation fromagère. Reconstituer des écosystèmes microbiens spécifiques devient un souci de plus en plus présent dans certaines AOC fromagères.

◆ Biodiversité, pratiques et savoirs agricoles

Derrière la diversité biologique, des végétaux, des animaux et des micro-organismes, sur laquelle repose les fromages AOC, très vite apparaît la diversité des pratiques et des savoir-faire dans l'utilisation des prairies, dans la conduite de l'élevage et enfin, dans la transformation du lait en fromage. C'est la diversité des pratiques et des savoir-faire qui crée, entretient et gère la diversité biologique. En agriculture, séparer la diversité biologique de la diversité des pratiques et des savoirs n'a pas de sens. Ainsi, Marchenay (2005), considère qu'il n'est pas possible de conserver la diversité des ressources animales, végétales, ou microbiennes sans conserver vivant les savoirs et les pratiques locales. La valorisation d'un patrimoine génétique local dans une IG peut ainsi constituer une troisième voie de préservation de la biodiversité complémentaires aux voies de la conservation *ex situ* et *in situ*.

La voie des IG offre ainsi une perspective intéressante de maintien dans leur lieu des ressources biologiques, des savoir faire et des pratiques qui y sont associées.

◆ Atouts et limites des indications géographiques pour la préservation de la biodiversité

Les perspectives ouvertes par la notion d'IG paraissent très intéressantes à mobiliser dans une perspective d'insertion de la biodiversité dans l'agriculture. Pour autant il est important d'avoir un regard sur les difficultés et les inquiétudes vis-à-vis des démarches actuelles.

Tout d'abord, la biodiversité utile à l'agriculture, celle qui est gérable dans une démarche IG, n'est pas toute la biodiversité. La question de la préservation de formes de biodiversité, comme les espèces rares ou comme certains habitats à forte valeur biologique (zones humides ou sèches) reste entière. Ensuite, certaines évolutions récentes d'agricultures AOC ne sont pas sans inquiéter les environnementalistes comme les responsables professionnels agricoles. Par exemple, l'agriculture du Beaufort, dont le cahier des charges de l'AOC est très strict pour permettre au mieux la valorisation des ressources locales et limiter l'intensification (le niveau de production des vaches laitières est limité à 5 000 kg/vache, l'utilisation d'aliments extérieurs à la zone est très fortement limité), subit des changements importants. La recherche de l'amélioration de la ration de base a entraîné une perte de diversité floristique dans les prairies pour les vaches laitières. Du fait de la pénibilité du travail on observe aussi une sous-utilisation des surfaces en pente. Ceci se traduit pas une tendance à l'embroussaillement de ces zones qui souvent présentaient des habitats ouverts (pelouses et prairies sèches) de fort intérêt biologique.

Enfin, dans une IG, resserrer les liens entre la biodiversité et le produit, c'est bien souvent demander des contraintes plus fortes : limitation de recours aux aliments extérieurs, utilisation de races locales moins productives, etc.

Aujourd'hui, la conjoncture économique et les perspectives politiques rendent les décisions plus difficiles. Le contexte peu favorable du marché des fromages et la libéralisation en cours de la politique agricole commune accentuent la concurrence sur l'ensemble du marché laitier. La rémunération des producteurs tend à stagner, voire à diminuer, après deux décennies de croissance presque continue. Depuis début 2007, la hausse du prix de base du lait se traduit par une diminution du différentiel de prix entre ce lait de base et le lait destiné à la fabrication de fromages AOC. Ceci pourrait inciter certains agriculteurs à réclamer un relâchement du cahier des charges des AOC, afin de pouvoir affronter avec moins de contraintes cette conjoncture difficile. C'est un débat qui s'ouvre déjà dans certaines AOC savoyardes, où des voix s'élèvent et considèrent qu'il faut s'adapter aux exigences de compétitivité du marché et remettent en cause la pertinence d'un lien fort au terroir reposant sur des races locales moins productives et des pratiques qui restent encore peu intensives.

Autant de tendances qu'il importe de suivre, de bien analyser pour raisonner dans le contexte actuel les possibilités et les limites de la notion d'IG comme outil d'insertion de la biodiversité dans l'agriculture.

DIVERSITÉ DES MODES D'INSERTION DE NATURA 2000 DANS LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Ce travail a été réalisé dans le cadre du projet Life nature & territoires en région Rhône-Alpes. Il s'appuie sur des enquêtes conduites auprès des acteurs des 16 sites Natura 2000 de ce projet : élus locaux, agriculteurs, forestiers, chasseurs, représentants du tourisme ou de la forêt, opérateurs Natura 2000. Notre objectif a été d'analyser comment les projets Natura 2000 se mettent en place et participent plus ou moins du développement local. Selon les sites, les situations sont très variables. Nous avons identifié quatre configurations différentes d'insertion de Natura 2000 dans le développement des territoires.

◆ **La première configuration se caractérise par une logique dominante de protection se heurtant à des oppositions locales.**

Les sites se trouvent aux prémices de la démarche ou le document d'objectifs vient d'être finalisé. Les conditions d'avancée sont difficiles : il y a un rejet de principe vis-à-vis de Natura 2000. Loin d'être vue comme un moment possible de discussion et de négociation, la démarche est vécue comme imposée. Un passé conflictuel ou difficile en matière de protection de la nature (lors de la création d'une réserve ou seulement du fait d'un projet peu discuté par exemple) et le peu d'habitudes de travail en partenariat peuvent expliquer cette situation. Cette situation concerne 4 des 16 sites du projet.

◆ **La seconde configuration se rencontre dans des sites où la protection des espaces naturels est déjà ancienne, mais où la régulation de la fréquentation et l'information du public deviennent primordiales.**

Natura 2000 est l'occasion de dépasser une logique de protection et de renouveler les façons de travailler, en donnant davantage de place à la communication et au débat. 4 des 16 sites sont concernés. Natura 2000 permet de gérer une fréquentation importante, et l'ensemble des acteurs s'accordent sur cette nécessité. L'accueil du public et la canalisation de la fréquentation sont des objets classiques de la gestion des espaces protégés. Natura 2000 n'apporte pas, de ce point de vue, une dimension innovante, mais permet de nouer de nouvelles relations et de travailler à la gestion du site sur un mode plus ouvert.

◆ **Dans la troisième configuration, les enjeux de protection passent par le maintien ou l'adaptation d'activités agricoles ou forestières.**

Natura 2000 et son objectif de protection n'est pas considéré comme une finalité unique, mais est perçu, au moins par certains acteurs, comme un atout possible pour ces activités. Trois sites correspondent à cette configuration. Souvent d'autres procédures d'action publique ont précédé Natura 2000, par exemple des Opérations locales agri-environnementale. Dans certains sites, les habitudes de travail en partenariat sont récentes et l'opérateur cherche à rallier les acteurs au projet. Dans d'autre cas, les agriculteurs et les forestiers adhèrent d'emblée au projet. Un problème fréquent concerne la difficulté de trouver des solutions techniques permettant à la fois de parvenir aux objectifs de protection, tout en étant compatibles avec les activités économiques agricoles ou forestières.

◆ **Dans la quatrième configuration la protection et la gestion des espaces naturels est intégrée dans le développement local selon une perspective territoriale.**

Natura 2000 est considéré comme une opportunité pouvant être mobilisée au service d'un projet de développement. Cette configuration s'observe sur 5 des 16 sites du projet Life nature & territoires en Rhône-Alpes. Nous avons rencontré différentes situations. Les objectifs de protections peuvent être associés à un objectif de valorisation touristique et culturelle (tourisme d'été, de nature...) ou à un objectif d'aménagement de l'espace

(protection d'espaces naturels de l'urbanisation, gestion du paysage). Ces projets sont appropriés et intégrés localement. Nous les trouvons dans des territoires habitués à la construction de projet. Très souvent il y a une longue histoire avant Natura 2000 : les échanges sont nombreux entre acteurs du développement local et de la préservation de la nature ; les liens entre Natura 2000 et d'autres procédures publiques sont nombreux (SCoT, Plan local de gestion de l'espace, projets de communautés de communes). Parfois ces projets se construisent dans une situation de crise de développement local (échec d'un projet touristique) qui exige que le projet aille vite. Enfin, ces projets sont souvent portés par une personnalité charismatique, faisant figure de leader ou s'investissant fortement.

◆ Les facteurs décisifs dans l'articulation entre Natura 2000 et développement territorial

L'analyse de ces quatre configurations types permet de présenter les principaux facteurs décisifs dans l'articulation entre Natura 2000 et développement territorial. Tout d'abord, il existe des sites où les acteurs locaux vont utiliser les espaces naturels, par le biais de Natura 2000, comme un levier au développement de leur territoire et ce, pour des raisons diverses :

- **préserver la nature pour elle-même ;**
- **contribuer à l'image de qualité et à l'attractivité du territoire ;**
- **participer à la diversification des activités touristiques ;**
- **apporter un complément économique aux activités pastorales ou sylvicoles** (contractualisation agri-environnementale), voire contribuer à la reconnaissance du rôle de ces activités ;
- **améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants** dans un contexte de pression urbaine.

NATURA 2000 EST UN PROCESSUS QUI S'INSCRIT DANS LE TEMPS

À un territoire peut correspondre successivement plusieurs des configurations types que nous avons identifiées. L'insertion de Natura 2000 dans le développement local est un processus. L'appropriation de Natura 2000 dans une dynamique de territoire est largement construite par les acteurs locaux. Construire un accord et aboutir à des changements de pratiques durables suppose que chacun reconnaisse des objectifs, des savoirs et des légitimités, qui ne sont pas les siens. On démarre assez souvent de situations avec des a priori peu favorables.

Mais nous observons que les choses arrivent à prendre corps dans des situations très différentes. La singularité de chaque cas suppose une prise en compte des cultures, de l'histoire, du passé. Bien qu'il y ait eu de nombreux appuis à l'animation de projets dans le cadre de Natura 2000, maintenir et développer ces moyens d'animation pour les processus collectifs d'insertion de la biodiversité dans l'agriculture reste une priorité.

De plus, il nous semble important d'envisager ces dispositifs d'animation dans une perspective d'accompagnement de la concertation, pouvant s'adapter à chaque cas plutôt que de travailler à une codification méthodologique de la concertation en étapes normées.

*Intervention de **Philippe Fleury**,*
ISARA Lyon, laboratoire d'études rurales

UN PROJET DE TERRITOIRE INTÉGRANT LA BIODIVERSITÉ DANS LES CÉVENNES VIVAROISES

Nous sommes une Communauté de communes de 511 habitants pour une superficie de 13 000 hectares, en pleine Cévennes ardéchoises. Beaucoup d'espaces et peu de monde, ce qui génère des avantages et des inconvénients. La communauté se compose de 4 communes dont 3 sont dans un système de pentes typiquement cévenoles. Elles entourent carrément la quatrième qui, elle, est sur un plateau, celui de Montselgues. Ces 4 communes sont dans le périmètre du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Nos principales activités économiques ont des liens étroits avec la nature :

- l'agriculture avec des vergers et des cultures vivrières, des élevages de chèvres, sur les pentes, et de vaches, ovins et équidés sur le plateau ;
- le tourisme avec des gîtes, des campings, des hôtels, des restaurants et des hébergements pour collectivités et randonneurs.

Nos atouts sont notre patrimoine naturel remarquable (dont le vent) et notre patrimoine bâti d'une exceptionnelle richesse (plusieurs églises classées et autres monuments ou ouvrages d'art).

Extraits du recueil de conférences de M. Alfresde, géographe et professeur d'université

"Un leurre que les géographes - en particulier ruraux - se devraient de dénoncer : c'est le mirage d'un développement de nos zones rurales les plus déprimées par le moyen de leur intégration à toute force dans notre modèle économique dominant, l'économie de marché. Comment imaginer en effet que ces zones puissent être sauvées par un système auquel elles doivent précisément d'être marginalisées ?"

"Qui, mieux que le géographe, peut dire que ce qui caractérise d'abord les milieux physiques et humains à l'échelle du monde ou d'un pays, c'est leur extrême diversité, donc la variété des modes de développement à préconiser ? La grande leçon de la géographie en termes de développement, c'est qu'il ne saurait y avoir de modèle de référence, et qu'aucun état, aucun système économique, aucun régime politique ne saurait prétendre constituer un modèle infaillible, donc qu'il n'y a en ce domaine que des stratégies géographiquement différenciées."

RAPPEL HISTORIQUE

La commune de Montselgues a été la première, en 1995, à s'intéresser, avec l'aide du CREN à la préservation de son patrimoine naturel, en l'occurrence une tourbière dite des Narcettes, mais aussi à avoir perçu cette démarche comme pouvant être un outil de développement de son territoire.

De 2001 à 2002, cette commune a été l'élément moteur pour l'élaboration d'un document d'objectifs Natura 2000 sur plus de 4 000 hectares. Cela a été réalisé en étroite collaboration avec les 3 autres communes.

Parallèlement, un projet éolien commun a vu le jour entre ces mêmes communes et nous a naturellement incité à concrétiser nos aspirations environnementales par la création de la Communauté de communes des Cévennes Vivaroises.

STRATÉGIES : ENJEUX ET MOYENS

Globalement, la Communauté de communes des Cévennes Vivaroises se donne comme priorité la mise en œuvre d'une politique axée sur la notion de développement durable. Nous avons deux composantes fortes basées sur notre environnement pour acter cette politique.

◆ Première composante, l'éolien

Un appel à projets a été lancé sur des zones que nous avions déterminées et que nous estimions propices à ce genre d'activité. Activité que nous revendiquons comme étant en accord avec nos objectifs affichés et faisant partie d'un développement durable, et donc adaptée à notre situation (géographique, humaine et financière). Après avoir organisé des réunions publiques et réalisé un travail concerté avec l'entreprise que nous avions retenue, nous avons créé une SEML. Cette société, dont 51 % des parts du capital social appartient à la communauté, est présidée par elle et représentée par son président. Les objectifs et le mode de fonctionnement de la SEML, inscrits dans les statuts, sont intégralement repris dans une délibération du conseil communautaire.

Ces objectifs sont :

- **la construction et l'exploitation d'un champ éolien ;**
- **la promotion des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie ;**
- **la construction d'un lieu pédagogique consacré aux énergies renouvelables.**

Les compétences de la Communauté de communes, au sujet de l'éolien, sont :

- au niveau de l'aménagement de l'espace, **la création d'une zone dédiée à l'éolien** ;
- au niveau du développement économique, **la création, la gestion et l'exploitation d'un champ éolien**.

Bien entendu, les retombées financières (TP et parts de dividendes provenant des bénéfices de la SEML) serviront à assumer notre volonté de créer un espace de vie dynamique, en accord avec notre éthique d'un développement durable.

À l'heure actuelle, le permis de construire nous a été accordé, mais il est contesté au tribunal administratif. La procédure est en cours de traitement.

◆ Deuxième composante, notre patrimoine naturel

Outre le Service public d'assainissement non collectif et le fauchage des accotements de nos voiries communales (environ une centaine de kilomètres), le suivi et la gestion des contrats d'objectifs Natura 2000 est une compétence prise et pleinement assumée par notre Communauté.

En 2005, un programme Life nature est accordé par la Communauté européenne au CREN pour la "préservation des tourbières, landes et chauve-souris du plateau de Montselgues". Les partenaires de ce projet sont, bien évidement, la Communauté de communes, mais aussi le Parc naturel régional des monts d'Ardèche, le Conseil général et la Chambre d'agriculture.

Ce programme concerne :

- **la restauration des landes et la mise en place d'un référentiel technique** pour évaluer les pratiques de gestion pastorales ;
- **la préservation et la mise en réseau des tourbières** pour faciliter les échanges biologiques ;
- **l'évaluation de la population de chauve-souris,** en hibernation, sur le site des anciennes mines de Sainte-Marguerite-la-Figère et la protection du site contre la fermeture des galeries par explosifs.

Il est important de noter que le Life, même s'il n'intervient que sur ces trois éléments de notre patrimoine naturel, a révélé d'autres aspects méconnus ou à l'abandon de notre environnement patrimonial bâti et socioculturel.

Les mines de La Rouvière en sont l'exemple le plus frappant. Le simple fait de s'occuper de cette colonie de Petits rhinolophes (la plus importante de Rhône-Alpes) a permis de redécouvrir :

- **toutes les galeries de Sainte-Marguerite-la-Figère** qui s'étalent sur plusieurs niveaux dans la montagne ;
- **l'histoire de ces mines** depuis le Moyen Âge jusqu'à nos jours ;
- **tous les bâtiments**, dorénavant en ruines, nécessaires à l'exploitation des mines de plomb argentifère (bâtiments gigantesques et usine de traitement, et même une centrale hydroélectrique propre à cette concession d'exploitation !).

Il en découle un formidable potentiel culturel et historique à sauvegarder et à utiliser... Encore faut-t-il avoir les moyens financiers de le réaliser. D'où l'importance des retombées financières générées par l'éolien.
De plus, en 2008, la Communauté de communes a été désignée, par la DDAF, comme opérateur agro-environnemental pour le nouveau dispositif des Mesures agro-environnementales territorialisées. C'est véritablement la confirmation de l'engagement des élus à s'impliquer autour de ces notions de qualité et de multifonctionnalité de notre agriculture de montagne.

CONSTATS

Il est évident que toutes ces démarches n'auraient pu avoir lieu sans l'implication importante des agriculteurs, pour ce qui concerne l'approche de la biodiversité par le document d'objectifs Natura 2000, mais aussi de nos habitants pour l'approche environnementaliste de notre territoire.
La conscience et le sentiment profond d'être persuadés que toutes ces actions sont des opportunités de développement dans nos zones désertifiées pour l'agriculture bien entendu, mais aussi pour l'animation, la pédagogie, l'accueil, sont partagés par tous. Toutes ces formes d'action sont pleines de potentialités à matérialiser et à concrétiser.

Néanmoins, les difficultés sont légions :

- **l'éloignement des centres décisionnels** et donc la difficulté de la prise en compte de la réalité du terrain par certains administratifs ne facilitent pas la compréhension de nos projets ;
- **les temps de réponse** et de traitement des propositions sont soumis à la bienveillance d'instances supérieures. Il faut savoir être persévérants ;
- **il faut du temps pour aller aux réunions** et de la concentration pour remplir tous les papiers. "Il nous faudrait une secrétaire !" nous disent, parfois, les petits exploitants ;
- **le manque de moyens financiers** et donc humains limite pour le moment nos interventions.

Mais le soutien des techniciens des différentes structures avec qui nous travaillons "au quotidien" (la Chambre d'agriculture, la DDAF, le Conseil général, le PNR des monts d'Ardèche et le Conservatoire régional des espaces naturels) nous encourage dans notre façon d'envisager le développement de nos zones. Cela permet, non seulement de reconnaître le travail accompli, mais aussi de transmettre et d'entretenir la valeur du bien commun qui est l'enjeu majeur de tous ces efforts. Cela est source de re-motivation constante.

CONCLUSION

Nous sommes convaincus que cette notion de développement durable est partagée par l'ensemble des acteurs économiques de nos communes : hébergeurs, restaurateurs, éleveurs, agriculteurs concernés directement par la valeur ajouté de la qualité de l'environnement.
Mais aussi par l'ensemble de notre population (nous avons tous été réélus au premier tour des municipales), pour le cadre de vie que cela génère et le sentiment de participer à la préservation et même à la sauvegarde d'un espace qui va au-delà de mon simple "chez moi ". C'est le lien ressenti entre les générations passées et futures et entre le local et le global.

*Intervention de **Philippe Faure** et **Joël Fournier**, Président et Vice-président de la Communauté de communes des Cévennes vivaroises*

LA BIODIVERSITÉ SURVIVRA-T-ELLE ? LES HABITANTS SURVIVRONT-ILS ? LE DÉFI DU PARC NATUREL D'ODRA DELTA

Comme la plupart des pays européens, la mise en œuvre de Natura 2000 génère en Pologne de nombreux problèmes presque à tout le monde. Le succès de la mise en œuvre dépend avant tout de la façon dont ce système unique sera accepté par l'administration locale, les parties prenantes et les habitants. En Pologne, la désignation des limites de sites, qui a été faite avec de graves erreurs, est une des principales sources de conflits. La désignation s'est faite selon de trop anciennes données scientifiques et/ou un mauvais contexte, qui est une situation typique d'une approche "top-down" (haut-bas) et d'un manque de négociations locales. Les communautés locales, ainsi que les administrations locales ne sont toujours pas complètement préparées au système Natura 2000.

D'un autre coté, il existe également quelques bons exemples : Natura 2000 commence à être accepté par les acteurs particuliers et les investisseurs locaux car cela peut entraîner un développement local, même faible, dans les secteurs du tourisme et de la production agricole écologique notamment.

LE PARC ET LA SOCIÉTÉ

Le Parc naturel du Delta de l'Oder, créé en 2005, apparaît comme un bon exemple de comment Natura 2000 peut être combiné avec les intérêts locaux.

La création du Parc a été le fruit d'un projet international (Society for The Coast, Vereniging Natuurmonumenten et EUCC - The Coastal Union) appuyé par PINMATRA (un fonds du gouvernement des Pays-Bas), et le résultat de négociations et de compromis entre les acteurs locaux et la Society for The Coast.

Society for The Coast est une ONG polonaise constituée en 1996, dont les missions les plus importantes sont liées aux zones naturelles côtières et au développement durable.

Les activités de la Society for the Coast

- **Conservation active de la nature** sur certains espaces choisis comme sites démonstratifs de la durabilité, en se concentrant en particulier sur l'agriculture, l'éco-tourisme et l'éducation.
- **Renforcement de l'importance des côtes** de la mer Baltique et résolution des problèmes en lien avec utilisation rationnelle et protection.
- **Création de plates-formes de coopération** entre le gouvernement, les ONG, les collectivités locales, les organisations scientifiques et les personnes concernées par les difficultés de conservation des zones côtières.
- **Participation à des mouvements internationaux** liés à la conservation et la gestion des zones côtières.
- **Intégration des sciences et de la gestion** dans la zone côtière.

La mise en place de la Society for The Coast s'est faite en lien rapproché avec les changements de démocraties dans les PECO et futurs pays de l'UE. Le nouveau système de l'État et l'administration locale, les changements économiques, mais avant tout le nouveau système politique ont donné une chance de développer de nombreuses activités variées, réalisées par des particuliers. Mais dans le même temps, le faible niveau

de connaissances de base et un manque de compréhension, de ce que peut être le rôle de la nature dans le développement humain, pouvait être perçu comme une menace.
La seule façon de s'opposer à ce risque était de lancer les actions et les processus de création "des activités durables". Dans ce contexte, la mise en place de la Society for The Coast et le travail sur des projets à long terme dans des conditions réelles d'espaces post- kolkhoz naturels ou semi-naturels, ont été les défis les plus importants.

Le Parc naturel du Delta de l'Oder couvre près de 4 000 hectares de prairies côtières, eaux et forêts, situées dans la partie nord-ouest de la Pologne, dans la province de Westpomerania. Il est l'un des plus précieux espaces naturels de la zone de plaine polonaise et constitue un site d'escale fondamental pour les oiseaux migrateurs faisant chemin dans l'hémisphère Nord (connu depuis les années 1930).
Le nombre d'espèces d'oiseaux est estimé à environ 200, dont le pygargue à queue blanche, les grues, le chevalier gambette, le becasseau variable, le râle des genêts. Il y a aussi des communautés de plantes très intéressantes, notamment des halophytes.
Tous ces éléments font du Parc naturel du delta de l'Oder un endroit très attrayant pour tous, que l'on pourrait qualifier de "tourisme écologique", mais pas seulement.

CONTEXTE DES INITIATIVES

La Society for The Cost en tant que petite ONG ayant initié la création du Parc a mis en place une pression spécifique pour donner une chance à la population locale de profiter des revenus générés par le Parc. Le cas est typique des réalités polonaises après les changements de 1989 : un ancien territoire de kolkhoze avec un nombre de chômeurs élevé et de personnes non qualifiées, où abondaient champs et prairies.

La première étape des actions entreprises a été d'acheter les espaces naturels à forte valeur ou de négocier un bail à long terme pour ce "paradis des oiseaux". Cette action a été un succès pour environ 1 000 hectares.
Après la préparation d'un plan de gestion, de nombreux travaux nécessaires et urgents ont dû être entrepris et ont fait office de premiers éléments de contexte pour les plans de gestion à long terme (faits avec la participation d'experts internationaux) qui ont porté une attention particulière au zonage.

Les investissements liés à l'eau du système de drainage et l'utilisation des terres ont été importants. Il convient de mentionner que la plupart des terres achetées étaient abondées depuis environ 10-12 ans, donc après des inventaires, celles-ci ont dû être au moins fauchées.

L'étape suivante a consisté en un travail d'éducation, des réunions, des conseils pratiques, des visites d'étude qui ont été organisées par la Société également pour certains acteurs locaux.

La conception, dès le début, était de combiner la conservation de la nature avec le développement local, de sorte que l'ensemble des activités entreprises a été imaginé avec les angles de vue des particuliers et/ou des groupes sociologiques. Cela a été important de montrer de façon simple au grand public comment la conservation de la nature peut être importante pour le développement local.

PROTECTION DE LA NATURE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

Dans la mise en oeuvre de Natura 2000 dans le Parc naturel du Delta de l'Oder, la mise en place de l'agriculture extensive est devenue une méthode de conservation, lorsque toutes les procédures et les activités prévues étaient bonnes.

Selon les visions établies (qui seront confirmées dans la finalisation de plan de gestion du Parc naturel du Delta de l'Oder), 3 espèces de grands herbivores ont été choisis pour le pâturage. Il s'agit de bovins de race limousine et Scottish Highlander, et d'équin de race Konik Polski. Le plus souvent, le pâturage se fait toute l'année avec un système de grands quartiers, selon les observations faites de l'avifaune et de la flore.

La fauche est faite une fois par an, avec quelques parcelles où la fauche est possible 2 fois par an. Cela sert pour l'alimentation en hiver, avec une partie mise à la vente.

À l'heure actuelle, la Society for The Coast coopère avec deux agriculteurs, mais elle travaille également par elle-même.

Les grandes actions d'éducation qui ont porté sur divers publics ont commencé depuis 1996. Publications, conférences, camps d'extérieur, visites de la station éducative de la Société en sont des exemples. Il y a également eu

des visites d'étude et des séminaires internationaux, ainsi que des ateliers organisés pour la population locale, les équipes de l'administration et les acteurs locaux. Mais beaucoup d'efforts doivent encore être faits pour s'assurer que le niveau de connaissances lié à la nature et à la notion de durabilité s'améliore.

Pour une mise en œuvre efficace de Natura 2000, le travail avec les médias est nécessaire. Les membres actifs de la Society for The Coast sont en coopération avec les radios locales et les programmes de télévision sur ce sujet et plus généralement sur les valeurs de la nature.

Le tourisme est un autre problème, mais ici beaucoup de choses peuvent être faites maintenant, notamment grâce aux projets entrepris par un petit groupe d'investisseurs locaux qui a commencé à travailler avec la Société pour orienter ses activités en fonction des impacts sur la nature.

À la suite de cela, un petit "réseau" de service pour les touristes a été préparé et commence à être effectif. Il existe plusieurs "bed & breakfast", actuellement de petites pensions, qui organisent, avec la Society for The Coast, des visites d'observation des oiseaux, des visites guidées pour enfants et adultes, et d'autres formes d'activités, qui montrent et expliquent les valeurs naturelles, en combinant des activités récréatives typiques comme la plage, le vélo ou les sports nautiques.

Les collectivités locales ont commencé à s'intéresser à ce mode de développement, ce qui signifie une chance d'aboutir à l'acceptation de Natura 2000.

CONCLUSIONS

- La mise en œuvre de Natura 2000 est ou sera possible, quand les habitants commenceront à comprendre que cette idée n'est pas seulement un ensemble de restrictions.
- "Apprendre en faisant" réalisé par la Society for The Coast dans le Park naturel du Delta de l'Oder est une bonne façon de changer l'opinion commune sur Natura 2000 et de montrer les possibilités de développement local.
- Une production agricole rentable "écologique" et un tourisme doux peuvent être combinés avec des restrictions liées à la conservation de la nature, si le bon projet de gestion existe.
- Il y a encore de nombreux problèmes au niveau de l'administration locale, tels que l'absence de loi et d'instruments organisationnels aussi bien que financiers, mais aussi la faiblesse des connaissances qui semble être le plus important.
- La nature et les personnes survivront si les méthodes de conservation de la nature se construisent main dans la main avec un possible développement local et pas seulement dans le "paysage polonais post-kolkhoze" et sur les sites Natura 2000. Et il semble possible que les valeurs de la nature puissent être transmises aux revenus de la population locale.

*Intervention du **Dr Kazimierz Rabski**, Society for The Coast (EUCC-Poland)*

DOCUMENTS PRODUITS DANS LE PROGRAMME Life nature & territoires EN RéGION RHôNE-ALPES

disponibles sur le site : *www.life-nature-territoires.eu*

Étude socio-économique de l'interface entre développement territorial et Natura 2000
analyse portant sur les 16 sites du programme - 2005

"Vers une interface entre le développement territorial et la préservation des espaces naturels"
synthèse de la première rencontre des acteurs du territoire - octobre 2005

"Biodiversité et développement local, comment construire la démarche ?" *synthèse de la deuxième rencontre des acteurs du territoire - mars 2007*

"Des troupeaux et des hommes en espaces naturels, une approche dynamique de la gestion pastorale"
guide technique, co-réalisation INRA/CREN - 2008

"Pastoralisme et biodiversité, des acteurs en parlent" *illustré par trois cas : le plateau de Montselgues, les monts du Forez et le massif des Bauges - 2008*

"Territoires et biodiversité, construire et financer un projet" *guide à l'usage des collectivités locales et autres porteurs de projets - 2008*

Module de formation sur Natura 2000 et la gestion sylvicole - *CDRom disponible auprès de l'ONF*

voir aussi le site : www.colloquebiodiversite.com

Pour la réalisation de ce guide, nous remercions les personnes et structures ayant fourni des illustrations : F. Chifflet, N. Dupieux, P. Mestelan, C. Fougeirol, E. Breteau, C. Desplanque, B. Clayssen, le Syndicat mixte Loue, l'EURAC, la station Valdrôme, les PNR des Bauges et des monts d'Ardèche, le SILA, l'ONF, le SM3A, le CEMAGREF, la Society for the coast, le SICVA, le CPNS, le Pays de Gex, le CREN Limousin, le CLE Drac Romanche, Triple E et divers photographes du CREN.

Conservatoire Rhône-alpes des Espaces Naturels

Pour tout renseignement
le CREN Rhône-Alpes
Sa mission s'appuie sur la gestion d'espaces naturels, la diffusion de savoir-faire technique et l'appui aux collectivités dans leurs projets de prise en compte de la biodiversité.
2 rue des Vallières
69390 Vourles
Tél. 04 72 31 84 50
www.cren-rhonealpes.fr

Une synthèse réalisée par :

Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels

Dans le cadre du programme Life nature & territoires porté par :

Office National des Forêts

Coordination du colloque : Adeline Gillet, Hervé Coquillart et Pascal Faverot (CREN Rhône-Alpes), Alain Clabaut et Mireille Villa (Région Rhône-Alpes).

Comité de pilotage : Sylvie Vanpeene (CEMAGREF), Fabrice Gallet et Olivier Ferry (ONF), David Marailhac (DIREN Rhône-Alpes), Pierre Lachenal (SEA Haute-Savoie), Jean-Luc Desbois (DDAF Haute-Savoie), André Micoud, Hervé Gumuchian, Jean-François Dobremez, Olivier Turquin (IGA et FAI), Laurent Meyer (journaliste indépendant).

Life Nature & Territoires en région Rhône-Alpes

Région RhôneAlpes

Life

Natura 2000

ISBN : 2-908010-56-9 - Dépôt légal : octobre 2008

Impression sur papier 100 % recyclé avec des encres végétales - UNIGRAPHIC.